

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022



DES SAVOIE

Rapport de Gestion 2022

Crédit Agricole des Savoie

SOMMAIRE

1. Présentation du crédit agricole des Savoie	4
1.1. Le modèle coopératif du Crédit Agricole.....	4
1.2. Une banque universelle de proximité	5
1.3. Notre modèle d'affaires 2022	6
2. Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)	7
2.1. Politique RSE et cartographie des risques.....	8
2.1.1. Nos engagements	9
2.1.2. Notre stratégie de lutte contre le changement climatique et environnemental.....	10
2.1.3. Le cadre réglementaire	11
2.1.4. Notre gouvernance	21
2.1.5. Cartographie des risques	22
2.2. Politiques et plans d'actions 2022.....	26
2.2.1. PILIER 1 : Economie et environnement - « Réussir la transition économique et énergétique de nos clients et des filières clés ainsi que celle de notre entreprise »	26
2.2.2. PILIER 2 : Inclusion, bien vivre et bien être - « Favoriser l'inclusion et assurer le bien vivre pour toutes les populations, habitants, clients et favoriser la qualité de vie au travail des collaborateurs et leur développement professionnel ».....	41
2.2.3. PILIER 3 : Patrimoine - « Préserver et enrichir le patrimoine culturel, sportif et naturel du territoire des Savoie ainsi que celui de notre caisse régionale »	52
2.3. Suivi des indicateurs de performance extra-financière	60
2.4. Annexes	62
2.4.1. Règlementation sur la DPEF.....	62
2.4.2. Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)	63
3. Examen de la situation Financière et du résultat 2022.....	68
3.1. La situation économique	68
3.1.1. Environnement Economique et financier global	68
3.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	74
3.1.3. Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice.....	78
3.1.4. Les faits marquants.....	79
3.2. Analyse des comptes consolidés	83

3.2.1.	Organigramme du groupe crédit agricole SA	83
3.2.2.	Présentation du groupe de la Caisse Régionale.....	84
3.2.3.	Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale	85
3.2.4.	Résultat consolidé.....	90
3.2.5.	Bilan consolidé et variations des capitaux propres	93
3.2.6.	Activité et résultat des filiales.....	99
3.3.	Analyse des comptes individuels.....	102
3.3.1.	Résultat financier sur base individuelle	102
3.3.2.	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle.....	104
3.3.3.	Hors Bilan sur base individuelle	105
3.4.	Capital social et sa rémunération.....	106
3.4.1.	Les parts sociales	107
3.4.2.	Les Certificats coopératifs d'associé	107
3.5.	Autres filiales et participations.....	107
3.5.1.	Filiales non consolidées	108
3.5.2.	Participations	108
3.6.	Tableau des cinq derniers exercices.....	110
3.7.	Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR	110
3.7.1.	Evénements postérieurs à la clôture	110
3.7.2.	Les perspectives 2023.....	110
3.8.	Informations diverses.....	111
3.8.1.	Informations sur les délais de paiement	111
3.8.2.	Informations relatives aux comptes inactifs.....	113
3.8.3.	Charges non fiscalement déductibles.....	113
3.8.4.	Activités en matière de recherche et développement	113
4.	Facteurs de risques et informations prudentielles	114
4.1.	Informations prudentielles.....	114
4.2.	Facteurs de risques.....	115
4.2.1.	Risque de crédit et contrepartie	115
4.2.2.	Risques financiers	117
4.2.3.	Risques opérationnels et risques connexes.....	120
4.2.4.	Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale des Savoie évolue	123
4.2.5.	Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale des Savoie	127
4.2.6.	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	129

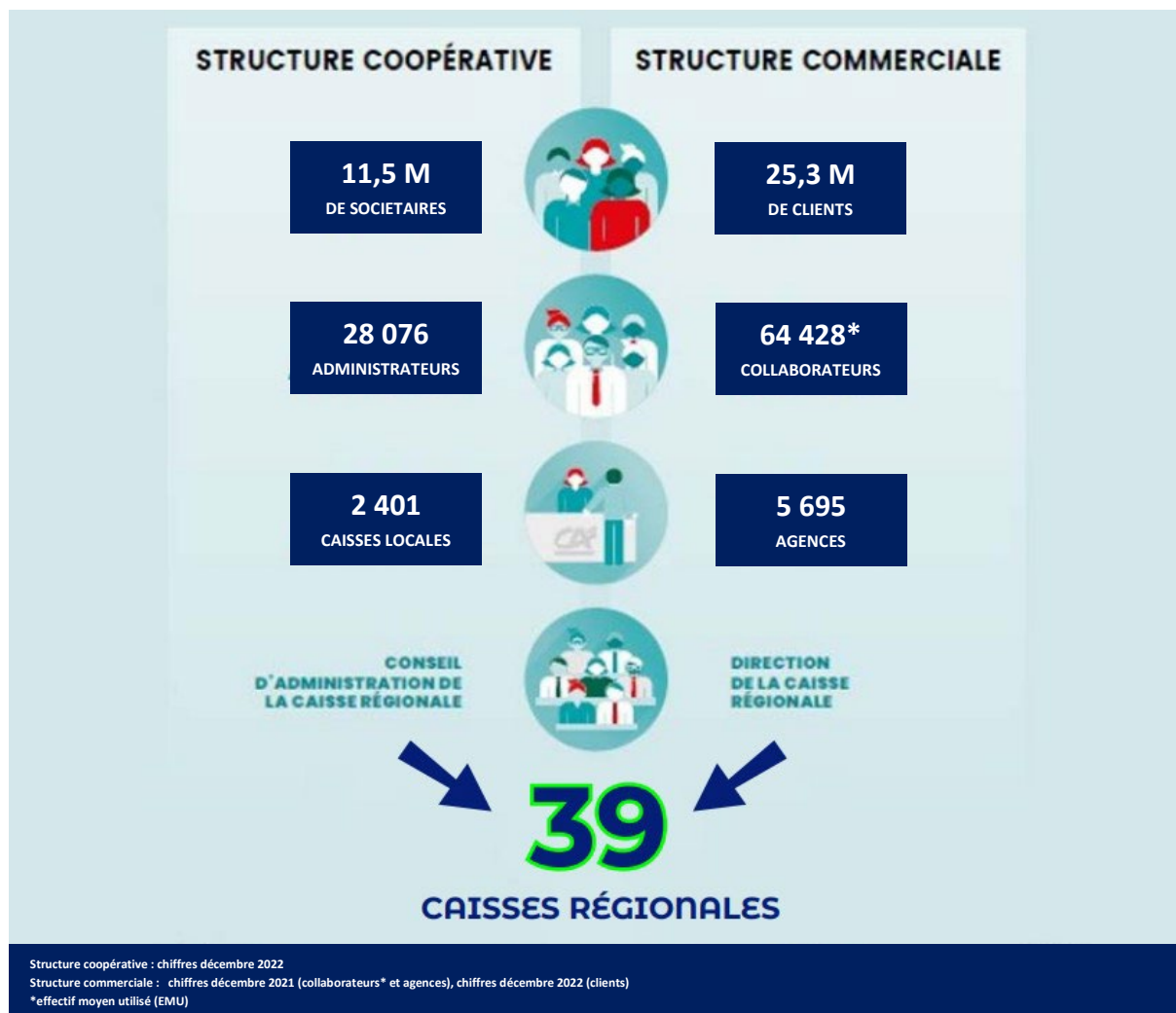
4.3. Gestion des risques	132
4.3.1. Appétit pour le risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques.....	132
4.3.2. Dispositif de stress tests	136
4.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques.....	137
4.3.4. Risques de Crédit	146
4.3.5. Risques de marché.....	158
4.3.6. Gestion du bilan	160
4.3.7. Risques opérationnels.....	164
4.3.8. Risques juridiques	168
4.3.9. Risques de non-conformité.....	168

1. Présentation du crédit agricole des Savoie

Le Crédit Agricole des Savoie s'inscrit dans le modèle d'organisation du Groupe Crédit Agricole.

1.1. Le modèle coopératif du Crédit Agricole

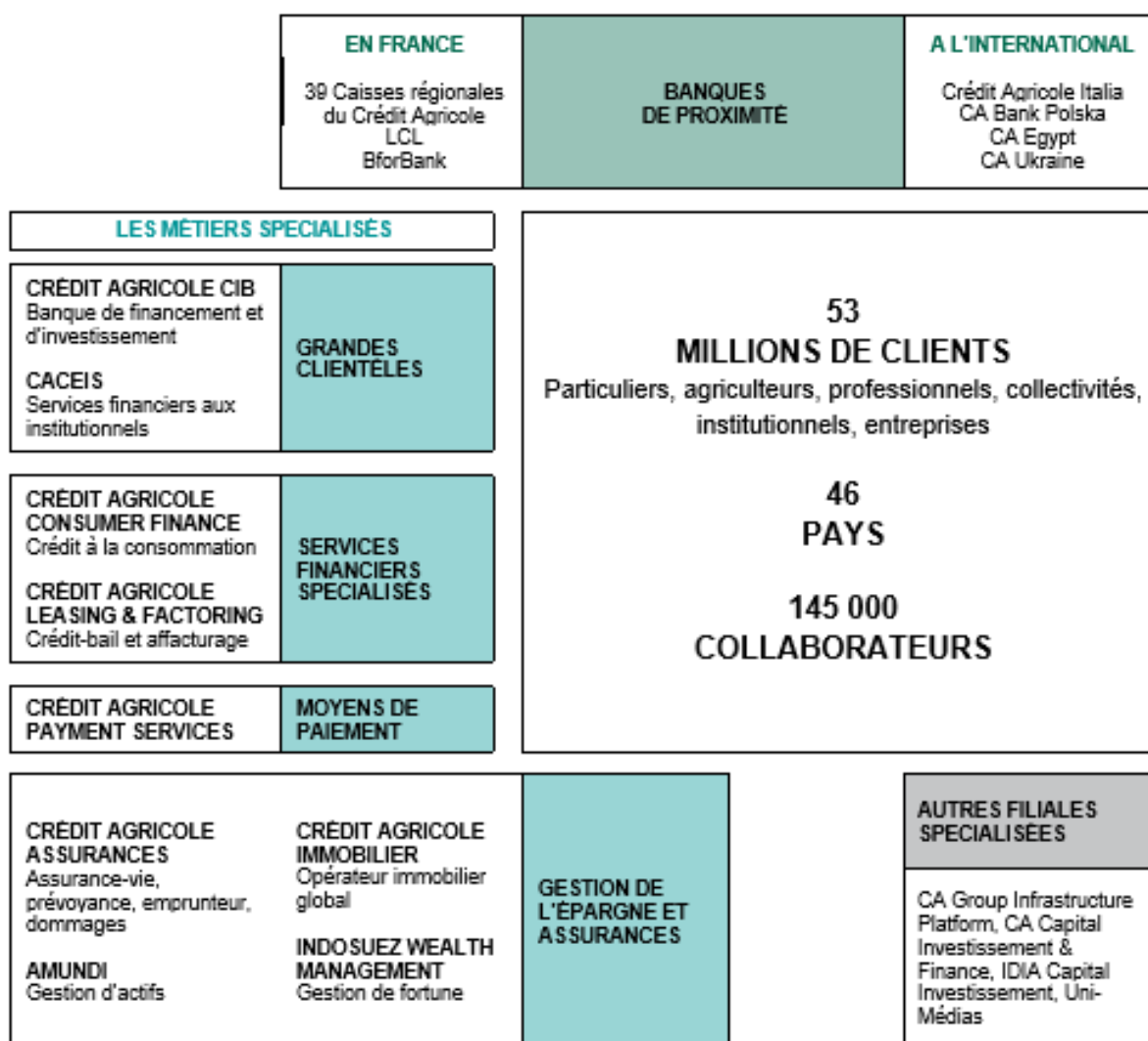
Plus de 11 millions de sociétaires forment le socle de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Un Président élu et un Directeur général nommé par le Conseil d'Administration sont à la tête de la gouvernance de chaque Caisse Régionale.



Source : CASA/RCR/Fédération

1.2. Une banque universelle de proximité

Notre modèle unique de banque universelle de proximité repose sur l'association étroite des banques de proximité avec les métiers spécialisés. Ensemble, nous offrons à tous nos clients, par tous les canaux, une palette complète de produits et services bancaires adaptés à leurs besoins.



Source : Plaquette des chiffres clés CASA

1.3. Notre modèle d'affaires 2022

Les principes clés de notre projet d'entreprise :



NOS RESSOURCES

Des hommes et des femmes disponibles

- 2 604 Salariés (CDI + CDD)
- 826 Administrateurs

Des services à proximité

- 163 Agences et 2 sites administratifs
- 64 Caisses locales
- 1 Centre de Relation Clients à distance doté d'1 service événements de vie (successions, divorces...)
- 12 Centres d'Affaires ou Pôles de Développement
- 1 Village by CA en pleine évolution
- 584 automates (retraits et autres opérations)
- 1 Site Internet et des Applications Smartphone

Des bases financières solides - chiffres au 31/12/22

- 2,8 Milliards d'€ de Fonds Propres
- Un ratio CET1 à 23,80%

Des Filiales Métier au service de nos clients

- Assurances : Pacifica, Predica
- Gestion d'Actifs : Amundi
- Grandes Entreprises : Cacib & Caléf
- Immobilier : Square habitat, CA Immobilier

Modèle d'affaires 2022

Contexte sociétal : crise sanitaire, exigence réglementaire, transformation de l'agriculture et du tourisme, évolution démographique, réchauffement climatique, transition énergétique, concurrence digitale, inflation et augmentation des taux, etc....

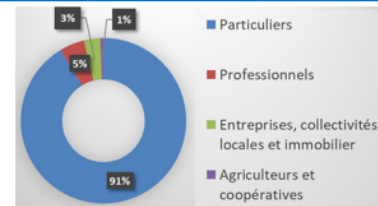
Situation géographique : implantation sur 2 départements dynamiques de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec près de 1,3 million d'habitants

- ➔ La HAUTE-SAVOIE, bassin industriel très riche, zone frontalière avec la suisse
- 3 pôles d'excellence : mécatronique, image et multimédia, industries du sport et de l'outdoor.
- ➔ La SAVOIE, boostée par le Tourisme et des secteurs d'activité innovants comme l'ingénierie de la montagne, les énergies intelligentes et les industries électro-intensives.

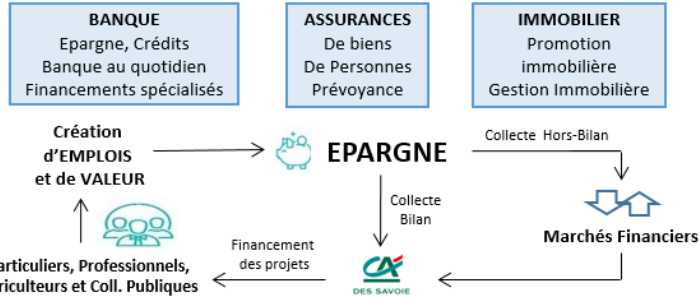
NOTRE CREATION DE VALEUR

Le Crédit Agricole des Savoie :

- Une banque coopérative du territoire
- Une banque universelle
- Parts de marché au 30/11/22 :
Collecte = 36,09%
Crédit = 37,1%
• 726 036 clients tous marchés, dont 371 178 sociétaires (soit 51%)



Nos domaines d'activité clés, nos produits et services :



Nos engagements RSE :

- Etre un acteur économique moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions durables et contribuer à construire les leviers de croissance de demain
- Etre un acteur inclusif pour tous les savoyards
- Etre exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes

RESULTATS

- 10 133 nouveaux sociétaires en 2022
- 130 alternants et 75 stagiaires dans le corps social
- 258 840 utilisateurs Ma Banque, 1^{ère} appli bancaire en France
- 1,4 M€ investis en mécénat / sponsoring
- 38 M€ investis dans des entreprises du territoire
- 46 Startups hébergées dans notre Village depuis sa création et 43 emplois créés sur l'année 2022
- 521,4 M€ de PNB
- 131,1 M€ de Résultat Net Social
- 26 213 M€ d'encours d'Epargne
- 22 426 M€ d'encours de Crédits, y-c titrisation
- 1,2 M de Contrats d'Assurance, dont para-bancaire

Participation à 13 ODD de l'ONU



CE QUI NOUS DIFFERENCIE

Notre réseau de 163 points de vente sur les 2 départements

90 % de notre résultat distribuable conservé en réserve

Notre positionnement de leader sur le territoire

Notre Modèle relationnel : 100% humain, 100% digital

Notre soutien aux initiatives locales

Notre gouvernance avec des administrateurs élus par nos clients sociétaires

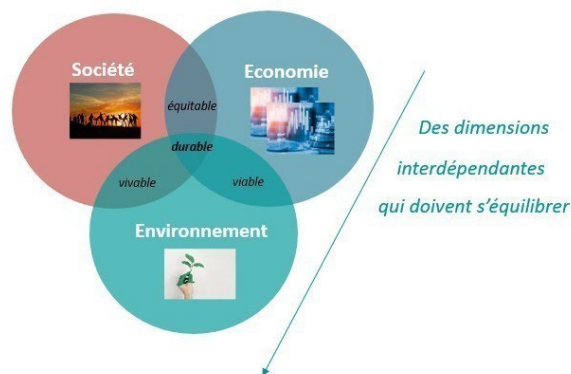


2. Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

À travers la DPEF, le Crédit Agricole des Savoie rend compte de son engagement et de son action en terme de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), qui répondent aux objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies :

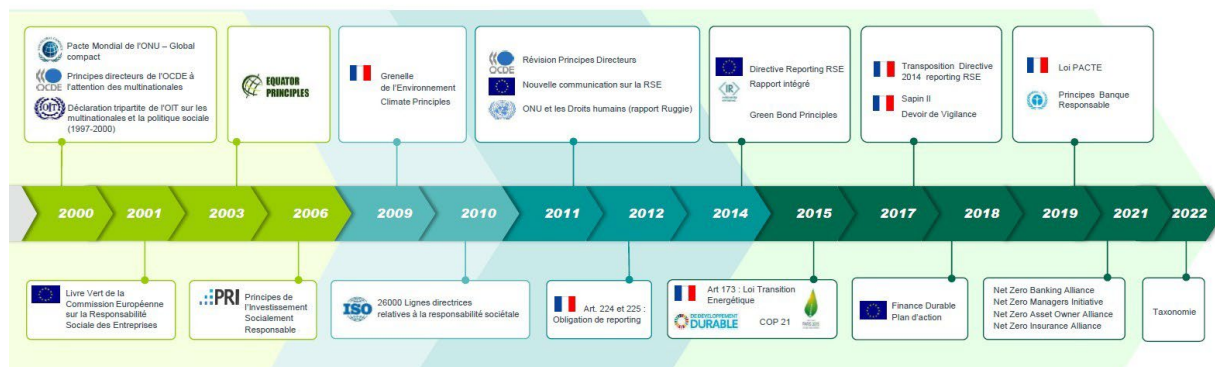
- Comme entreprise leader de l'écosystème savoyard, être exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes : clients, sociétaires, administrateurs, collaborateurs, administrateurs, fournisseurs.
- Comme banque coopérative locale, être un acteur économique moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions durables et contribuer à construire les leviers de croissance durable.
- Comme banque universelle, accompagner les projets de tous les Savoyards.

Ces enjeux sont intégrés à la stratégie de la Caisse Régionale, à ses activités commerciales et à son modèle de fonctionnement. Ils visent un équilibre cohérent entre 3 dimensions : ambitions économiques, sociales et environnementales.



LA RSE EN QUELQUES DATES

UN CONTEXTE GLOBAL PORTEUR DE NOUVEAUX ENJEUX : LA MULTIPLICATION DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX



1987 : La **Publication du rapport Brundland** - par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies - formalise le concept de développement durable « ... qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

1992 : Le **Sommet de la Terre à Rio de Janeiro** donne lieu à la convention de Rio et à la mise en place de l'Agenda 21 (programme d'action pour le 21ème siècle orienté vers le développement durable).

2002 : Le Sommet de la Terre de Johannesburg est entièrement consacré au développement durable avec, pour la 1^{re} fois, l'implication du monde de l'entreprise dans les travaux.

Dans les années 1990 et la première décennie 2000, des mesures législatives et des modèles d'organisation se mettent en place pour accompagner (par des outils) et pousser (par des lois) le monde de l'entreprise et des collectivités dans leur démarche RSE.

2001 : La publication de la **loi NRE** (Nouvelles Régulations Economiques) oblige les sociétés cotées à publier, dans leur rapport de gestion, des informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

2010 : La **loi « Grenelle 2 »** étend l'obligation aux entreprises non cotées et d'une certaine taille de publier un reporting RSE avec une liste précise d'informations, visant la transparence des entreprises en matière environnementale et sociale

2011 : **Apparition de la norme ISO 26000** sur la responsabilité sociétale des organisations. Elle définit comment les organisations peuvent et doivent contribuer au développement durable.

2017 : La Transposition de la **directive 2014/95/UE**, concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises, remplace le reporting RSE par la déclaration de performance extra-financière, plus complète (modèle d'affaires, principaux risques sur des thématiques non financières, politiques et diligences mises en œuvre, indicateurs clés de performance).

2019 : La **loi Pacte** (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) contient également différentes dispositions RSE.

2021 : Deux nouvelles réglementations : **Le règlement SFRD** aussi appelé règlement « disclosure » (politique relative aux risques en matière de durabilité) et **le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables** et le « Green Asset Ratio »¹

2022 : Première publication du Pilier III ESG : il vise à communiquer au marché sur les risques physiques et de transition que portent les établissements dans le cadre de leurs activités, et les mesures d'atténuation mises en place.

2.1. Politique RSE et cartographie des risques

Le Crédit Agricole des Savoie a écrit et validé une politique RSE fin 2020. Cette politique a structuré sa démarche RSE et les chantiers menés depuis. En 2021, la politique RSE a été complétée par une stratégie climat qui vient appuyer les leviers d'actions de la Caisse Régionale pour se protéger du changement climatique et atténuer les impacts du changement climatique et environnemental. Ce plan d'actions climat a été co-construit par l'ensemble des Directions de l'entreprise et validé en Comité de Direction en décembre 2021. Le suivi de la mise en place de ce plan d'actions climat a désormais lieu régulièrement en Comité Changement Climatique et Environnemental.

¹ Cf paragraphe 2.1.3

2.1.1. Nos engagements

La Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) fait partie intégrante de l'identité du Crédit Agricole des Savoie à travers sa raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société » et la vision déclinée dans son Projet d'Entreprise CARE « Tous en confiance avec passion, pour nos clients et les Savoie ».

Nos convictions et principes clés :

- La RSE est une priorité du Crédit Agricole des Savoie au regard de l'urgence climatique qui frappe particulièrement les territoires savoyards, des inégalités entre leurs habitants, et de la position prépondérante de la Caisse Régionale dans le financement des projets et dans la vie économique et sociale des Savoie.
- Nous devons intégrer cette responsabilité à travers notre fonctionnement, par les administrateurs et par les collaborateurs, et à travers nos cœurs de métier et nos activités, qui doivent tous être porteurs de RSE.
- Notre identité RSE est un levier pour faire la différence sur le territoire, en tant qu'employeur, banquier assureur et partenaire.
- La RSE, une démarche à mener en amélioration continue et à intégrer dans notre démarche actuelle.

Notre démarche RSE doit avoir un impact positif sur les 3 indicateurs de notre projet d'entreprise CARE, à savoir :

- L'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER²) : la RSE revêt une importance croissante dans l'engagement des collaborateurs, dans leur adhésion à la stratégie de l'entreprise, et permet donc de faciliter le recrutement de nouveaux collaborateurs et leur fidélité.
- L'Indice de Recommandation Client (IRC³) : l'engagement sociétal des entreprises est une attente croissante des clients, et entre parmi leurs critères de satisfaction en parallèle de la qualité de service fourni, de la posture client et des réponses à leurs attentes.
- L'Indice d'Engagement Sociétal (IES⁴), naturellement indexé sur la perception de notre démarche RSE : l'impact de nos actions favorisant un développement économique dynamique mais équilibré sur le plan social et sociétal, et durable sur le plan environnemental devrait être plus lisible et perçu positivement.

Les 3 piliers stratégiques :

La démarche RSE du Crédit Agricole des Savoie est structurée autour de 3 piliers :

PILIER 1 : Économie et Environnement : anticiper et réussir les transitions économiques et environnementales pour nos clients, les filières clés du territoire et pour notre Caisse Régionale.

PILIER 2 : Inclusion et Bien-Vivre / Bien-Être : accompagner les projets de tous nos clients, lutter contre toutes les formes d'exclusion, favoriser le bien-être des collaborateurs.

PILIER 3 : Patrimoine : parce qu'il fait la force de notre territoire et de notre Caisse Régionale, qu'il soit financier, foncier, culturel, sportif, naturel, historique.

² Cf paragraphes 2.2.2.2 et 2.2.3.2 pour plus de détail sur cet indicateur.

³ Cf paragraphe 2.2.1.3

⁴ Cf paragraphe 2.2.1

Ces 3 piliers se déclinent systématiquement en 2 volets :

- Externe, pour notre action d'accompagnement du territoire et de nos clients, qui constitue **notre engagement territorial**
- Interne : pour notre Caisse Régionale, nos pratiques internes et notre fonctionnement qui constituent **notre engagement interne**

Notre stratégie RSE propose donc une véritable symétrie des attentions entre la manière dont nous souhaitons accompagner nos clients et le territoire, d'une part, et notre fonctionnement interne, notre politique sociale au service des collaborateurs, d'autre part.

Les politiques et plans d'actions de la Déclaration de Performance Extra Financière s'articulent autour de ces piliers.

2.1.2. Notre stratégie de lutte contre le changement climatique et environnemental

Le changement climatique est une évolution durable due à une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. C'est un phénomène fortement corrélé au développement carboné des activités humaines. Pour limiter son ampleur, les objectifs fixés permettent de penser que le monde devra arriver à la neutralité carbone en 2050. L'augmentation des températures est donc inéluctable jusqu'à 2050, et se poursuivra même ensuite, malgré la neutralité carbone des activités humaines, parce que les émissions de gaz à effet de serre ont des effets sur le climat pendant plusieurs décennies.

Les départements de Savoie et Haute-Savoie sont particulièrement sensibles au réchauffement climatique. D'une part, parce que les températures y augmentent plus vite qu'ailleurs : pour les Alpes, le rapport du GIEC de 2014 fait état d'une augmentation des températures entre 1900 et 2014 deux fois supérieure à la moyenne française et mondiale. D'autre part, parce que les Savoie sont davantage exposées aux conséquences du réchauffement climatique, en particulier parce qu'une partie significative des activités économiques des Savoie dépend directement du climat (économie de la neige).

Le Crédit Agricole des Savoie engage une démarche sur le changement climatique et environnemental alignée sur l'Accord de Paris qui s'intègre à la stratégie climat et au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole.

Les 2 axes de notre stratégie sont :

- Protéger les habitants, les activités des Savoie et la Caisse Régionale des conséquences du changement climatique selon une approche par les risques, à savoir :
 - Risques liés aux conséquences physiques (*éléments climatiques violents, canicules, sécheresses, éboulements...*) mais également à leurs conséquences économiques (*impacts sur le tourisme, l'agriculture...*)
 - Risques de transition, induits par la transition vers une économie bas-carbone (*évolutions règlementaires, politiques d'atténuation...*)
- Agir pour atténuer et limiter le réchauffement climatique en favorisant un développement économique local adapté : des opportunités de nouvelles offres et services pour nos clients et opportunités de modification de notre fonctionnement interne.

Nos actions collectives s'articulent autour de 4 grandes thématiques : l'accompagnement de nos clients, la formation des collaborateurs, les processus et notre fonctionnement interne, la communication.

2.1.3. Le cadre réglementaire

2.1.3.1. La réglementation SFDR

Le règlement SFDR ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- ✓ L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte des **incidences négatives** sur la durabilité dans les politiques d'investissement ;
- ✓ La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

En réponse à la réglementation SFDR, et selon le principe de la double matérialité, le Groupe Crédit Agricole a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**
 - **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
 - **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**
 - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

- **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité. Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

2.1.3.2. La réglementation relative au Green Asset Ratio

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- a) L'atténuation du changement climatique
- b) L'adaptation au changement climatique
- c) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- d) La transition vers une économie circulaire
- e) La prévention et la réduction de la pollution
- f) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2022 sur (i) la part des activités dites « **éligibles** » et « **non éligibles** », **c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non** et (ii) la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaire et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

Pour le reporting 2022, le Crédit Agricole des Savoie publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.

Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux
- Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux
- Respectent certaines garanties sociales minimales
- Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)

Pour ce reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs, le Crédit Agricole des Savoie a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Le Crédit Agricole des Savoie publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'**actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le Crédit Agricole des Savoie publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

Reporting réglementaire
Reporting volontaire

1. Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts

En %	En euro
42%	15 577 774 128
23%	8 565 012 005

En %	En euro
61%	22 427 822 545

2. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur</u> des indicateurs intermédiaires
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs
Part d'autres actifs dans le total d'actifs
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs
TOTAL

En %	En euro
1%	471 644 365
4%	1 488 185 974
0%	142 158 400
1%	226 074 887
28%	10 505 788 028
34%	12 833 851 654

3. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs
TOTAL

En %	En euro
2%	889 829 628
0%	0
2%	889 829 628

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (tableau 1) :

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Agricole des Savoie publie le tableau 1 exigé par cette réglementation. Le Crédit Agricole des Savoie n'est pas en mesure de publier de données au 31 décembre 2022 dans les tableaux 4 [Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci] et 5 [Activités économiques non éligibles à la taxonomie], du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en raison de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	ND
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	ND
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	ND
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	ND
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	ND
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	ND

ND = Donnée non disponible

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4) :

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND = Donnée non disponible

Activités économiques non éligibles à la taxonomie (tableau 5) :

Ligne	Activités économiques	Montant	%
1.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.26 concerne les phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production d'électricité, autorisées par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable, qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE M72 et M72.1. 	ND	ND
2.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.27 concerne la construction et l'exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cela concerne uniquement de nouvelles installations nucléaires dont le permis de construire a été délivré avant 2045 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22 	ND	ND
3.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.28 concerne la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne des installations dont la modification à des fins de la prolongation, doit être autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22 	ND	ND
4.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.29 concerne la production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.29, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.7 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.8 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée à plusieurs codes NACE, notamment aux codes D35.11 et F42.22 	ND	ND

Ligne	Activités économiques	Montant	%
5.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.30 concerne la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.30, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.19 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.20 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée être associées aux codes NACE D35.11 et D35.30 	ND	ND
6.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.31 concerne la production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, remise en état et exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux et sont raccordés à un réseau de chaleur et de froid efficace au sens de l'article 2, point 41), de la directive 2012/27/UE - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.31, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.23 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.24 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité relève du code NACE D35.30 	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	ND	ND

ND = Donnée non disponible

2.1.3.3. Le bilan des émissions GES

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

Pour pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) et l'association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples** : La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées. Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

- **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie** : SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au risque climatique de transition.

Le Crédit agricole des Savoie publie cette cartographie dans sa DPEF depuis 2020.

Macro-secteurs	GES Teq Co2	GES Teq Co2	GES Teq Co2
	Encours 2019	Encours 2020	Encours 2021 ⁵
Agriculture	156 704	190 497	198 165
Construction	158 002	206 007	214 993
Energie	3 749	4 602	4 886
Industrie	54 325	65 558	62 586
Transport	169 944	221 496	225 796
Services	0	0	0
Déchets	23 304	26 149	23 643
Administration	5	6	6
Autres services	0	0	0
TOTAL	566 035	714 315	730 073

⁵ Les encours à fin 2022 ne sont pas disponibles à la date de publication de la DPEF 2022.

2.1.4. Notre gouvernance

En 2020, la Caisse Régionale a structuré la gouvernance et les activités autour de la RSE et du financement des énergies renouvelables afin de renforcer l'impact de ses actions internes et de son accompagnement des clients et du territoire.

Un poste de Responsable RSE et Engagement Sociétal a été créé en septembre 2020, et rattaché à la Direction Financière, Recouvrement, RSE et Animation du Mutualisme. Il est en charge du pilotage transverse des chantiers RSE et de la stratégie climat en synergie avec l'ensemble des Directions.

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie RSE a été réalisé en 2022 par le Comité de Direction et le Conseil d'administration, ainsi que par le Comité Changement Climatique et Environnemental, consultatif, piloté par un Directeur général adjoint, et incluant les Directions chargées des Risques, des Crédits, du Marketing, et des Finances.

Par ailleurs, un Pôle Territoire, créé en 2020 et rattaché à la Direction « Banque du Territoire et des Entreprises », réunit des activités en prise directe avec les acteurs et thématiques structurants des deux Savoie :

- L'accompagnement des collectivités locales dans leurs besoins de financements, d'assurance et de conseils sur la gestion des comptes publics.
- L'accompagnement par un Pôle Santé des entités institutionnelles et les opérateurs publics, privés ou associatifs de plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires.
- L'accompagnement de nos clients Entreprises dans leur transition écologique qui couvre : le financement des projets et des entreprises de la valeur énergies renouvelables ; le conseil auprès de nos clients pour consommer moins d'énergie dans leurs activités et leurs déplacements ; la contribution de la Caisse aux réflexions des acteurs territoriaux sur l'adaptation au changement climatique et au maintien de la biodiversité et du potentiel environnemental de notre Territoire. Une Chargée d'affaires Transition Écologique avait été recrutée en février 2021. Cette fonction a permis de contribuer à l'élargissement de la gamme d'offres proposées à nos clients et de coordonner les échanges internes sur les offres et leur mise en avant commerciale. Elle a donc été complétée par l'ouverture de 2 postes supplémentaires en 2022, avec prise de fonction début 2023.

Enfin, depuis avril 2021, une équipe pluridisciplinaire (communication, marketing, animations commerciales tous marchés, filières crédits) baptisée la Green Team se réunit trimestriellement pour partager les sujets « Transition écologique » en cours : activité commerciale, offres, communications client, institutionnelle et événementielle.

2.1.5. Cartographie des risques⁶

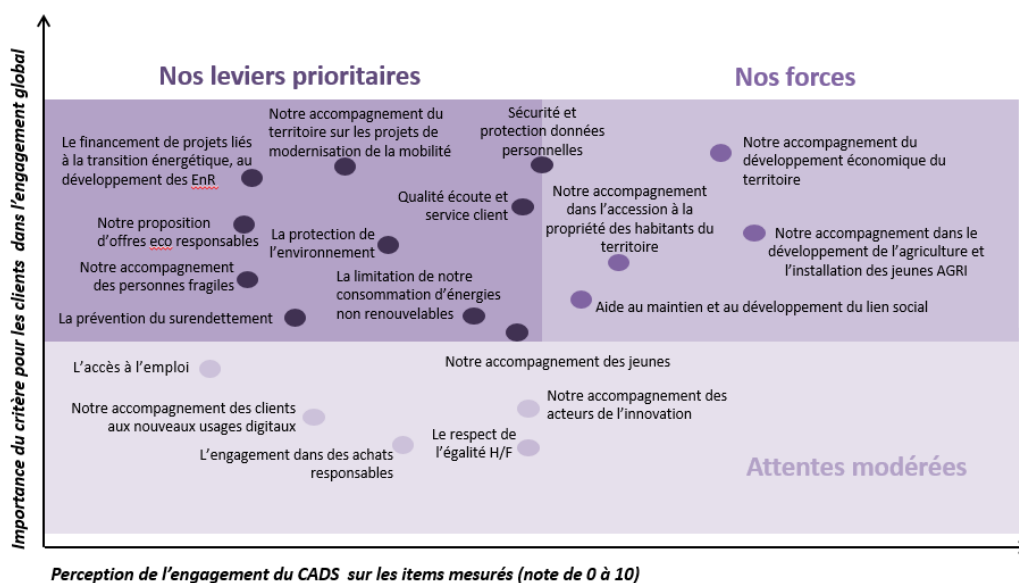
2.1.5.1. Définition de l'univers des risques

Afin de donner une vision globale de la démarche RSE de la Caisse Régionale et de marquer une implication forte en mettant en avant les ambitions et la vision à long terme, il apparaît comme pertinent de poursuivre en 2022 une approche par les enjeux RSE pour contextualiser les risques majeurs.

Pour identifier ces enjeux, plusieurs sources ont été utilisées pour appréhender les attentes prioritaires des parties prenantes :

- La matrice des enjeux RSE prioritaires et leurs risques attachés fournie par Crédit Agricole SA.
- La DPEF 2021, elle-même construite sur les pactes Coopératifs et Territoriaux du Crédit Agricole des Savoie précédents et présentant les engagements pris en matière de RSE.
- Les documents d'aide à la Déclaration de Performance Extra-Financière fournis par Crédit Agricole SA et la Fédération Nationale du Crédit Agricole.
- L'analyse de la mesure de l'Indice d'Engagement Sociétal, IES, du Crédit Agricole des Savoie réalisée en 2020 pour le compte de la CR.

Ces éléments ont permis de mettre à jour pour 2022 la matrice de matérialité des enjeux RSE propres au Crédit Agricole des Savoie, construite en 2020.



De cette matrice, nous retiendrons les enjeux qui paraissent prioritaires pour notre Caisse Régionale.

⁶ Voir annexe sur la Contribution aux ODD, paragraphe 2.4.2

2.1.5.2. Hiérarchisation des risques

La méthodologie de la hiérarchisation et l'évaluation des risques a été reconduite en 2022 à partir des travaux réalisés dans le cadre de la DPEF 2021.

Listing des risques

L'analyse précitée a permis d'établir une liste de 26 risques matériels principaux relatifs à l'activité de la Caisse Régionale sur le territoire des Savoie en lien avec les enjeux de sa Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Cotation des risques

En vue d'établir une hiérarchie parmi les risques identifiés, deux variables ont été confrontées : la « gravité » et la « probabilité d'occurrence » du risque brut concerné, c'est-à-dire sans tenir compte du niveau de maîtrise du risque au niveau de la Caisse Régionale. Le risque brut fait donc référence au risque attendu avant la mise en place de toute politique ou action pour lutter contre.

La dimension « gravité » a été appréhendée à travers 4 types d'impacts possibles :

- impact sur l'image/la réputation,
- impact sur la perte d'activité,
- impact en termes de sanction réglementaire,
- impact en termes de sanction pénale.

Pour chaque type d'impact, une échelle de 1 à 4 a été définie allant de :

1. Faible ou inexistant
2. Significatif
3. Fort
4. Majeur

Des légendes précisant spécifiquement ce à quoi correspondent les types d'impacts et les niveaux de gravité ont été déterminées pour obtenir une cotation la plus homogène et objective possible.

La probabilité d'occurrence a également été appréhendée sur une échelle de 1 à 4 allant de :

1. Rare = moins d'1 cas tous les 5 ans
2. Faible = moins d'1 cas tous les 3 ans à 1 cas tous les 5 ans
3. Occasionnelle = moins d'1 cas par an à 1 cas tous les 3 ans
4. Fréquente = plusieurs cas par an à 1 cas par an

Interlocuteurs

La liste des risques établie a été soumise aux Responsables des Services et Unités identifiés comme spécialisés dans leur domaine afin qu'ils puissent juger de la « gravité » et de la « probabilité d'occurrence » pour chacun des risques bruts les concernant.

Cette analyse a été réalisée à l'occasion de réunions dédiées entre la Responsable RSE et Engagement Sociétal et les services ou unités concernés.

2.1.5.3. Évaluation du risque brut ou inhérent

Une fois les notes attribuées par les spécialistes pour chacun des risques, la règle dite du « maillon faible » a été appliquée. Cela signifie que, par défaut, a été retenue la valeur la plus élevée attribuée parmi les 4 types d'impacts possibles. Cette valeur, la plus forte a ensuite été multipliée par la probabilité d'occurrence et une note finale a ainsi pu être établie.

Ainsi, 13 risques bruts principaux en lien avec notre RSE ont pu être dégagés :

3 risques principaux avec la note de 16 :

- Déficit de politique/démarche inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées
- Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques, évolutions métiers et besoins des clients
- Insuffisance de soutien aux parties prenantes et acteurs référents sur le développement des filières clés du territoire et notamment en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique

10 risques secondaires avec la note de 12 :

- Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information
- Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR (loyauté, corruption, non-respect intentionnel des procédures)
- Absence de reconnaissance de la fidélité (ancienneté, qualité relation client...)
- Absence ou dégradation d'écoute client
- Absence de vigilance concernant l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) pour les achats, la rénovation des agences et des sièges et plus globalement dans l'utilisation durable des ressources
- Non adéquation des offres, produits et du conseil aux conséquences du changement climatique
- Non contribution au développement économique local, à la création de valeur au bénéfice du territoire
- Baisse de l'engagement des collaborateurs et mauvaise qualité de vie au travail
- Absence d'engagement des administrateurs sur leur territoire
- Absence de soutien des projets du territoire (soutien des associations, soutien de financement entreprise...) en lien avec les enjeux RSE

Des rapprochements de thématiques ont conduit à regrouper les risques suivants entre eux :

- Insuffisance de soutien aux parties prenantes locales avec le risque de non contribution au développement économique local
- Absence de reconnaissance de la fidélité (ancienneté, qualité relation client...) et Absence ou dégradation d'écoute client
- Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information et Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR (loyauté, corruption, non-respect intentionnel des procédures)

Ces travaux ont conduit à identifier une liste de 10 risques majeurs.

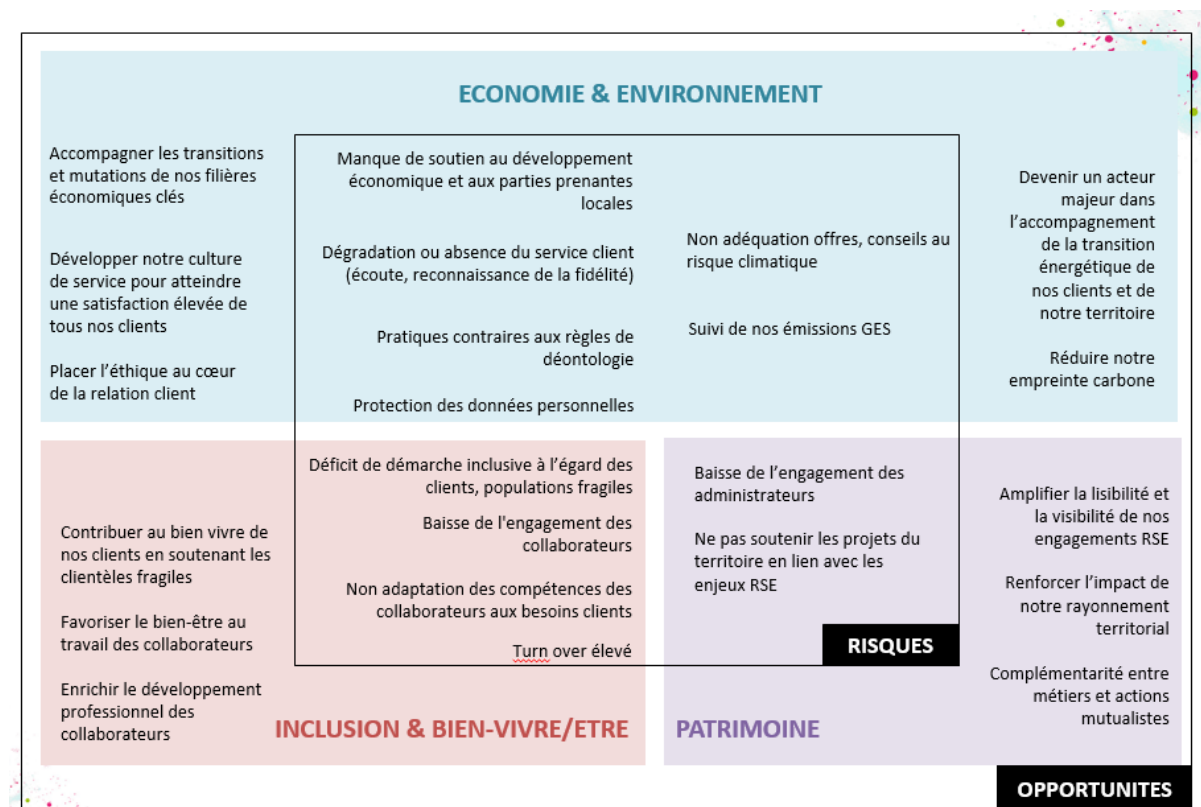
2.1.5.4. Définition des politiques, plans d'action et indicateurs de performance

Pour chaque risque majeur, les experts identifiés ont recueilli et présenté les politiques associées de la Caisse Régionale et les plans d'action réalisés sur l'année de référence. Ce recueil réalisé sous le pilotage du Responsable RSE permet de référencer et valoriser les engagements RSE du Crédit Agricole des Savoie.

Afin de matérialiser le niveau de maîtrise, des indicateurs de performance chiffrés par risque sont identifiés. Ils sont sélectionnés de manière à obtenir dans la mesure du possible un ratio, c'est-à-dire une mise en rapport de variables, et non de la data brute.

Ces indicateurs permettent également de mesurer l'efficacité des politiques et des actions mises en place et d'observer les évolutions annuelles.

2.1.5.5. Cartographie



2.2. Politiques et plans d'actions 2022

2.2.1. PILIER 1 : Economie et environnement - « Réussir la transition économique et énergétique de nos clients et des filières clés ainsi que celle de notre entreprise »

En tant que banque coopérative mutualiste au fort ancrage local, le Crédit Agricole des Savoie est historiquement engagé pour accompagner les territoires et leurs acteurs dans la transition environnementale.

2.2.1.1. Proposer des produits, offres et conseils en adéquation avec les changements climatiques

Risque identifié : Offres bancaires et conseils inadaptés à la transition énergétique et environnementale climatique et manque de sensibilisation des acteurs internes

Politique :

Dans la cadre de son projet d'entreprise CARE mis en place fin 2019, le Crédit Agricole des Savoie à travers sa vision "Tous en confiance, avec passion, pour nos clients et les Savoie", a affirmé son engagement pour son territoire en étant un acteur du développement durable des Savoie.

En 2021, la Caisse Régionale avait rédigé une note d'intention sur le changement climatique et environnemental pour apporter un cadre à ses actions sur le sujet. Depuis, chaque direction définit annuellement un plan d'actions RSE en lien avec son périmètre.

En 2022, en complément des travaux menés par le Comité Changement Climatique et Environnemental, le comité de pilotage opérationnel « Green Team » a également été formé pour centraliser les projets et relayer l'information dans les différentes Directions.

Dans cette trajectoire, le Service Marketing Stratégique a écrit fin 2022 pour la première fois un plan Marketing spécialisé sur la transition énergétique. Les politiques crédits actuellement travaillées (ENR et financement Habitat) et finalisées au premier trimestre 2023, intégreront cette dimension.

Actions 2022 :

→ Mettre en œuvre une démarche de questionnement des clients sur leurs actions RSE et leur dynamique sur les critères ESG

Le Crédit Agricole des Savoie poursuit le déploiement de la trame proposée par le Groupe Crédit Agricole et sa propre démarche d'échange avec ses clients du marché Entreprises.

Pour mémoire, lors de l'étude d'un dossier de financement ou de certains rendez-vous, le client est, depuis 2021, interrogé sur les différents pavés de sa maturité RSE. L'échange porte sur des critères environnementaux, sociaux mais aussi de gouvernance. Il permet d'aboutir à une note indicative sur le nombre d'actions ou la prise en compte de certains thèmes extra-financiers dans la stratégie de l'entreprise (relations aux fournisseurs, autonomie énergétique). Cet « éclairage ESG » permet d'avoir, avec chaque client, un échange complémentaire aux questionnements techniques et financiers habituels.

Tous les Chargés d'Affaires ont désormais intégré cet élément à leurs échanges. L'ambition de la Caisse Régionale pour 2022 était de rencontrer 90% des entreprises lui confiant plus de 3 M€ de flux. A fin 2022, 701 (+474) clients ont été rencontrés, soit 54% de ces clients prioritaires.

→ Intégrer le risque climatique dans les offres commerciales

Sur les marchés spécialisés, plusieurs actions ont été menées autour du crédit investissement en 2022 :

- Plan de communication sur les Green Solutions auprès de nos clients Professionnels et Agriculteurs (au fil de l'eau sur l'année).
- Sensibilisation des conseillers PRO aux solutions dédiées à la transition énergétique (Investissement, Habitat et placement financiers) à travers l'hebdo des professionnels du mois de novembre.
- Sur le marché de l'Agriculture, formation des Chargés d'Entreprises Agricoles aux nouvelles pratiques (agriculture biologique, HVE) et aux énergies renouvelables en décembre.
- Sur le marché des Entreprises, les chargés d'affaires ont été sensibilisés aux solutions de financement pour les objets « verts » (Green Solutions et Prêt Actif Vert) courant septembre-octobre. Tout au long de l'année, les échanges avec le Pôle Transition Ecologique ont permis de faire monter les équipes en compétence et en posture.
- Une newsletter sur l'éco Mobilité et le photovoltaïque a été adressée en décembre aux clients des Marchés Spécialisés.
- Les clients des Réseaux Entreprise/Agriculture/Professionnels ont été conviés à une conférence autour de l'énergie solaire en partenariat avec l'INES à Annecy. Un webinaire a été tourné lors de cet événement pour diffuser des informations à nos clients et nos collaborateurs.
- Sensibilisation des collaborateurs du Service Engagements Spécialisés aux offres vertes.

Sur le marché des Particuliers, le plan Marketing reste axé sur les 3 mêmes priorités clients que celles de 2021, à savoir : rénovation habitat, mobilité douce et épargne durable.

Elles se sont traduites par des actions concrètes :

1. La rénovation énergétique : quel financement proposer ? Comment sensibiliser nos conseillers et clients ?

- Ambitions 2022 : sensibiliser nos clients sur les enjeux de la rénovation habitat et les accompagner dans cette transformation (en amont et jusqu'au financement du projet)
 - ⇒ Financement Habitat : 9,3 M€
 - ⇒ Financement Conso Travaux : 20,2 M€
- Informer les clients propriétaires d'un bien à usage locatif sur les nouvelles normes inscrites dans la Loi Climat et Résilience en fonction du Diagnostic de Performance Énergétique de leur bien : newsletters, post réseaux sociaux et infos via le site internet
- Mise en avant des offres de financement travaux (crédit à la consommation à taux boosté) auprès de tous les clients propriétaires et appétant à la rénovation énergétique : marketing direct, message GAB, presse, publicité agence, réseaux sociaux, information site internet, affichage au Salon de l'Habitat et Jardin
- Formation des conseillers à l'outil PEPZ⁷ afin de sensibiliser les clients à la rénovation énergétique lors des entretiens habitat : réalisation d'une simulation pour l'accès aux

⁷ PEPZ est un simulateur qui permet aux conseillers d'estimer avec son client le montant des travaux de rénovation énergétique et des aides éligibles.

aides nationales et locales en vue du plan de financement et relai auprès des acteurs clés (ex : ASDER et INNOVALES)

- Mise à jour et intégration des fiches produits (financement et épargne) en lien avec la transition énergétique dans notre moteur de recherche CAESAR, outil interne référent pour les conseillers
- Réalisation d'un bagage de formation sur la rénovation habitat, accessible sur demande à tous les managers du réseau de proximité ; formation en présentiel animée par le service Animation et Support Réseau ; test réalisé en 2022 pour déploiement général en 2023
- Interventions sur les thématiques rénovation énergétique de l'habitat et énergie photovoltaïque lors de 8 réunions locales dédiées aux clients sociétaires
- Promotion des solutions d'énergie solaire (photovoltaïque) auprès des salariés et des clients à travers un partenariat noué avec Alpes Solaire Energie (ASE) : dépliant sur l'offre conso travaux proposé aux clients d'ASE (le QR Code a été flashé 38 fois depuis juin)

2. La mobilité douce : comment remplacer un vieux véhicule par un modèle plus écologique ?

- Ambition 2022 : Sensibiliser nos clients et les accompagner dans cette transformation
⇒ Financement Conso Auto : 34,9 M€
- Maintien des taux promotionnels malgré un contexte d'augmentation sensible des taux à partir du deuxième semestre
- Animation Crédit Conso autour de la mobilité Verte : communications clients et non ciblées lors des opérations de mars et septembre
- Sensibilisation des clients à la mobilité douce à travers une newsletter
- Aide au financement de véhicules propres grâce à la solution LOA AGILAUTO : 50% des financements réalisés en 2022 sur de la LOA concernent les véhicules hybrides ou électriques

3. Comment redonner du sens à ses placements financiers ?

- Evolution de la gamme de fonds ISR PREMUNDI, avec une nouvelle gamme dédiée aux personnes morales
- Mise en avant des Webconférences sur les solutions fonds ISR PREMUNDI
- Animation sur le thème du reboisement (1 contrat Assurance Vie signé = 1 arbre planté)
- Mise en marché du Livret Engagé Sociétaire avec mise en avant des projets vertueux financés par l'encours épargne à travers une plateforme nationale (souveraineté alimentaire et transition agricole ; cohésion et inclusion sociales ; transition énergétique PART et MS) : plan de communication CASA à partir de novembre 2022 ; communication interne CR réalisée lors de la semaine du Sociétariat ; plan de communication CADS auprès de nos clients, prévu lors de l'animation collecte du T1 2023

En parallèle, le Service Marketing Stratégique Clients réalise un suivi mensuel des indicateurs commerciaux et des actions en cours et à venir. Ce document est transmis à l'équipe de Direction et aux Responsables de Services concernés, et il est commenté lors du Comité Changement Climatique et Environnemental.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2023
Financements EnR sur Marchés Spécialisés : réalisations annuelles	13,1 Millions €	8 Millions €	8,2 Millions €	20 Millions €
Financements EnR sur Marchés Spécialisés : encours	-	43,3 Millions €	43,5 Millions €	
Financements EnR sur Marchés Spécialisés : nombre de prêts	26	33	35	
Autres prêts verts sur Marchés Spécialisés hors EnR : réalisations annuelles	0,4 Millions €	3,3 Millions €	12,2 Millions €	80 Millions €
Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers ⁸ : réalisations annuelles	11 Millions €	15,1 Millions €	29,5 millions €	50 Millions €
Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : encours	-	54,6 Millions €	60,5 Millions €	
Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : nombre de prêts	669	909	1 572	
Prêts consommation verts ⁹ : réalisations annuelles	13,9 Millions	20 Millions €	34,9 Millions €	50 Millions €
Prêts consommation verts : encours	-	40,2 Millions €	53,6 Millions €	
Prêts consommation verts : nombre de prêts	871	1 065	1 791	
% d'éclairages ESG réalisés auprès des clients entreprises	-	22%	54%	90%
Fonds ESG ¹⁰ détenus par nos clients : montant des encours	655 Millions €	768 Millions €	876 Millions €	
Evolution des fonds ESG détenus par nos clients	-	17%	14%	

2.2.1.2. Accompagner la transition agricole de notre territoire

Risque identifié : Insuffisance d'accompagnement des transitions agricoles du territoire

Politique :

La Caisse des Savoie a validé sa stratégie sur les transitions agricoles en Comité CCE d'avril 2022. Elle ambitionne :

- D'être la Banque des transitions en :
 - ✓ Accompagnant les transitions de ses clients
 - ✓ Formant les équipes du Centre d'Affaires Développement Agriculture
 - ✓ Ayant une offre dédiée aux transitions
- De participer à la sensibilisation des agriculteurs du territoire
- D'être partenaire et d'accompagner les Organisations Professionnelles Agricoles sur la thématique des transitions agricoles

Pour se donner les moyens de ses ambitions, la Caisse a mobilisé des ressources du Centre d'Affaires :

⁸ Eco prêt à taux 0, prêt travaux verts, prêt économie d'énergie

⁹ Prêts à la consommation D Vélos et véhicule vert

¹⁰ D'après le reporting AMUNDI, qui comprend les fonds classés 6, 8 et 9 dans la classification SFRD

- Un référent agriculture Biologique et circuits courts a été nommé. Il s'agit d'un manager de pôle déjà référent Jeunes Agriculteurs.
- Une alternante en école d'ingénieure ISARA à Lyon a été recrutée, avec un mémoire de fin d'étude qui portera sur la thématique du Carbone. L'objectif est de voir comment la Caisse peut accompagner les exploitations Savoyardes dans leur réduction des émissions de Carbone ainsi que les possibilités pour capter ce carbone et éventuellement le monétiser. Le mémoire vise également à sensibiliser les exploitants agricoles à la thématique. Cette démarche est complémentaire aux livraisons du groupe Crédit Agricole sur ce sujet, notamment une plateforme Carbone.

Actions 2022 :

→ Etre la Banque des transitions

Accompagner les transitions de nos clients :

En décembre 2022, l'offre Bio-HVE se transforme en offre « démarches environnementales ». Il s'agit d'une offre destinée à financer les exploitations qui entreprennent une démarche pour être plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement. Elle porte sur des crédits d'investissement et de trésorerie. Les exploitations seront accompagnées par un Chargé d'Entreprises Agricoles.

- Investissements New Pratiques : 60-120 mois, différé jusqu'à 36 mois, pas de plafond, forfait frais de dossier à 80€, taux Agilor-0,20
- BFR New Pratiques (en remplacement du Prêt Communic'Agri) : 60 mois, différé jusqu'à 24 mois, pas de plafond, forfait frais de dossier à 80€, taux Agilor-0,20
- Prêt Certif'Agri (en remplacement du prêt Trésor Bio) : 36 mois, 5 à 8K, pas de frais de dossier, Taux 0,20%

En 2022, la Caisse Régionale a maintenu une participation financière de 200€ pour contribuer aux frais d'étude et de formation préalables à la certification Bio ou HVE.

Une offre circuits courts est également toujours disponible aux exploitations adhérentes à « Bienvenue à la Ferme » avec des offres dédiées :

- Financement BFR à 0%
- Participation financière de 100€ pour la communication du point de vente
- Des offres monétiques dédiées (6 mois d'abonnements offerts)

Une première approche ESG sera testée à partir du printemps 2023 dans la politique d'intervention des crédits à l'Agriculture.

Former les collaborateurs :

Une formation des collaborateurs a été réalisée le 9 décembre 2022 sur les thématiques suivantes :

- Transitions agricoles, sensibilisation à l'agroécologie, nouvelles pratiques et agriculture biologique (partenariat avec l'ADABIO)
- Formation photovoltaïque avec le Pôle Territoire du Crédit Agricole des Savoie
- Atelier de travail sur les transitions agricoles

Les collaborateurs du Centre d’Affaires sont inscrits à une formation à distance (IFCAM), à réaliser avant le 30/08/2023, qui porte sur les transitions Agricoles et Agroalimentaires et la Démarche Agriculture Biologique.

Une formation sur le Carbone est également prévue en 2023, en lien avec Crédit Agricole SA et divers acteurs du territoire : IDELE, CERFRANCE, Chambre d’Agriculture Savoie Mont-Blanc.

Favoriser l’installation en agriculture :

Deux référents Jeunes Agriculteurs sont actifs sur la Caisse Régionale, un manager de pôle par département. Plusieurs actions ont été menées en 2022 pour favoriser l’installation en agriculture :

- Organisation d’un forum à l’installation en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie dans nos murs d’Annecy le Vieux
- Participation et intervention aux conférences du forum à l’installation de la Chambre d’Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Partenariat avec les lycées notamment le Lycée Agricole Reinach, interventions dans les classes réalisées par des collaborateurs du Centre d’Affaires
- Recensement et anticipation des installations via un outil dédié à l’identification des porteurs de projets

→ Participer à la sensibilisation des agriculteurs du territoire

Plusieurs évènements ont été organisés par la Caisse Régionale :

- Le 30 septembre 2022, une conférence a réuni les acteurs du territoire (agriculteurs et organisations professionnelles agricoles), ainsi que toutes les classes de BTS du Lycée agricole Reinach et une classe de la Maison Familiale des Dronières. La thématique était : *Le défi climatique pour l’agriculture des Savoie*, en présence de l’agro climatologue Serge ZAKA.
- Le 12 octobre s’est tenu le séminaire clim-pasto au Crédit Agricole des Savoie, en partenariat avec le SUACI. Pendant 2 jours, il a traité des questions climatiques pour les milieux pastoraux partout en France.
- Plusieurs conférences sur la réforme de l’assurance climatique ont été réalisées par les équipes :
 - 12 juillet pour les viticulteurs
 - 23 et 24 décembre en lien avec FDSEA / JA et GROUPAMA
 - 21 réunions délocalisées en agence (en cours + début 2023)
 - Formation d’une journée dédiée aux collaborateurs du Centre d’Affaires

La Caisse régionale des Savoie et 3 autres Caisses ont financé une étude (réalisée par la société ITK) sur le risque de gel sur les pommes et la vigne en Rhône-Alpes. Les résultats, en cours d’analyse, pourraient être présentés aux syndicats de produits.

→ Etre partenaire des Organisations Professionnelles Agricoles et les accompagner sur la thématique des transitions agricoles

Une enveloppe supplémentaire de 15 k€ a été affectée aux agri projets 2022 sur la thématique des transitions :

- Poursuite d’un accompagnement de l’AFTALP (Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes) via un agri projet pour sécuriser 125 captages en alpage pour que les exploitants agricoles puissent avoir un accès à l’eau en été

- Participation au budget annuel de l’AEGRC (Association d’Etude et de Gestion des Risques Climatiques) : lutte contre la grêle, aléa climatique de plus en plus fréquent, avec des procédés techniques respectueux de l’environnement
- Partenariat de la journée FDCUMA (Fédération Départementale des Coopératives d’Utilisation de Matériel Agricole) du 8 septembre : Valorisation des prairies naturelles, régénération, sursemis et autonomie fourragère
- Financement d’une étude de la FDCL (Fédération des Coopératives Laitières) sur l’analyse du potentiel de production d’électricité photovoltaïque sur les bâtiments des ateliers fromagers des coopératives laitières savoyardes
- Réalisation d’un film et de témoignages sur le HVE en partenariat avec la Chambre d’Agriculture Savoie Mont-Blanc et la coopérative Jura Mont-Blanc

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
Prêts accordés à des exploitations BIO ou HVE	10 dossiers, 164 K€	7 dossiers, 69 K€	2 dossiers 35 K€
% de jeunes agriculteurs (JA) installés en Bio/HVE sur l’ensemble des JA installés par la CR	-	25%	25%

2.2.1.3. Développer une culture de l’excellence et améliorer la satisfaction de nos clients

Risque identifié : Dégradation ou absence de service client (dont insuffisance de culture éthique, de déontologie et de protection des données personnelles)

Politique :

La proximité du Crédit Agricole avec ses clients est une force au service d’une relation de confiance et d’expertise durable. Respect, transparence, loyauté, sécurité sont les valeurs fondatrices du Crédit Agricole. Ces valeurs ont été affirmées dans une charte éthique réalisée par le groupe Crédit Agricole, puis déclinée dans les codes de conduite propres à chaque Caisse Régionale, ainsi que dans les engagements relationnels.

Un dispositif de contrôles internes permet de garantir le respect permanent des règles de déontologie régissant la profession. Il est organisé par le Service Conformité et Sécurité Financière.

Quant à l’expérience client, elle est animée par le Service Expérience et Parcours Client. Un suivi mensuel est réalisé dans une instance dédiée, intitulée « comité de l’excellence relationnelle » réunissant le sponsor qui est le Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale, des membres du comité de direction ainsi que les responsables des animations commerciales et de filière. Le sujet du service client est également travaillé trimestriellement en comité de direction et présenté régulièrement dans les comités de fonctionnement des filières et des agences.

Un état des lieux régulier est fait sur la partie « réclamation » du service client dans le cadre du Comité Management de la Conformité.

Actions 2022 :

→ **Etoffer le dispositif d'écoute client, diffuser les éléments de satisfaction et d'insatisfaction et traiter les irritants identifiés**

Le dispositif IRC - Indice de **R**ecommandation **C**lient - déployé depuis quelques années constitue un véritable indicateur de la qualité de service.

Les scores IRC stratégique en 2022 :

- IRC stratégique PART : + 6 (+ 4 en 2021)
- IRC stratégique PAT géré en Banque Privée : + 2 (- 5 en 2021)
- IRC stratégique PRO : - 5 (+ 5 en 2021)
- IRC stratégique AGRI : + 20 (+ 9 en 2021)
- IRC ENT : résultat à venir (+ 29 en 2021)

Ce dispositif d'écoute client est complété de plusieurs canaux dont :

- L'IRC agence mensuel : en 2022, nous avons créé un IRC agence dédié à la clientèle gérée en banque privée et un IRC agence spécifique à la clientèle professionnelle, en complément de l'IRC agence déjà existant pour le réseau de proximité.
- Des IRC liés à des actes de gestion ou à des contacts clients / conseillers : en 2022, nous levons l'anonymat des clients qui répondent à l'enquête à chaud post contact avec notre Centre de Relation Commerciale à distance afin de rappeler les clients détracteurs¹¹.
- Des avis Google : en 2022 nous avons invité nos clients à émettre leurs avis sur les pages agences Google. Nous avons ainsi augmenté le nombre d'avis de 500% par rapport à 2021 et la note de satisfaction moyenne des clients en 2022 est de 4,6/5 sur ce média. Nous avons lancé un pilote pour que les réponses aux avis soient décentralisées aux agences alors qu'elles sont actuellement systématiquement réalisées par le service EXP.
- Des enquêtes clients ponctuelles menées sur différents métiers notamment en 2022.
- Des remontées des collaborateurs via un outil au sein de notre entreprise intitulée « A votre écoute » exploitées en 2022.
- Des réclamations de nos clients qui nous ont permis en 2022 d'optimiser nos processus.

Les irritants clients identifiés par ce dispositif d'écoute sont travaillés avec chacune des filières et suivis dans le cadre d'un **plan de bataille des irritants clients**. Ce plan de bataille est présenté mensuellement en « Comité de l'excellence relationnelle », qui valide l'ouverture et la fermeture de chacun des irritants dans le plan de bataille. L'objectif 2022 est de clôturer 30 irritants. Cet objectif tenu en 2022 est renouvelé sur 2023.

En 2022 a été créé un outil de pilotage intitulé « **revue du DDR** ». Il s'agit d'un tableau de bord remis trimestriellement à chacun de nos 10 directeurs de région qui reprend en 2 pages une synthèse des IRC agence, réclamations, avis Google et incivilités de leur région. En 2023, un document similaire sera remis trimestriellement à chacun des 44 directeurs de groupement d'agences. L'objectif est qu'ils l'analysent avec leurs équipiers et remontent trimestriellement des actions d'amélioration continue que le Service Expérience et Parcours Client consolidera pour partage de bonnes idées à toute la Caisse Régionale.

¹¹ Les clients détracteurs sont ceux qui attribuent une note inférieure ou égale à 6/10.

→ **Mieux servir nos clients et mieux travailler ensemble en revisitant notre modèle relationnel**

Pour renforcer encore la culture de l'excellence dans la relation client, le CADS a construit en 2021 puis déployé en 2022 un ensemble de préconisations, faites aux collaborateurs et aux managers, leur permettant de guider leurs pratiques et leurs postures vis-à-vis des clients.

Ce modèle apporte un changement de culture dans nos relations, que ce soit entre collaborateurs ou avec les clients. Il place la satisfaction et l'intérêt de nos clients et de nos collaborateurs au cœur de nos actions et de nos attentions. Il est le liant des projets de notre projet d'entreprise CARE. Il donne des clefs pour adopter une posture d'excellence.

Il s'appuie sur 4 leviers :

- **La symétrie des attentions** : bien s'occuper de nous pour bien s'occuper de nos clients
- **L'implication de chacun** : we care = Chacun est acteur et responsable de cette dynamique
- **Des pratiques communes** : Elles offrent à nos clients un service de même qualité quel que soit son interlocuteur
- **Un modèle qui évolue et s'adapte à chacun**

Nous sommes convaincus que la satisfaction de nos clients, si elle passe naturellement par la qualité des outils qui leur permettent une relation digitale, passe aussi et surtout par la réussite des relations humaines que collaborateurs et clients entretiennent.

→ **Prendre soin de nos clients fidèles**

Depuis 2014, nous utilisons le programme de fidélité CASA qui donne droit à :

- un bon à valoir de 30€ sur une nouvelle souscription,
- l'avantage intergénérationnel : l'assurance multirisque habitation à 1€ la première année et un prêt conso de 5 000€ à 0%.

La reconnaissance de la fidélité étant l'une des attentes principales des clients, plusieurs axes d'amélioration ont été retenus dans le cadre du projet d'entreprise de la Caisse Régionale. Fin 2021 et courant 2022, des avantages bancaires et non-bancaires ont été proposés aux clients fidèles tels que :

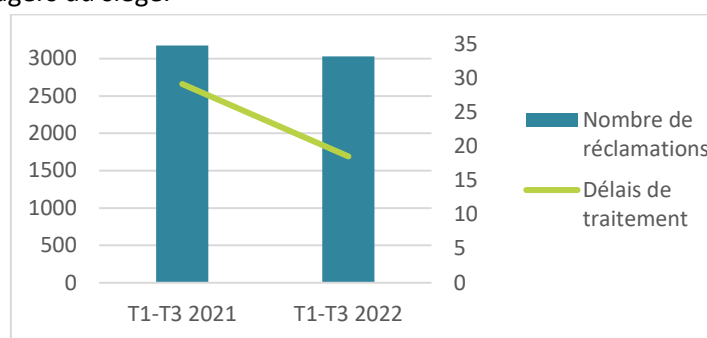
- La possibilité d'entrer en contact avec les espaces habitats du CADS en complément de l'agence de proximité,
- La remise de cadeaux (cadeaux locaux, magazines uni-media, cartes postales ...).

Nous avons ainsi observé courant 2022 une hausse de la satisfaction client liée à la reconnaissance de la fidélité.

→ **Poursuite de l'optimisation en continu du processus réclamation**

- **Pilotage** :
 - Envoi mensuel à chaque manager des réclamations des clients gérés par son entité : en 2022, le délai est passé de 30j à 20j
 - Accompagnement de l'entité satisfaction client pour faire la voiture balai sur les réclamations : en 2022, la voiture balai démarre pour les réclamations ouvertes entre 30 et 40j (par email), puis celles ouvertes depuis plus de 40j (par tel) vs 60j en 2021
 - Refonte en 2022 de l'enquête de satisfaction transmise à la clôture de la réclamation.
- **Formation en 2022 sur le processus et la posture de** :
 - la moitié des équipiers du siège qui traitent les réclamations (l'autre moitié des équipiers sera formée en 2023) ;

- d'une population d'équippers du réseau de proximité ;
- des managers du siège.



Graphique de l'évolution des volumes et des délais de traitement des réclamations

→ Placer l'éthique au cœur de notre relation client

Le Crédit Agricole s'est doté en 2017 d'une Charte éthique commune à l'ensemble du Groupe. Cette Charte reprend les principes d'actions et de comportements éthiques à respecter dans le quotidien des collaborateurs vis-à-vis des clients, de la société et des autres collaborateurs. Elle formalise son engagement d'être une banque loyale, multicanale, ouverte à tous et permettant à chacun, par notre conseil, d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause.

En 2021, le Crédit Agricole des Savoie avait mis à jour son Code de Conduite Général, intégrant le code de conduite anti-corruption. En 2022, ce code de conduite anticorruption a reçu la certification ISO 37 001, en propre, dans le cadre d'un audit mené pour le renouvellement de la certification du groupe Crédit Agricole.

→ Veiller aux intérêts de nos clients

La segmentation de la clientèle permet au Crédit Agricole des Savoie de mieux connaître ses clients et de leur apporter des réponses appropriées, aussi bien sur les produits et services que sur les moyens de communication avec leur banque. Les conseillers sont formés régulièrement en fonction des besoins de leurs clients et leur apportent ainsi toute l'expertise nécessaire à un conseil de qualité.

Agir dans l'intérêt du client a toujours été une priorité de l'entreprise et se traduit par la garantie d'un conseil objectif et désintéressé. Depuis 2012, le Crédit Agricole des Savoie a mis en place des engagements relationnels, visant à instaurer une relation de confiance fondée sur l'écoute de ses clients. Ces engagements réaffirment certains principes collectifs naturels tels que la proposition alternative de vente aux clients et le fait qu'un conseiller n'a aucun intérêt à proposer un produit plutôt qu'un autre.

→ Être transparent et clair dans la relation bancaire et aider le client à bien décider

Le Crédit Agricole des Savoie diffuse sur son site internet plusieurs guides thématiques, des conseils et des vidéos pour faciliter la prise de décision et la réalisation des projets de ses clients.

En matière d'assurance vie plus spécifiquement, un Document d'Informations Clés contenant des renseignements normalisés sur le contrat proposé (durée, fiscalité, frais) est systématiquement remis au client pour lui permettre de comparer les différents produits existants sur le marché.

Les conditions tarifaires sont affichées dans toutes les agences et sur le site internet : ca-des-savoie.fr. Le Crédit Agricole des Savoie veille à proposer des tarifs en phase avec le marché, combinant les intérêts clients et les impératifs de fonctionnement de l'entreprise.

Dans un environnement complexe, le Crédit Agricole veut donner au client toutes les clés pour l'aider à bien choisir. Cela exige une mobilisation de toutes les expertises pour lui offrir un conseil personnalisé.

Ainsi, dans leurs pratiques, les conseillers proposent toujours un produit en expliquant clairement ses avantages et ses limites grâce à une fiche Mémo, qui synthétise l'essentiel à savoir sur le produit. Ceci afin que le client puisse prendre une décision de manière objective et transparente.

« Trajectoires Patrimoine » rend les clients encore plus acteurs de leurs choix. Cet outil permet aux clients de co-construire, sur tablette, avec l'aide de leur conseiller en agence, une solution personnalisée pour constituer, protéger ou encore optimiser leur patrimoine en fonction de leurs projets. Il s'agit d'une démarche globale reprenant les finances personnelles, les placements, l'immobilier du client mais également la protection, la prévoyance... L'objectif est d'améliorer la vision qu'ont les clients de leur budget et leur patrimoine pour les aider à se projeter dans l'avenir.

→ Prévenir la fraude et lutter contre la corruption

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la banque et à protéger les clients. Pour faire face à la complexification des modes opératoires, comme la cybercriminalité, la Caisse Régionale investit régulièrement pour lutter contre la fraude, notamment aux moyens de paiement et virements frauduleux.

Les collaborateurs sont ainsi régulièrement formés et sensibilisés au sujet, afin de développer leur vigilance à l'égard d'opérations atypiques et l'acquisition de réflexes adaptés à chaque situation.

En parallèle, la Caisse Régionale a revu son dispositif de communication interne et externe afin de s'appuyer sur la notion de « tolérance Zéro » prônée par le Groupe.

Enfin, la révision du corps procédural et la nomination d'un référent Caisse régionale anticorruption en 2018 ont permis de finaliser les actions en cours telles que la mise en place du code de conduite anticorruption, la formation et la sensibilisation des collaborateurs ainsi que l'intégration du dispositif « Droit d'alerte ». Ce dernier met à disposition des collaborateurs et des tiers un outil permettant la déclaration de faits exceptionnels, lorsque les autres moyens d'escalade ne sont pas accessibles ou pertinents, tout en bénéficiant de la protection des lanceurs d'Alerte, instaurée par la Loi SAPIN 2 et renforcée en 2022 par la loi WASERMAN.

→ Déployer un dispositif de contrôles permanents pour une meilleure qualité de service

Un dispositif de contrôles permanents permet de veiller à la bonne adéquation des pratiques commerciales avec les obligations professionnelles d'information, de loyauté, de conseil et de transparence dans la diffusion des produits et services. Les contrôles sont de plusieurs types :

- Conformité des produits : à chaque lancement de produit, processus ou activité, le Comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) rend un avis permettant de s'assurer que tous les risques liés à la commercialisation auprès de la clientèle ont bien été analysés.
- Conformité et déontologie : le dispositif en place au Crédit Agricole des Savoie vise à regrouper l'ensemble des règles et procédures permettant d'assurer le respect des règles de déontologie, la prévention des conflits d'intérêts et la protection de la clientèle. Chaque année, les managers réalisent un rappel de la charte de déontologie auprès de leur équipe. L'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole des Savoie est formé régulièrement à ce thème via des modules sur la conformité au quotidien.
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme repose sur une vigilance constante et

l'actualisation de la connaissance client lors de l'entrée en relation puis à fréquence régulière, pendant toute la durée de la relation d'affaires. Il s'appuie sur un dispositif de surveillance des flux de la clientèle, des opérations effectuées avec les pays à risques. Une attention particulière est portée aux Personnes Politiquement Exposées (PPE) et à la clientèle Banque Privée. La Caisse Régionale dispose d'outils de détection déclenchant des alertes suite aux opérations financières réalisées par les clients. Après analyse si le doute persiste, une Déclaration de Soupçon est adressée à TRACFIN.

- **Sanctions Internationales** : Le dispositif de la Caisse Régionale des Savoie, finalisé en 2021, lui permet de se conformer à la réglementation régie par l'OFAC (Office of Foreign Asset Control), l'Union Européenne, la France, les Politiques internes du Groupe CA, en évaluant chaque année les risques directs et indirects découlant de ses activités et de celles de ses clients (produits, services, clients et implantations géographiques). Des outils communautaires, permettant quotidiennement de cribler la base clients et filtrer les transactions, sont une aide à la détection de violations éventuelles ou de tentatives de contournement des sanctions. Un programme de formations aux risques de sanctions est dispensé à l'ensemble des collaborateurs présents et administrateurs de la Caisse Régionale. Les événements liés aux sanctions internationales, nécessitant une attention ou une résolution immédiate, suivent un processus d'escalade, pouvant aller jusqu'à la Direction générale de Crédit Agricole SA.

→ Protéger les données personnelles des clients

Le Crédit Agricole des Savoie attache une importance extrême à la protection des données personnelles de ses clients. Leur sécurité et leur confidentialité sont indissociables du métier de banquier. Le Crédit Agricole des Savoie veille donc au respect du Règlement Général pour la Protection Des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018. Pour protéger les données personnelles des clients en accord avec les valeurs de la Caisse Régionale et en réponse aux obligations légales, le Crédit Agricole des Savoie a pris des engagements publics au sein de sa « Charte des données personnelles ».

Les 5 principes majeurs sont :

- Sécurité des données : la sécurisation des données reste la priorité.
- Utilité et loyauté : nous nous engageons à utiliser les données dans l'intérêt de nos clients.
- Ethique : nous nous engageons à agir avec éthique et responsabilité en matière de données personnelles.
- Transparence et pédagogie : nous nous engageons à la transparence et à la pédagogie envers nos clients.
- Maîtrise des clients : nous nous engageons à laisser la maîtrise à nos clients sur leurs données et l'utilisation qui en est faite.

Conformément à la réglementation, un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé en 2018 afin de s'assurer que tout a été mis en œuvre dans l'entreprise pour garantir la conformité. Un registre des traitements réalisés par la Caisse Régionale, est mis à jour régulièrement et tenu à disposition de la CNIL.

En 2022, ce délégué à la protection des données s'appuie sur un réseau de collaborateurs, spécifiquement formés, dans chaque service, afin de permettre une stricte application de ces principes majeurs.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2023
IRC stratégique PART	-3	4	6	1er en IRC 2ème en 2022
% de réclamations traitées en 15 jours calendaires	65,0%	75,0%	77%	90%
% de clients fidèles	34,4%	37,0%	35%	40%
Taux de conformité sur les formations :				
"Conformité au quotidien"	99,8%	100,0%	99,9%	
"Lutte anti-blanchiment"	99,0%	100,0%	100,0%	
"Sanctions internationales"	99,2%	100,0%	99,9%	
"RGPD"	99,2%	100,0%	100,0%	
"Fraude externe"	99,8%	99,9%	99,9%	
"Fraude interne"	99,4%	100,0%	100,0%	
"Lutte anti-Corruption"	99,9%	99,9%	100,0%	

2.2.1.4. Diminuer notre empreinte environnementale directe

Risque identifié : Insuffisance de la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone propre de la Caisse Régionale (versus engagement NZBA)

Politique :

Engagée dans le financement de la transition énergétique de son territoire, la Caisse régionale contribue aussi à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant l'empreinte carbone de ses propres activités. En 2022, elle a formalisé une stratégie, validée par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale, et réalise un bilan carbone annuellement¹². Cette stratégie repose sur l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2030 (scope 1 et 2). La Caisse Régionale se mobilise dans un premier temps sur la réduction de l'émission de GES liée aux postes Énergie et Transport, et dans un second temps autour de la co-construction avec ses fournisseurs d'une réduction de l'émission des GES des activités externalisées.

Actions 2022 :

→ Optimiser la consommation d'énergie de nos bâtiments

Pour optimiser durablement la performance énergétique de ses bâtiments, la Caisse Régionale a fait construire et rénover ses 2 sièges en 2019 et 2020, selon les standards environnementaux. La performance énergétique est également appréhendée lors de la réfection des points de vente du réseau commercial. Enfin, la consommation d'énergie est pilotée rigoureusement : l'éclairage des enseignes est coupé la nuit, et le chauffage des sites, programmé en fonction des plages de travail et selon les directives gouvernementales en matière de sobriété énergétique.

En 2022, une étude de consommation réalisée sur une année a mis en exergue des points d'amélioration pour réduire la consommation de 25 % en 3 ans. La Caisse Régionale s'est aussi dotée d'un nouvel outil pour suivre la consommation d'énergie.

Des actions majeures ont été mises en œuvre sur le plan de l'énergie comme l'étude de suppression des chaudières fioul et gaz ou encore le passage en LED de l'intégralité des éclairages de nos agences.

¹² Chaque année, la Caisse réalise un Bilan Carbone. La collecte des données du bilan carbone 2022 est en cours à la date de publication de la présente DPEF. Le bilan carbone est donc publié dans la DPEF avec une année de décalage, soit le bilan carbone 2021 dans la DPEF 2022.

Des études pour l'installation de panneaux photovoltaïques ont été réalisées et permettront un équipement sur les années 2023/2024.

→ Engager un plan de mobilité global

En 2021 et 2022, la Caisse régionale a déployé un plan de mobilité pour inciter ses collaborateurs à privilégier des modes de déplacement moins carbonés et plus respectueux de la qualité de l'air, tant pour les trajets professionnels que domicile-travail. Ce plan de mobilité se traduit par :

- Le renouvellement progressif de la flotte de véhicules de la Caisse Régionale par des véhicules électriques ou hybrides ; cela vaut pour les véhicules de service, de Direction, mais également les navettes intersites. Fin 2022, environ 75% des véhicules de la Caisse Régionale sont des véhicules électriques et hybrides.
- Dans la continuité des actions engagées en 2021 et après avoir consulté l'ensemble des collaborateurs via une enquête autour de la mobilité et des déplacements, le dispositif de flotte de Vélos à Assistance Electrique a été élargi. Après 1 an et demi de test d'une flotte de 20 VAE mis à disposition de 20 collaborateurs, le dispositif a été élargi en septembre 2022, à tous les collaborateurs volontaires pour changer de mode de déplacement pour leur trajet domicile-travail. Chaque collaborateur qui s'engage à venir au minimum 50 jours/an en VAE au travail bénéficie d'un VAE acheté par la caisse régionale. Le VAE est attribué personnellement au collaborateur, au titre de véhicule de fonction, avec un avantage en nature calculé et après signature d'une charte d'engagement de respect des règles d'utilisation. A fin d'année 2022, 500 collaborateurs se sont engagés dans le dispositif en commandant leur vélo.

→ Limiter l'impact de nos activités pour préserver la biodiversité

Soucieuse de protéger les ressources naturelles des territoires et de la planète, la Caisse Régionale a pris une série de mesures pour limiter son impact ou favoriser la biodiversité, telles que :

- La mise en place de systèmes de tri et de collecte des déchets dans les sièges sociaux. Le recyclage est réalisé par une entreprise spécialisée
- Le recyclage des cartes bancaires (70% des cartes sont recyclées)
- La poursuite de tests de tri sélectif dans les agences avec une adaptation aux nouveaux standards, en vue d'une généralisation en 2023
- La dématérialisation des documents et archives pour réduire la consommation de papier
- La mise en place de ruches et jardins partagés d'entreprise sur les deux sièges sociaux avec animations auprès des collaborateurs pour sensibilisation autour de la thématique de la biodiversité

→ Définir une politique d'achats responsables

Le Crédit Agricole des Savoie applique la politique achats du Groupe Crédit Agricole avec notamment l'intégration d'un pavé RSE dans le dossier d'appels d'offre, complétant les autres critères de choix : volet financier, étude du fournisseur (cotation BDF, localisation, dirigeants...), engagement de service, offre technique et de service. La RSE représente 15% du critère de choix, avec un poids de 10 pour le questionnaire RSE et 5 pour l'ancrage local, afin de favoriser les fournisseurs locaux.

Par cette politique d'achats responsables, la Caisse Régionale encourage ses fournisseurs à faire évoluer leurs pratiques et les fédère autour des enjeux écologiques.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
Suivi de nos émissions de Co2	pas de bilan carbone	14 784 teq Co2	Etude bilan ¹³ carbone réalisée au T1 2023
Suivi de nos émissions de Co2 par collaborateur	pas de bilan carbone	5,8 teq Co2 / ETP (2530 collab)	Etude bilan carbone réalisée au T1 2023
Evolution de nos émissions de Co2	pas de bilan carbone	-	Etude bilan carbone réalisée au T1 2023
Suivi de la consommation d'énergie des sites et agences	1 211 teq Co2	1 750 teq Co2	1356 teq Co2
Evolution de la consommation d'énergie des sites et agences	Baisse de 12%	Hausse de 45% ¹⁴	Baisse de 22%
Consommation de papier par collaborateur	96 000 kg / 2 483 ETP (CDI+CDD) = 39 kg	87 412 kg / 2 531 ETP (CDI+CDD) = 35 kg	77575 KG/ETP (CDI+CDD) 2517,56 = 31 kg
Evolution de la consommation de papier par collaborateur	Baisse de 17%	Baisse de 10%	Baisse de 11%
Quantité de déchets recyclés en kg	117 tonnes	106 tonnes	111 tonnes
Evolution de la quantité de déchets recyclés en kg	Baisse de 22%	Baisse de 9%	Hausse 5%
Nombre de jours de télétravail	69 936	46 993	28 076
% de jours en télétravail sur l'année	14%	10%	5%

¹³ Le bilan carbone 2022 est en cours de constitution, mais les résultats ne seront pas connus à la date de publication de cette déclaration. Ils seront publiés dans la prochaine DPEF.

¹⁴ Depuis 2021, le site d'Annecy est chauffé au gaz. Or, le gaz génère 3 fois plus de Co2 que l'électricité utilisée les années précédentes, d'où la hausse affichée.

2.2.2. PILIER 2 : Inclusion, bien vivre et bien être - « Favoriser l'inclusion et assurer le bien vivre pour toutes les populations, habitants, clients et favoriser la qualité de vie au travail des collaborateurs et leur développement professionnel »

2.2.2.1. Favoriser l'inclusion bancaire et assurer le bien vivre pour tous

Risque identifié : Déficit de politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées

Politique :

Une politique générale sur l'inclusion bancaire a été rédigée en septembre 2022 et présentée en Comité de Direction, et sera présentée au Conseil d'administration en janvier 2023.

L'inclusion bancaire est un axe fort de la Caisse Régionale :

- a) L'inclusion bancaire et la protection des clients en situation de fragilité financière s'inscrivent pleinement dans le Projet de notre Caisse Régionale. Ces intentions sont guidées par notre raison d'être **« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »**.
- b) L'objectif de la Caisse Régionale en matière d'inclusion bancaire est de faciliter l'intégration des personnes physiques (*n'agissant pas pour des besoins professionnels*) dans la vie économique et sociale via l'accès durable à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins en adaptant nos offres, services et notre tarification.
- c) Conformément à l'identité coopérative et mutualiste, être au service de tous, avec une gamme d'offres accessible à tous les clients. En synthèse, la Caisse régionale s'affirme comme la banque des transitions et s'engage au travers de cette politique à **Améliorer l'inclusion sociale et développer des services à la personne**.

Une politique distributive sur l'inclusion bancaire a également été rédigée en septembre 2022 et présentée en Comité de Direction, et sera présentée au Conseil d'administration en janvier 2023. Ce document a pour but de définir les règles de commercialisation des produits de banque et assurance auprès des clients fragiles, et plus particulièrement auprès de ceux équipés de l'offre spécifique ou détectés en fragilité avérée depuis au moins 6 mois.

Actions 2022 :

→ Accompagner les clients fragiles grâce à un dispositif dédié

La « Banque des jours difficiles » a été créée en 2013 pour les clients qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles. Elle a depuis évolué en « dispositif clientèle fragile ».

D'après les Articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier, la situation de fragilité financière du client titulaire du compte est appréciée par l'établissement teneur de compte à partir :

- De l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement avec un caractère répété constaté pendant 3 mois consécutifs ou de l'existence d'accumulation de cinq irrégularités ou incidents au cours d'un même mois,
- Et du montant des ressources portées au crédit du compte ;
- De l'existence d'un chèque impayé ou une déclaration de retrait de carte bancaire pendant 3 mois consécutifs au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiement de chèques ;
- De l'existence d'une situation de surendettement ;

- Des éléments dont il aurait connaissance et qu'il estime de nature à occasionner des incidents de paiement, notamment les dépenses portées au débit du compte.

L'ensemble des clients identifiés comme « fragiles financièrement », dans le cadre de cette réglementation¹⁵, bénéficie de fait d'un plafonnement des frais d'incidents bancaires à 25 € par mois.

Le dispositif clientèle fragile du Crédit Agricole a un périmètre plus large car il vise à prévenir les situations de fragilité avant et après l'apparition de la fragilité financière.

Grâce à un système d'alerte, le conseiller peut identifier automatiquement la clientèle éligible à ce dispositif, et ainsi lui proposer d'étudier sa situation dans le cadre d'un entretien personnalisé. Les critères de ciblage sont multiples. Citons notamment :

- Frais de dysfonctionnement > 30€, nombre de jours débiteurs > 20, diminution de l'épargne Epargne > 20% sur une durée de 110 jours (détection précoce)
- Interdiction bancaire, surendettement, frais de dysfonctionnement dépassant certaines normes (fragilité financière avérée)
- Détention de l'offre « budget protégé » destinée à la clientèle fragile

Parallèlement à ce ciblage, des clients peuvent être détectés en situation de fragilité financière par un conseiller, à dire d'expert, et ainsi bénéficier des mêmes avantages que les clients fragiles, alors même qu'ils ne rentraient pas dans les critères de ciblage. En 2022, 15 881 clients fragiles ont été détectés.

Le Crédit Agricole propose des offres adaptées à la clientèle fragile, telles que le module « budget protégé » qui permet de disposer des services bancaires essentiels à la vie quotidienne en limitant les frais bancaires. Cette offre inclut notamment la fourniture d'une carte de débit « L'Autre Carte », mais aussi le plafonnement des frais relatifs aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte à 1 € par mois. La réglementation prévoit quant à elle, pour les clients ayant accepté de souscrire à l'Offre Client Fragile, un plafond de frais d'incidents de 20 € par mois et 200 € par année civile. En 2022, 2 485 clients ont bénéficié de l'offre Budget protégé.

En 2022, l'offre destinée à la clientèle fragile de la Caisse a évolué ainsi :

- Février : Mise en place de l'exonération de la Commission d'intervention pour toutes les opérations cartes inférieures à 10€ sur l'ensemble des clients particuliers.
- Souscription à l'offre EKO rendue possible par transformation du DAV, en conservant l'IBAN existant. L'offre EKO comprend pour 2€/mois, un compte, une carte, les facilités du digital et l'accès à l'agence. L'offre EKO est une des offres de **Ma Banque au Quotidien** dont le cœur de cible est les majeurs capables (18-30ans) mais ouverte à tous.
- Octobre (mesure groupe) : Evolution du plafonnement du CAC Budget Protégé, avec exonération totale des frais
- Novembre : Déploiement du nouvel algorithme de détection de la fragilité financière précoce, venant remplacer l'existant. Diminution des motifs de contact d'environ 90% sur cette cible
- Mise en place du prêt solidaire de 500 à 3000 euros, de 12 à 60 mois à 1%, si le client souscrit à l'offre client fragile

¹⁵ Information détaillée sur la réglementation liée aux clients fragiles, d'après la Fédération Bancaire Française : <https://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/6WNHNW?OpenDocument>

- Mise en place du prêt Gestion de Budget, de 1500 et 7500 euros, de 13 à 144 mois, sans forcément souscrire d'offre client fragile
- Formations du réseau de proximité et du centre relation client sur « l'inclusion bancaire » entre le 14/09/22 et le 15/12/2022

→ Être présent dans les périodes difficiles avec les dispositifs Passerelle et Passerelle jeunes

Depuis 2010, le Crédit Agricole des Savoie a déployé le dispositif « Point Passerelle » dans le but d'accompagner des clients dont l'équilibre financier et social se trouve déstabilisé par des accidents de la vie, survenus dans les 24 derniers mois, comme une séparation, une perte d'emploi, un accident, une maladie, un décès... Ce dispositif incarne les valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité du Crédit Agricole des Savoie en apportant un accompagnement personnalisé avec des solutions bancaires et financières, mais aussi sociales, en lien avec des partenaires locaux.

Le dispositif passerelle jeunes a été lancé fin février 2021 pour apporter une aide financière aux clients âgés de 18 à 30 ans, avec ou sans évènement de vie. Un jeune détecté en difficulté financière peut en bénéficier sous les réserves suivantes : absence d'aide familiale ou d'épargne de sécurité et un restant à vivre précaire (<200€/mois). Cela se traduit par l'attribution d'une aide directe comprise entre 300€ et 500€, pouvant être utilisée pour des dépenses telles que : logement, permis, matériel numérique ou frais de scolarité. Les clients intègrent de fait le dispositif « Point Passerelle » et sont suivis par un conseiller Passerelle. En 2022, 20 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, essentiellement sur le volet aide au logement.

Les chiffres :

- 317 nouveaux dossiers étudiés en 2022
- Plus de 2 400 familles accompagnées en 13 ans d'existence
- 80 % de réussite globale depuis la création du dispositif
- 3 conseillers « Passerelle »
- 15 accompagnants bénévoles

→ Accompagner l'insertion des jeunes dans la vie active

Les conseillers Passerelle de la Caisse Régionale animent des ateliers de gestion budgétaire à la demande des missions locales du territoire pour sensibiliser les jeunes.

Dans le cadre d'un partenariat avec Unicités¹⁶, la Caisse Régionale participe aux Tremplins Unicités afin de récompenser des jeunes volontaires du service civique, au terme de leur parcours. Une journée leur est dédiée avec la présence de collaborateurs et d'élus pour les aider à préparer leur entrée dans la vie active.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
Nombre de clients fragiles détectés	15 000	17 716	15 881
Nombre de clients bénéficiaires du module "budget protégé"	1 909	2 249	2 485
Taux d'équipement en offre inclusion bancaire	21%	13%	16%
Taux de retour en situation normale des personnes accompagnées par Passerelle	65%	70%	72%

¹⁶ L'association Unis-Cité permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des missions d'intérêt général pendant 6 à 9 mois, dans le cadre du Service Civique.

Dossiers étudiés dans le cadre de passerelle	182	244	317
--	-----	-----	-----

2.2.2.2. Favoriser la qualité de vie et les conditions de travail

Risque identifié : Absence de pratiques favorisant la qualité de vie et les conditions de travail

Politique :

Acteur majeur de l'emploi de son territoire, le Crédit Agricole des Savoie souhaite l'épanouissement de ses collaborateurs et place l'humain au centre de son projet d'entreprise. Il donne du sens à l'engagement de ses collaborateurs, adopte un modèle managérial et une organisation de travail plus responsabilisants. Il accorde une importance particulière à l'écoute des collaborateurs, matérialisée depuis 2016 par l'IER ou Indice d'Engagement et de Recommandation. Baromètre social annuel, l'IER permet de mesurer l'engagement des collaborateurs et de mettre en place les plans d'actions pour l'améliorer. Les questions tournent autour de la gestion des ressources humaines, des relations sociales et de la stratégie d'entreprise. Le Crédit Agricole des Savoie a obtenu un IER de 72%. Les résultats 2021 sont encourageants, avec un indice qui progresse (+1) dans un contexte général de baisse (moyenne des CR : -2). Des items en particuliers progressent comme notamment les sujets d'autonomie du collaborateur et d'équilibre vie privée/vie professionnelle.

L'année 2021 avait permis de faire aboutir un certain nombre de projets structurants portés par le service RH Pilotage et Expérience Collaborateur. Ce service, né début 2020 d'une réorganisation de la direction des Ressources Humaines, porte, outre les activités administratives RH (paie, maladie, comptabilité, statistiques), les activités relatives à l'expérience collaborateur.

Les résultats IER 2022 démontrent une dynamique positive avec un indicateur qui progresse de 2 points dans un contexte général baissier (moyenne des CR en baisse de 2 points). Globalement, depuis 2019 et le lancement du projet d'entreprise CARE (Crédit Agricole Réussir Ensemble), l'indice a progressé de 8 points et permet ainsi à la Caisse de se situer dans la moyenne des notes de l'ensemble des caisses régionales. La progression de cet indicateur est portée par l'évolution de la culture d'entreprise liée au projet d'entreprise en cours avec des chantiers structurants qui ont amélioré l'équilibre vie professionnel /vie personnelle des collaborateurs, l'autonomie, la confiance, la capacité à décider. Plus globalement, l'ensemble des items relatifs au projet Humain (innovation, confiance, prise de décision, feed back, collaboration) du groupe Crédit Agricole sont en progression et à des niveaux élevés suite à l'enquête auprès des collaborateurs.

Actions 2022 :

→ Encourager les démarches participatives dans les projets de transformation

Le projet d'entreprise CARE, lancé fin 2019, porte le sujet de l'engagement des collaborateurs. D'une part, dans la méthodologie basée sur la « méthode agile », qui permet de pousser des sujets que les collaborateurs souhaitent voir évoluer puis de les travailler en groupe de collaborateurs représentatifs de l'ensemble de l'entreprise, avant de mettre en place des plans d'actions. Cela génère une nouvelle dynamique et de nouvelles pratiques dans l'entreprise.

Fin 2022 a été décidé la poursuite du projet d'entreprise pour continuer le développement de la culture participative.

→ Améliorer le parcours d'intégration et de formation des nouveaux embauchés

Le parcours d'intégration et de formation a été revisité pour améliorer l'expérience vécue par le collaborateur qui rejoint l'entreprise et ainsi développer son engagement dès son intégration.

Il prend la forme suivante :

- Semaine d'intégration : Cette semaine est destinée à tous les nouveaux collaborateurs et vise à présenter l'entreprise, partager la culture et les valeurs de la Caisse Régionale...
- Process NéoClass : Il s'agit du dispositif d'intégration et de formation des collaborateurs intégrant le réseau commercial (soit près de 90% des embauches). Il dure 6 mois et alterne formation théorique et mise en pratique en agence ou au sein du Centre de Relation Client à distance.
- Process d'entrées directes : Certains profils sont intégrés via le dispositif « entrées directes ». Il est plus court que le dispositif « NéoClass » et adapté à des profils bancaires ou plus expérimentés, qui bénéficient donc d'un parcours à la carte en fonction de leurs compétences. Il inclut des formations théoriques et de la mise en pratique dans l'agence d'affectation du collaborateur.
- TitulDay : Le parcours d'intégration se conclut par la journée « TitulDay ». C'est un moment qui permet de fêter et symboliser la titularisation des nouveaux embauchés. C'est aussi l'occasion d'échanger avec la direction générale et de partager les expériences.

→ Ouverture de l'agence E Salariés

Cette agence a été créée en 2021, pour être en mesure de traiter les collaborateurs de la Caisse Régionale comme des clients spécifiques, avec des conditions tarifaires et une réglementation particulière. Elle fonctionne à distance et est composée de collaborateurs expérimentés.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2023
IER	71	72	74	80

2.2.2.3. Développer les compétences des collaborateurs, attirer les talents, réduire le turnover

Risque identifié : Manque de fidélisation des collaborateurs et non adaptation des compétences aux besoins stratégiques des clients

Politique :

Avec 2 478 collaborateurs répartis sur la Savoie et la Haute-Savoie, le **Crédit Agricole des Savoie** est l'un des premiers employeurs locaux. Son modèle social et économique promeut une politique responsable de l'emploi et assure son rôle social essentiel sur ses territoires. Cette politique se traduit par des embauches pérennes, une politique de recrutement innovante, la promotion de la diversité quelle qu'elle soit, une organisation du travail tournée vers la qualité de vie, la formation continue, une politique de rémunération équilibrée ou encore par la gestion des carrières.

Actions 2022 :

→ **Gérer les emplois et les compétences**

Pour accompagner son développement, le Crédit Agricole des Savoie s'est engagé en renégociant et signant en septembre 2022 un accord « gestion des emplois et des parcours professionnels » (GEPP) avec les organisations syndicales.

Notre vision est d'être collectivement et individuellement Humain au centre, c'est-à-dire de développer entre nous, une empathie, un dialogue et un lien permettant l'expression de la confiance, de la considération et de l'autonomie. Nous voulons développer un collectif, qui s'inscrit dans une culture client et service, qui promeut le progrès et l'innovation, dans un dialogue social de progrès et de qualité.

Les principales mesures de cet accord sont les suivantes :

1/ Parcours d'intégration :

Chaque intégration s'appuie sur le principe d'un **parcours, collectif et/ou individuel, adapté au métier** occupé ayant pour vocation de **favoriser la réussite** du collaborateur.

2/ Gestion des carrières :

L'accord vise à favoriser **l'implication des collaborateurs** dans la gestion de leur carrière et leur autonomie en veillant à leur accompagnement.

Cela se traduit par des engagements réciproques tout au long du parcours professionnel :

- **Chaque salarié est acteur** de son parcours professionnel, il dispose notamment d'outils dédiés lui permettant d'identifier des parcours sur la base de ses compétences et/ou les moyens d'y parvenir.
- **Il est accompagné** par son manager et le service RH, disposant eux même d'outils dédiés.

3/ Recours à l'alternance :

L'entreprise a **recours à l'alternance** en cohérence avec l'évolution des besoins en compétences et expertises. Pour favoriser la réussite des étudiants, l'entreprise met en place un parcours de formation et un accompagnement des tuteurs.

4/ Dispositif de GEPP en lien avec la démarche de développement durable :

La GEPP s'inscrit dans les objectifs en faveur du **développement durable dans sa dimension sociale et environnementale** en privilégiant :

- L'emploi durable via le recours aux **embauches à durée indéterminée** principalement,
- **L'inclusion** de toutes les diversités,
- La prise en compte des critères environnementaux notamment via la **mobilité douce**.

5/ Accompagnement des carrières des collaborateurs de plus de 55 ans :

L'entreprise permet une possibilité de **réduction du temps de travail** volontaire pour les trois dernières années **avant le départ à la retraite** sous forme d'un temps partiel assorti d'un mécanisme de compensation du différentiel des cotisations retraite.

Cette démarche s'appuie sur les politiques impulsées par la DRH et sur l'action au quotidien des managers, dans le cadre d'un partage de la fonction « Ressources Humaines », indispensable à la gestion décentralisée des équipes.

Depuis 2019, tous les collaborateurs en CDI bénéficient d'un entretien professionnel annuellement ou bi-annuellement. Cet entretien permet de dresser un bilan partagé entre le collaborateur et son manager sur les actions mises en place en termes de formation et d'évolution professionnelle. Il

permet de réfléchir avec son manager à son projet professionnel en définissant ses souhaits de mobilité fonctionnelle et géographique. Enfin, il permet également d'informer les collaborateurs sur les différents dispositifs de formation existants.

Les évolutions professionnelles sont gérées également à travers la Revue d'Effectifs. Il s'agit d'un dispositif d'anticipation et de préparation des trajectoires professionnelles. Depuis 2018, la Revue d'Effectifs est également réalisée tous les ans dans la continuité de la campagne des Entretiens professionnels. Ce processus partagé entre les Managers et la DRH, permet de donner une vision prospective d'évolution professionnelle de chaque collaborateur, de détecter les personnes évolutives, en apportant de la perspective aux collaborateurs.

L'entretien annuel d'appréciation est l'élément central de la politique GPEC et une étape majeure, qui permet de faire le bilan des compétences mises en œuvre par le collaborateur et de mesurer sa performance.

En 2022, un outil de gestion des carrières est testé sur la population des collaborateurs du siège avec objectif de déploiement à tous en 2023. L'outil permet au collaborateur de définir ses souhaits d'évolution et d'enrichir ses compétences acquises et à développer. Ainsi, en plus de permettre au collaborateur de se projeter, l'outil permet aux équipes RH d'avoir une vision globale et à chaque manager d'accompagner le développement des compétences de son équipe.

→ Favoriser les évolutions de carrière

Au Crédit Agricole des Savoie, l'ancrage de la promotion interne constitue le socle de la relation entre les collaborateurs et l'entreprise. La mobilité interne apporte un développement des compétences et un accès durable à la promotion. La Caisse a une longue tradition de formation aux changements de métiers commerciaux par des programmes de formation interne.

Pour les conseillers de clientèle des particuliers souhaitant s'orienter vers le métier de conseiller clientèle des professionnels, le « Passeport Métiers » permet depuis 2014 de se former progressivement aux compétences nécessaires avant d'être nommés sur un portefeuille de conseiller des professionnels.

Sur le même format, un processus de détection et de formation d'un vivier de managers a été créé et mis en place en 2022. Ce dispositif permet de former des managers en amont de leur prise de poste et ainsi de développer les compétences managériales attendues, notamment en termes de posture, d'intelligence émotionnelle, d'accompagnement d'une équipe et de softskills plus globalement.

→ Accorder une place centrale à la formation de nos salariés

Véritable levier de performance et de développement pour la Caisse Régionale, la formation permet d'accroître en continu l'expertise, les compétences, l'efficacité professionnelle des collaborateurs et de s'adapter aux changements. La Caisse Régionale se positionne comme une entreprise apprenante, notamment en diversifiant les modalités pédagogiques (sur place, à distance, mixte). L'IFCAM, l'université du Crédit Agricole, fait régulièrement évoluer son offre pour accompagner le déploiement du projet du Groupe. Afin de faciliter l'apprentissage, l'IFCAM adapte également ses supports de formation en tirant parti du potentiel offert par les nouvelles technologies.

La politique de formation vise ainsi à couvrir les besoins d'évolution des compétences de l'ensemble des collaborateurs et notamment l'accompagnement des mobilités. La Caisse Régionale a déployé près de 17 000 jours de formation pour ses collaborateurs, soit un effort de plus de 8 % de la masse salariale. Cela représente en moyenne près de 6,5 jours de formation par collaborateur et par an.

En fonction du poste et des besoins exprimés par les collaborateurs, notamment lors des entretiens professionnels, des formations individuelles sont proposées. Selon les sujets et l'importance des compétences à transmettre, la formation est dispensée à travers des MOOC¹⁷, des e-learning, des classes virtuelles ou en présentiel.

Parmi les formations existantes, citons :

- La plateforme « E-Campus » de formation à distance offre la possibilité aux collaborateurs de s'inscrire de façon autonome aux e-learning du catalogue IFCAM. 250 formations sont disponibles, via une recherche par métier ou par compétence (transversale ou managériale).
- Les parcours de formation à destination des nouveaux collaborateurs et managers, décrits dans le paragraphe précédent.
- Le concept de la FACTORY, créé par la Caisse régionale en 2021, s'est poursuivi en 2022. Il a permis de former l'ensemble des collaborateurs du réseau commercial sur les pratiques commerciales en matière d'assurance. Cette formation de 7 jours, dans un format novateur et ludique, est axée sur la mise en pratique, avec des séances d'appels clients.
- La formation à l'Amélioration Continue est en phase d'ancrage au sein des équipes après avoir débuté en 2020 au niveau du siège et s'être poursuivie en 2021 dans les agences du réseau. Les collaborateurs et les managers ont été progressivement formés à cette nouvelle démarche, avant de la déployer dans leurs équipes. L'objectif de la démarche est d'améliorer l'efficacité et la qualité du service client interne en développant une culture d'amélioration continue, c'est-à-dire un état d'esprit qui consiste à :
 - Revisiter de façon permanente, collaborative et objective les modes de fonctionnement d'une équipe en intégrant la voix du client.
 - Mettre en place une animation managériale régulière sur un processus ou une entité pour améliorer ses performances (mesure des résultats, actions correctives).
- En 2022, l'ensemble des collaborateurs a été formé au Modèle Relationnel. Cette formation a pour objectif de développer des pratiques relationnelles de qualité avec nos clients ainsi que des pratiques managériales en interne.
- En fil rouge, les formations règlementaires dispensées aux collaborateurs et managers à une fréquence régulière permettent le maintien des compétences de chacun dans son métier.

→ Limiter le turn-over

Le taux de turn-over augmente par rapport à 2021 (9,29%) en passant à 12,34%. Cela s'explique par le contexte particulièrement tendu du marché du travail sur nos 2 départements.

Plusieurs actions visent à limiter ce risque, notamment :

- Le développement du dispositif de reconnaissance de la séniorité, via la campagne d'entretien d'évaluation annuelle de l'année écoulée : La séniorité consiste à reconnaître l'expertise d'un conseiller sur son métier et la valoriser avec une augmentation de pesée d'emploi. Cette mesure permet de limiter le turn-over sur ce métier, le conseiller s'engageant à rester 2 ans supplémentaires sur son poste ; et de stabiliser les conseillers référents au sein des agences, pour accompagner les nouveaux arrivants. Ainsi près d'une centaine de conseillers aux particuliers et professionnels, experts sur leur métier et en poste depuis au moins 3 ans, a

¹⁷ Massive Open Online Course

bénéficié de ce dispositif et a vu sa rémunération augmenter. Les compétences des conseillers référents sont reconnues par ce biais, au profit de la stabilité des effectifs.

Après une 1^{ère} « vague » d'attribution de séniorité fin 2021, les éléments statistiques nous permettent d'en mesurer les effets positifs. En effet, sur 100 conseillers particuliers nommés « sénior » fin 2021, 95 sont toujours en poste 1 an après.

Le dispositif « séniorité » fait désormais l'objet d'un accord d'entreprise et concerne les populations de conseillers des particuliers 3, conseillers professionnels, conseillers agricoles et managers de proximité du réseau commercial.

- Par ailleurs, les travaux autour de la formation des managers, mais également autour du projet CARE, ont pour objectif de développer l'engagement de chacun, l'attachement à l'entreprise, l'IER et in fine doivent impacter le turn-over de la Caisse.
- Pour finir le Modèle Relationnel, abordé au paragraphe 2.2.1.3 sur le volet client, a également un volet collaborateur fort. Il se base sur le principe de la « symétrie des attentions », *un collaborateur heureux fait un client heureux (R. Branson)*. L'ensemble des collaborateurs de la Caisse ont été ou vont être sensibilisés sur 2021/2022 à un socle de 5 postures et 5 pratiques relationnelles et managériales. Les postures relationnelles visent à améliorer l'expérience client, alors que les postures managériales, l'expérience collaborateur en développant l'attention positive, l'ouverture, l'exemplarité managériale, la réactivité et la confiance à priori avec son collaborateur. Ce Modèle Relationnel fédère tous les collaborateurs et accompagne les diverses transformations.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux de turn over	8,56%	9,29%	12,35%
Nombre total d'embauches CDI	-	213	305
Nombre de NéoClass ¹⁸	-	87	137
Nombre d'entrées directes	-	126	168
Nombre de collaborateurs en TitulDay	-	225	125
Nombre de jours de formation	11 393	15 959	16 938
Nombre de managers formés (sur chaque formation)	-	Nouveaux managers : 20 Dialogue de progrès (REC) : 374 Feed Back : 192 PMSS : 180 Séminaire Animer une équipe : 73 Ateliers co-développement : 40 180 : 160 Modèle relationnel : 18	Nouveaux managers : 45 Feed Back : 60 PMSS : 69 Séminaire Animer une équipe : 129 180 : 119 Modèle relationnel : 228 Passport Managers : 17

¹⁸ Dispositif d'intégration et de formation des collaborateurs intégrant le réseau commercial, cf paragraphe 2.2.2.2

2.2.2.4. Tirer parti de notre diversité, pour un collectif renforcé

Risque identifié : Insuffisance de politique RH inclusive (discrimination, diversité, handicap)

Politique :

Les différences culturelles, ethniques, sociales sont créatrices de valeur. La Caisse Régionale fait en sorte de favoriser, au sein de ses effectifs et à chaque niveau de responsabilité, une représentation de la société française dans sa diversité.

Le Crédit Agricole des Savoie est vigilant à toute forme de discrimination, en interne avec une approche inclusive de la gestion des ressources humaines, mais également au niveau de ses recrutements externes. Ses actions portent depuis plusieurs années sur les sujets de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de l'emploi et insertion des personnes handicapées.

Actions 2022 :

→ Promouvoir l'égalité de traitement

Dans le prolongement de l'accord national, un accord local a été signé avec les partenaires sociaux en décembre 2016 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Il se traduit par des conditions qui permettent à l'ensemble des collaborateurs de disposer des mêmes chances et des mêmes moyens d'évolution tout en respectant la liberté de choix de chacun. Les principales thématiques de cet accord sont :

- Une politique de recrutement axée sur la mixité
- La formation des collaborateurs et des managers
- La gestion des parcours de carrière, des promotions et des mobilités fonctionnelles destinées à favoriser les expériences professionnelles et les mises en situation, dans un environnement évolutif
- La prise en compte de la parentalité avec l'engagement d'un retour sur son propre poste, à temps partiel systématiquement accepté, suite à une maternité

La Caisse Régionale réalise chaque année une étude sur la situation professionnelle des salariés, notamment en matière d'égalité salariale. Cette étude s'appuie sur des panels de comparaison hommes - femmes, homogènes et représentatifs, établis sur la base de critères définis dans l'accord national (ou accord de branche) : métiers, niveau de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence et expertise. L'analyse de ce rapport confirme que le système de rémunération de la Caisse Régionale n'est pas, intrinsèquement, facteur de discrimination entre les femmes et les hommes.

En parallèle, le parcours des collaborateurs à tous les âges fait l'objet d'une politique attentive de la Caisse Régionale, pour garantir notamment l'accès à la formation et la mobilité pour tous. Le contrat de génération, signé en 2013, reprend pour partie l'accord sénior déjà en place, renforce les dispositifs à destination des séniors et les complète par des dispositions à destination des jeunes. Ce contrat réaffirme l'action du Crédit Agricole des Savoie en faveur du recrutement des jeunes et de leur intégration par des processus sécurisés ; des actions d'accompagnement des séniors dans leur choix de parcours ou dans le rythme de leur activité en prévision de la retraite.

→ Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

La mission HECA - Handicap et Emploi du Crédit Agricole - vise à faciliter et favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées et à assurer un maintien dans l'emploi des collaborateurs par

une politique favorable à l'ergonomie au travail. Dans la Caisse Régionale, un correspondant HECA est chargé de mettre en œuvre et relayer une politique durable en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Dans le cadre de cette politique, des actions de sensibilisation et d'accompagnement des collaborateurs sont organisées :

- Conférences et webinaires sur des thèmes de santé
- Accompagnement individuel des collaborateurs des sites, avec l'appui d'un ergonome, lors de l'installation dans les nouveaux locaux
- CESU (Chèques Emploi Service Universel) handicap permettant aux salariés en situation de handicap de faire appel à des prestataires de services à domicile pour faciliter le quotidien (200 € par trimestre)
- Opérations de communication pour sensibiliser au handicap et au bien-être au travail : calendrier, animations Bande-Dessinée à destination des collaborateurs ou des managers, conférences, actions de sensibilisation pendant la semaine nationale du handicap

Le recrutement des personnes handicapées est également un point d'attention :

- Conformément à l'accord national du Crédit Agricole, un objectif est fixé à 6% de taux d'emploi de travailleurs handicapés. A date, la caisse régionale des Savoie présente un indicateur à 5,53% au titre de l'année 2021.
- En 2007, la Caisse Régionale a participé avec l'Université de Savoie à la création d'un Diplôme Universitaire d'Assistant de Clientèle, en faveur des personnes handicapées pour les préparer aux métiers commerciaux. En 2022, 4 alternants ont terminé leur cursus et 2 d'entre eux ont été intégrés à l'entreprise.
- Tous les managers du réseau suivent une formation spécifique pour faciliter l'intégration d'une personne en situation de handicap dans leurs équipes.

→ Accompagner l'insertion des jeunes dans le monde du travail

La promotion 2022 comptait 138 nouveaux collaborateurs en alternance, contre 129 en 2021 et 100 en 2020. Ces alternants sont intégrés aux équipes du réseau et du siège, en sureffectif, pour permettre un apprentissage serein et une réelle immersion dans les activités de l'entreprise. De plus, depuis 2022, un processus d'intégration est mis en place pour accueillir l'ensemble des alternants lors d'une journée d'accueil sur nos sites et ensuite au sein de chacune de nos régions commerciales pour ceux qui réalisent leur parcours de formation dans nos agences.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
% de travailleurs handicapés	5,17%	5,53%	disponible courant 2023 ¹⁹
% de femmes dans l'effectif global	68%	69%	69%
% de femmes dans les fonctions d'encadrement (manager d'équipe)	43%	44%	45%
% de femmes dans les nominations	67%	64%	65%

¹⁹ Le chiffre 2022 sera connu au T2. Il sera donc publié dans la prochaine DPEF. En 2021, nous avons publié un chiffre provisoire, qui a été réajusté dans la présente DPEF.

2.2.3. PILIER 3 : Patrimoine - « Préserver et enrichir le patrimoine culturel, sportif et naturel du territoire des Savoie ainsi que celui de notre caisse régionale »

2.2.3.1. Contribuer au développement économique local en lien avec les enjeux RSE

Risque identifié : Manque de soutien du territoire en lien avec les enjeux RSE

Politique :

Premier financeur de l'économie locale, le Crédit Agricole des Savoie est une banque engagée sur son territoire. Il contribue activement au développement économique local en finançant particuliers, agriculteurs, tourisme (remontées mécaniques, etc), industries, commerces... Il se mobilise naturellement pour soutenir l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation de son territoire.

La politique est formalisée dans le plan d'action du Village by CA, revu et présenté en Conseil d'administration annuellement.

Actions 2022 :

→ **Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat au travers du Village by CA des Savoie**

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place son propre réseau d'accélérateurs de start-up : 43 Villages maillent le territoire et totalisent plus de 1300 startups accompagnées depuis 2014 et près de 700 entreprises partenaires.

Le Village by CA des Savoie, fondé en 2017 et implanté sur le site du Bourget du Lac, favorise le développement de start-up à fort potentiel et la transformation des acteurs économiques et institutionnels locaux. Il met à la disposition des bénéficiaires un espace d'échanges et de collaboration ainsi qu'un écosystème facilitateur composé d'entreprises partenaires, d'experts et de contacts utiles. À cela s'ajoute un programme d'accompagnement complet et sur mesure.

L'année 2022 a été ponctuée par plusieurs événements, parmi lesquels :

- 12 nouvelles start-up ont intégré le Village by CA des Savoie pour un accompagnement de 2 ans.
- Le Village a également accompagné la seconde promotion de 7 start-up de l'Alpes Tourisme Lab, premier incubateur-accélérateur français dédié aux innovations pour l'économie du tourisme de montagne. Ce dispositif, créé en 2021 en partenariat avec trois autres structures (la French Tech in the Alps-Chambéry, l'incubateur Savoie Technolac de Chambéry Grand Lac Économie et le Cluster Montagne) a pour but d'apporter aux acteurs du secteur des solutions innovantes pour la montagne de demain : énergie, habitat, réduction d'impact, mobilité ou encore nouveaux modèles d'attractivité. Ce dispositif a vocation à être pérennisé grâce à la labellisation Atout France obtenue fin 2022 qui permettra de financer l'ingénierie liée à des expérimentations sur le territoire.
- Le Village by CA des Savoie développe également de nouvelles prestations à destination des entreprises du territoire pour les accompagner dans leurs enjeux d'innovation et de transformation : acculturation à l'entrepreneuriat, programmes d'intrapreneuriat, audit innovation, appel à solutions innovantes.
- Enfin, plusieurs événements ouverts à l'externe ont eu lieu au Village by CA des Savoie et notamment :
 - le forum de la transition énergétique à destination des entreprises,

- 4 matinées de permanence d'experts à destination des porteurs de projets pour accompagner dans les démarches entrepreneuriales,
- des ateliers thématiques autour de l'entrepreneuriat dont 2 lors des Oséades,
- la journée portes ouvertes du pôle entrepreneuriat.

→ Soutenir les entreprises locales

Le Crédit Agricole des Savoie a réalisé différentes actions auprès des professionnels et entreprises telles que :

- La poursuite de l'accompagnement des entreprises fragilisées par la crise sanitaire, par le biais de la transformation ou report des PGE existants, ainsi que des pauses crédits²⁰.
- Le développement de partenariats avec les différents acteurs locaux d'aide à la création et au développement d'entreprise (Réseau Initiative, réseau Entreprendre, France Active, Chambres consulaires) et la mise à disposition d'enveloppes remboursables à taux 0.
- La mise en place d'un nouveau partenariat avec 60 000 rebonds pour aider les dirigeants à rebondir suite à une liquidation d'entreprise.
- La distribution accrue de prêts tremplin²¹ à taux 0 pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise (114 en 2022 pour 2 M€).
- L'organisation de 6 cafés de la création dans plusieurs régions (Annecy Le Vieux, Bourget du lac, Cluses, Aiguebelette, Bassens et Moutiers) dont l'objectif est de mettre en contact les porteurs de projet et les professionnels de la création d'entreprise (banquiers, experts-comptables, avocats, notaires, réseaux d'accompagnement, pouvoirs publics).

→ Prendre en compte le risque climatique dans le financement des projets du territoire

Comme précédemment évoqué, la CR questionne désormais ses clients, sur le marché des entreprises, sur leur engagement ESG. Elle a, en outre, mis à la disposition des chargés d'affaires du Pôle Tourisme, une grille d'évaluation extra-financière des projets, utilisée lors des demandes de financement. Cette grille complète ainsi l'analyse financière traditionnellement utilisée pour octroyer les crédits d'investissement par une analyse de leur durabilité et de leur soutenabilité sociale et environnementale.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
Nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village (en cumul)	23	34	46
Evolution du nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village	+50%	+48%	+35%
Nombre d'emplois créés par les startups accompagnées sur l'année écoulée	17 emplois	52 emplois	43 emplois
Taux moyen d'évolution du Chiffre d'Affaires des startups sur l'année	+123%	+121%	+120%

²⁰ La pause crédit permet de différer le paiement d'une échéance en la reportant en fin de prêt ou en la répartissant sur la durée restant à courir.

²¹ Le prêt tremplin est un prêt à moyen terme amortissable, sans garantie, remboursable sur 84 mois maximum, destiné à financer les clients et prospects accompagnés par une structure d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise partenaire du CADS et/ou répondant à des critères RSE.

Indicateurs	2020	2021	2022
Montant des levées de fonds réalisées par les startups accompagnées par le Village depuis son ouverture (en cumul)	6 700 000	9 200 000	17 200 000
Nombre d'événements business ou d'accompagnement organisés par le Village	15	97	108
Nombre de prêts Tremplin réalisés	16 pour 256 k€	75 pour 1 300 k€	114 pour 2 014 k€

2.2.3.2. Soutenir les projets du territoire en lien avec les enjeux RSE

Risque identifié : Insuffisance de politique mutualiste sur le soutien de notre engagement sociétal et environnemental (gouvernance mutualiste et fond de dotation)

Politique :

Le Crédit Agricole des Savoie est une Caisse Régionale ancrée sur son territoire. A ce titre, sa responsabilité est engagée sur le volet sociétal. Être responsable, c'est soutenir des initiatives locales, aux côtés des associations, au service de l'intérêt collectif, valoriser le patrimoine et la culture...

La Caisse Régionale se positionne en tant qu'acteur de la vie territoriale et intervient au travers de différents dispositifs :

- Fonds de Dotation
- Partenariats et mécénats du monde associatif
- Soutien au sport comme école de la vie
- Promotion de l'excellence territoriale

Le Crédit Agricole des Savoie a structuré sa démarche et son engagement mutualiste sous la forme d'un Fonds de Dotation. Ce fonds est composé de 5 grandes familles d'actions :

- Inclusion
- Transitions économique et environnementale
- Patrimoine naturel, culturel et sportif
- Animation de la vie locale
- Agriculture

Les objectifs de ce Fonds de Dotation sont de promouvoir ses valeurs mutualistes, d'impliquer directement ou indirectement les administrateurs de Caisses Locales, et de contribuer à son enracinement local au travers des 4 priorités de notre projet sociétal :

- ⇒ Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- ⇒ Réussir les transitions agri/agro
- ⇒ Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- ⇒ Préserver et enrichir notre patrimoine

La mise en œuvre du Fonds doit permettre d'identifier les actions mutualistes, d'organiser les actions menées sur le terrain, de fédérer les conseils d'administration de Caisses Locales autour de projets communs, d'affecter un budget dédié au mutualisme et à la déclinaison de notre projet sociétal.

Pour les projets ayant pour vocation la sauvegarde du patrimoine avec un objectif de développement, la fondation nationale "Crédit Agricole Pays de France" complète la subvention accordée par la Caisse

Régionale. Pour les projets ayant pour vocation l'inclusion, c'est la fondation « Crédit Agricole Solidarité Développement » qui intervient.

Actions 2022 :

→ Appuyer les initiatives locales et solidaires

Banque des petites et grandes associations, le Crédit Agricole des Savoie est un partenaire et mécène actif du monde associatif local. Les interventions des Caisses Locales et de la Caisse Régionale auprès des associations sont variées : subventions, dons en nature, mise à disposition de locaux, fabrication de supports de communication, et cela dans divers domaines : insertion économique et sociale, sport, culture, éducation, solidarité, logement, handicap, transitions environnementales et économiques... Salariés et élus s'impliquent sur le terrain aux côtés des associations lors d'opérations ponctuelles ou pérennes. Dans le contexte post pandémie, les associations ont et auront un rôle majeur à jouer afin de renforcer la cohésion sociale, en maintenant et renforçant les liens entre les habitants et en fédérant les administrateurs, clients et salariés autour de valeurs et de projets communs.

En 2022, la vie mutualiste des Savoie a été marquée par le lancement de notre 2^{ème} édition des appels à projets, avec allocation d'une dotation globale de 260 000 euros. 12 lauréats ont été récompensés, sur 3 thématiques élaborées en co-construction avec les administrateurs :

- Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes
- Innover en matière de recyclage
- Favoriser la pratique du sport en lien avec la nature

Cette année encore, 35 projets lancés par les associations, pour un montant de 40 000 euros, ont été récompensés, à l'issue d'un vote démocratique des caisses locales. Chaque projet est choisi en amont par sa Caisse Locale, selon des critères comme l'utilité pour le territoire et la dynamique durable. Ce coup de pouce vise à aider les associations dans la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain. Il est d'autant plus important aujourd'hui, car certaines associations ont été rendues particulièrement vulnérables pendant la crise sanitaire : manque de bénévoles, baisse d'implication et/ou dons...

24 actions de soutien ou de développement, portées par 30 Caisses Locales, ont également permis de distribuer 40 000 euros supplémentaires.

Le Crédit Agricole des Savoie a également apporté son soutien à plusieurs associations. Voici quelques exemples structurants :

- Un partenariat renouvelé avec Unis-cité et une subvention de 10 000 € destinée à accompagner les jeunes du territoire via la mise en place d'ateliers budgétaires notamment.
- Une enveloppe de 6 000 € a été débloquée en urgence pour venir en aide à un jeune agriculteur atteint d'amyotrophie spinale infantile et ainsi lui permettre de mettre aux normes son outil de travail (tracteur).
- Les associations AFTC (*Association de Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés*) 73 et 74 se sont vues remettre une dotation globale de 4 500 € afin d'agir concrètement auprès des personnes cérébro-lésées et lutter contre leur isolement. AFTC 74 a ainsi financé un véhicule destiné à transporter les personnes handicapées pour des activités de loisirs, rdv médicaux et soulager les familles. AFTC 73 a aménagé une cuisine dans un logement adapté.

- Le versement de 11 050 € en faveur de 2 structures du territoire « Fonds de dotation Initiatives Change » et « Handi Lac et Montagnes » dans le cadre de l'opération « Dons aux associations », en lien avec Prédica, sur la période du 1^{er} mai au 31 juillet.
- Une dotation de 15 000 € a été octroyée à l'association inclusive « Ma chance moi aussi ».
- Le dispositif « Arrondi de salaire », proposé à l'ensemble des salariés de la Caisse Régionale, a permis d'accompagner une association soutenue par une des Caisses Locales. L'association « Enfance Espérance » a été sélectionnée parmi 10 et se verra attribuer 2 903 €. Le dispositif sera renouvelé en 2023 en faveur d'une nouvelle association.
- La mise en marché nationale en novembre 2022 du nouveau livret engagé sociétaire sur le principe d'un euro collecté = un euro financé, soit un encours de 981 M€ utilisé autour des 3 priorités du projet sociétal. Un dispositif de communication dédié est prévu pour mise à l'honneur de projets emblématiques.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
Nombre de projets de CL soutenus par la commission Animation Vie Locale	3	15	22
Nombre d'associations soutenues par la Commission AVL	31	29	35
Montant reversé aux associations	45 000 €	37 850 €	40 000 €

2.2.3.3. Préserver et enrichir le patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale

Risques identifiés : Absence de politique sur la préservation du patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale

Politique :

Le Crédit Agricole des Savoie est un acteur économique majeur de son territoire. Il s'appuie sur des bases financières solides et un patrimoine riche. Un des enjeux majeurs est de préserver ce patrimoine financier et foncier et de continuer à le faire fructifier pour assurer la pérennité de l'entreprise.

La Caisse Régionale se donne notamment comme objectif d'investir dans des produits en faveur de la transition écologique et sociale. La prise en compte des critères ESG dans les placements de fonds propres de la Caisse Régionale est indiquée dans les « principes de base » de la politique financière.

Les ambitions ESG de la CR, au titre de ses placements de fonds propres, sont présentées et validées chaque année en Comité Financier. Une note de cadrage est ainsi réalisée afin de déterminer concrètement les objectifs pour les titres d'investissement (obligations en direct) et le fonds dédié Adret Gestion (titre de placement) pour l'année en cours.

Pour ce qui n'est pas du ressort réglementaire, la Caisse Régionale se base sur la méthodologie Groupe qui a été définie par Amundi²² pour retenir les notations ESG.

²² Amundi attribue une note ESG aux émetteurs en fonction de leurs impacts sur les piliers Environnemental, Sociétal et Gouvernance selon des critères et des pondérations propres à chaque secteur. La note restituée prend la forme d'une lettre qui se base sur une échelle comprise entre A (pour les émetteurs les plus vertueux) et G.

Actions 2022 :

→ **Gestion du foncier immobilier de la CR**

Suite aux grands projets de rénovation/reconstruction des deux sites, le Crédit Agricole des Savoie s'engage dans :

1. Un plan complémentaire de réfection des points de vente et de maintenance des sites et agences avec le souci de l'environnement
2. Un programme de rénovation des biens hors exploitation (logements saisonniers, logements en pleine propriété)
3. L'organisation de l'exploitation de son patrimoine avec le déploiement d'une gestion professionnelle de multi technique pour l'entretien du parc immobilier
4. La gestion des espaces de travail intégrant les nouveaux besoins des managers et collaborateurs, notamment en matière d'espaces partagés et d'espaces de vie
5. Un développement des sites autour de la responsabilité environnementale et la biodiversité

En 2022, des tests de nouveaux espaces de travail en agence ont été réalisés. Des projets de rénovation de certains biens de la Caisse Régionale ont été menés en 2022 (biens en secteur Montagne, logement de direction), ainsi que des chantiers divers (installation de bureaux supplémentaires, travaux de rafraîchissement, remplacements de DAB, espaces partagés).

→ **Placement des fonds propres de la CR**

La démarche ESG est progressivement intégrée à la gestion des placements de fonds propres du Crédit Agricole des Savoie.

Sur le **portefeuille des titres de placement**, l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement du fonds dédié a été initiée en 2020. Cela s'est traduit par une contractualisation de cet engagement avec la société de gestion Amundi début 2021 (revue du mandat) et une poursuite de cet engagement en 2022.

L'objectif de 80% du portefeuille promouvant ces critères a ainsi été reconduit au 31/12/2022. Cette ambition a été dépassée puisque 99,4% des supports d'Adret Gestion²³ sont ESG à cette date.

La stratégie ESG d'Adret Gestion est également illustrée par son classement en article 8 du Règlement SFDR²⁴, avec un objectif affiché d'avoir un meilleur score ESG que son indice de référence.

Au 31/12/2022, la notation ESG d'Adret est de 0,93, contre 0,71 pour son portefeuille de référence.

Attention, compte-tenu de la forte volatilité et de l'évolution défavorable des marchés au mois de septembre 2022, les supports à l'intérieur d'Adret Gestion ont été significativement modifiés (désensibilisation). Par conséquent, l'allocation et donc les résultats ESG au 31/12/22 ne sont pas représentatifs de son allocation cible. Néanmoins, les données sur ce portefeuille sont disponibles et la Caisse Régionale les communique tout de même dans un souci de transparence.

²³ Adret Gestion est un fonds de fonds, investi ici à 99,4% dans des fonds qui ont une ou plusieurs de ces catégories : best-in-class, un "focus ESG", une thématique durable, solidaire à impact, labellisés ISR et/ou Lux Flag, FebelFin, Greenfin ou FNG Siegel.

²⁴ Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation », entré en vigueur le 10 mars 2021, vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers. Pour cela 3 catégories ont été définies en fonction de l'importance attribuée aux critères ESG (Article 6 : gestion non ESG, Article 8 : prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et Article 9 : objectif d'investissement durable mesurable).

Sur **l'intégralité du portefeuille de placement** de la Caisse relevant du règlement SFDR et sur la base des encours comptabilisés au 31/12/22, soit 221M€ en valeur de marché, 87% sont classés en article 8, 7% en article 9 et seulement 6% en article 6.

Par ailleurs, en 2022, la CR s'est engagée à hauteur de 15M€ (3M€ appelés à date), dans des fonds directement consacrés à la transition énergétique ou plus largement à la protection de l'environnement :

1. 4M€ dans un fonds qui vise à participer à la mise en place de la chaîne de valeur de l'Hydrogène vert afin de réduire les émissions de CO2 et de la dépendance aux énergies fossiles (*Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 7, 9 et 13*).
2. 5M€ dans un fonds qui cible l'efficacité énergétique, la production et le stockage d'électricité renouvelables ainsi que le développement des réseaux intelligents et des solutions décentralisées (*Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 7, 8, 9, 11, 12 et 13*).
3. 2M€ dans un fonds dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver et restaurer la biodiversité (*Objectif de Développement Durable de l'ONU ciblé n° 2, 6, 7, 11, 12, 14*).
4. 4M€ dans un fonds qui finance des infrastructures européennes d'énergies renouvelables (*Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 7, 9 et 13*).

Le **portefeuille de titres d'investissement** représente 1 518 M€ de nominal au 31/12/2022, soit 87% des placements de fonds propres de la Caisse Régionale. A cette date, 92% des titres d'investissement de la Caisse ont une note ESG supérieure à C²⁵ selon la notation Amundi. A ce jour, 1% du portefeuille représentant un seul émetteur ne dispose pas encore de notation ESG.

Sur les investissements réalisés en 2022 dans ce portefeuille, 93% ont une note supérieure ou égale à C, 3% ne bénéficient pas de notation et aucun n'a visé des émetteurs avec une notation inférieure à D. Certaines émissions bénéficient par ailleurs d'un label « Green », « Social » ou « Sustainable » lorsque les émetteurs financent des projets éligibles aux critères définis par l'ICMA²⁶. Au 31/12/22, la Caisse Régionale a investi 166M€ dans des obligations Sociales (11% du portefeuille), 118 M€ dans des obligations Vertes (8% du portefeuille) et 8M€ dans des obligations durables (1% du portefeuille), soit 293M€. Sur les seuls achats de l'année 2022, 39% des titres bénéficient d'un tel label.

→ Prises de participation et stratégie d'investissement

Au 31/12/2022, le montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire s'élève à 325 millions d'euros. La présentation des mesures et de la trajectoire ESG des entreprises ciblées a été intégrée en cours d'année aux présentations faites dans les comités d'investissement.

En 2022, la Caisse Régionale fait le choix d'investir directement dans l'énergie photovoltaïque en constituant un SPV²⁷ codétenu à 50% pour un montant de participation jusqu'à 1M€ (potentiellement 5 M€ à terme).

²⁵ La Caisse Régionale a défini C comme étant la notation minimale permettant de qualifier un émetteur d'ESG/ISR.

²⁶ Les obligations Green, Sociales et Durables sont normées par l'ICMA (International Capital Markets Association) qui publie des Green Bonds Principles, des Social Bonds Principles et des Sustainability Bond Guidelines. Ces émissions se distinguent par une transparence accrue sur les caractéristiques des obligations (critères de sélection des actifs, procédures d'évaluation et de sélection des projets, gestion des fonds levés) et une communication sous forme de rapports relatifs aux engagements pris (bonne allocation des flux, conformité des projets, indicateurs ESG).

²⁷ Spécial Purpose Véhicule : Juridiquement, un SPV est véhicule de refinancement dépourvu de personnalité morale. C'est un organisme de placement collectif dont le seul objectif est d'acquiescer des créances selon une procédure simplifiée.

Indicateurs de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022
Portefeuille de titres de placement : % de placements notés ESG à l'intérieur du fonds dédié géré par Amundi	-	87%	99%
Portefeuille de titres d'investissement : % du portefeuille noté ESG	84%	91%	92%
Montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire	245 millions d'€	275 millions d'€	325 millions d'€

2.3. Suivi des indicateurs de performance extra-financière

PILIER	Risque identifié	Nom de l'indicateur ou KPIs	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
PILIER 1 Economie et environnement	Offres bancaires et conseils inadaptés à la transition énergétique et environnementale	Financements EnR sur Marchés Spécialisés : réalisations annuelles	13,1 Millions €	8 Millions €	8,2 Millions €
		Financements EnR sur Marchés Spécialisés : encours	-	43,3 Millions €	43,5 Millions €
		Financements EnR sur Marchés Spécialisés : nombre de prêts	26	33	35
		Autres prêts verts sur Marchés Spécialisés hors EnR : réalisations annuelles	0,4 Millions €	3,3 Millions €	12,2 Millions €
		Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : réalisations annuelles	11 Millions €	15,1 Millions €	29,5 millions €
		Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : encours	-	44,6 Millions €	60,5 Millions €
		Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : nombre de prêts	669	909	1 572
		Prêts consommation verts : réalisations annuelles	13,9 Millions	20 Millions €	34,9 Millions €
		Prêts consommation verts : encours	-	40,2 Millions €	53,6 Millions €
		Prêts consommation verts : nombre de prêts	871	1 065	1 791
		% d'éclairages ESG réalisés auprès des clients entreprises		22%	54%
		Fonds verts détenus par nos clients : montant des encours	655 Millions €	768 Millions €	876 Millions €
		Evolution du montant de fonds verts détenus par nos clients	-	17%	14%
		Insuffisance d'accompagnement des transitions agricoles du territoire	Prêts accordés à des exploitations Bio ou HVE	10 dossiers, 164 K€	7 dossiers, 69 K€
	% de jeunes agriculteurs (JA) installés en Bio/HVE sur l'ensemble des JA installés par la CR		-	25%	25%
	Dégradation ou absence de service client (écoute, fidélité, éthique, RGPD)	IRC stratégique PART	-3	4	6
		% de réclamations traitées en 15 jours calendaires	65%	75%	77%
		% de clients fidèles	34,40%	37%	35%
		Taux de conformité sur les formations :		-	-
		"Conformité au quotidien"	99,8%	100,0%	99,9%
		"Lutte anti-blanchiment"	99,0%	100,0%	100,0%
		"Sanctions internationales"	99,2%	100,0%	99,9%
		"RGPD"	99,2%	100,0%	100,0%
		"Fraude externe"	99,8%	99,9%	99,9%
		"Fraude interne"	99,4%	100,0%	100,0%
	Insuffisance de la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone propre de la Caisse Régionale	Suivi de nos émissions de Co2	pas de bilan carbone	Etude bilan carbone réalisée au T1 2022	Etude bilan carbone réalisée au T1 2023
		Suivi de nos émissions de Co2 par collaborateur	pas de bilan carbone	Etude bilan carbone réalisée au T1 2022	Etude bilan carbone réalisée au T1 2023
		Evolution de nos émissions de Co2	pas de bilan carbone	Etude bilan carbone réalisée au T1 2022	Etude bilan carbone réalisée au T1 2023
		Suivi de la consommation d'énergie des sites et agences	1211 teq Co2	1750 teq Co2	1356 teq Co2
		Evolution de la consommation d'énergie des sites et agences	Baisse de 12%	Hausse de 45%	Baisse de 22%
		Consommation de papier par collaborateur	96 000 kg / 2 483 ETP (CDI+CDD) = 39 kg	87 412 KG/ETP (CDI+CDD) : 2530,83 = 35 kg	77575 KG/ETP (CDI+CDD) 2517,56 = 31 kg
		Evolution de la consommation de papier par collaborateur	Baisse de 17%	Baisse de 10%	Baisse de 11%
		Quantité de déchets recyclés en kg	117 tonnes	106 tonnes	111 tonnes
		Evolution de la quantité de déchets recyclés en kg	Baisse de 22%	Baisse de 9%	Hausse 5%
		Nombre de jours de télétravail	69 936	46 993	28 076
	% de J en télétravail sur l'année	14%	10%	5%	

PILIER	Risque identifié	Nom de l'indicateur ou KPIs	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	
PILIER 2 Inclusion, bien vivre et bien être	Déficit de politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées	Nombre de clients fragiles détectés	15 000	17 716	15 881	
		Nombre de clients bénéficiaires du module "budget protégé"	1 909	2 249	2 485	
		Taux d'équipement en offre inclusion bancaire	21%	13%	16%	
		Taux de retour en situation normale des personnes accompagnées par Passerelle	65%	70%	72%	
		Dossiers étudiés dans la cadre de passerelle	182	244	317	
	Absence de pratiques favorisant la qualité de vie et les conditions de travail	IER	71	72	74	
	Manque de fidélisation des collaborateurs et non adaptation des compétences aux besoins clients	Taux de turn over	8,56%	9,29%	12,35%	
		Nombre total d'embauches CDI		213	305	
		Nombre de NéoClass		87	137	
		Nombre d'entrées directes		126	168	
		Nombre de collaborateurs en TitulDay		225	125	
		Nombre de jours de formation	11 393	15 959	16 938	
		Nombre de managers formés (sur chaque formation)		Nouveaux managers : 20 Dialogue de progrès (REC) : 374 Feed Back : 192 PMSS : 180 Séminaire Animer une équipe : 73 Ateliers co-développement (test) : 40 180 : 160 Modèle relationnel (posture managériale) : 18	Nouveaux managers : 45 Feed Back : 60 PMSS : 69 Séminaire Animer une équipe : 129 180 : 119 Modèle relationnel : 228 Passport Managers : 17	
	Insuffisance de politique RH inclusive (discrimination, diversité, handicap)	% de travailleurs handicapés	5,17%	5,53%	disponible courant 2023	
		% de femmes dans l'effectif global	68%	69%	69%	
		% de femmes dans les fonctions d'encadrement (manager d'équipe)	43%	44%	45%	
		% de femmes dans les nominations	67%	64%	65%	
	PILIER 3 Patrimoine	Manque de soutien du territoire en lien avec les enjeux RSE (stratégie Tourisme, soutien innovation...)	Nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village (en cumul)	23	34	46
			Evolution du nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village	50%	48%	35%
			Nombre d'emplois créés par les startups accompagnées sur l'année écoulée	17 emplois	52 emplois	43 emplois
Taux moyen d'évolution du Chiffre d'Affaires des startups sur l'année			123%	121%	120%	
Montant des levées de fonds réalisées par les startups accompagnées par le Village depuis son ouverture (en cumul)			6 700 000	9 200 000	17 200 000	
Nombre d'événements business ou d'accompagnement organisés par le Village			15	97	108	
Nombre de prêts Tremplin réalisés			16 pour 256 k€	75 pour 1 300 k€	114 pour 2 014 k€	
Insuffisance de politique mutualiste sur le soutien de notre engagement sociétal et environnemental		Nombre de projets de CL soutenus par la commission Animation Vie Locale	3	15	22	
		Nombre d'associations soutenues par la Commission AVL	31	29	35	
		Montant reversé aux associations	45 000	37 850	40 000	
		IER administrateurs	85%	-	-	
Absence de politique sur la préservation du patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale		Portefeuille de titres de placement : % de placements notés ESG à l'intérieur du fonds dédié géré par Amundi	-	84%	99%	
		Portefeuille de titres d'investissement : % du portefeuille noté ESG	84%	91%	92%	
	Montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire	245 millions d'€	275 millions d'€	325 millions d'€		

2.4. Annexes

2.4.1. Règlementation sur la DPEF

La Directive européenne NFI 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières transposée par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n°2017-1265 du 9 août 2017 induit un changement profond de la communication extra-financière. L'exercice de reporting réalisé jusqu'alors, qui consistait en la fourniture d'une liste d'informations RSE préétablies et identiques pour toutes les sociétés, se transforme en véritable Déclaration de Performance Extra-Financière. Cette nouvelle réglementation impose désormais, à tous les établissements respectant certains critères, d'identifier les risques significatifs suscités par leur activité en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

La nature des informations demandées par le décret d'application n°2017-1265 du 9 août 2017 a pour objectif de présenter :

- Une description des principaux risques RSE (environnement, social, actions en faveur de droits des hommes et lutte contre la corruption) liés à l'activité de la société et dont le périmètre est élargi aux relations d'affaires, aux produits et aux services (chaîne de valeurs).
- Une description des politiques et des plans d'action appliqués par la société et, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques.
- Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Sont concernées par cette réglementation les sociétés cotées ayant un total bilan supérieur à 20 M€ ou un chiffre d'affaires net supérieur à 40 M€ avec un nombre moyen de salariés permanents supérieur à 500 ; les sociétés non cotées ayant un total bilan supérieur à 100 M€ ou un chiffre d'affaires net supérieur à 100 M€ avec un nombre moyen de salariés permanents supérieur à 500.

2.4.1.1. Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting des informations RSE concerne l'ensemble de la Caisse Régionale, sièges et agences. Bien qu'étant partie intégrante du périmètre financier consolidé du Crédit Agricole des Savoie, la filiale Crédit Agricole Next Bank n'est pas représentée dans les indicateurs de la Caisse Régionale des Savoie, exception faite de l'indicateur CRD.

Les informations publiées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les choix opérés pour cette DPEF ont été validés par le Comité de Direction.

2.4.1.2. Exclusions du reporting

La Déclaration de Performance Extra-Financière se structure autour de 4 thématiques : social et sociétal, environnement, lutte contre la corruption et Droits de l'Homme. Les problématiques associées au gaspillage alimentaire, à l'alimentation responsable, au respect du bien-être animal ainsi qu'à l'économie circulaire n'étant pas directement liées aux activités du Crédit Agricole des Savoie et ne représentant pas de risques majeurs, ces sujets ont été exclus du périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Caisse Régionale.

2.4.1.3. Rapport et publicité

La DPEF doit être insérée dans le rapport de gestion arrêté par le Conseil d'Administration et présentée à l'Assemblée Générale dans un délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice. Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, elle doit également être rendue publique sur le site Internet de l'entité dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et rester disponible sur le site pendant une durée de cinq ans.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI).

Le rapport de cet organisme doit comprendre :

- Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies.
- Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.


Le Crédit Agricole des Savoie a mandaté le Cabinet EY pour mener à bien cette mission.

La collecte des informations a été réalisée sous la coordination de la Responsable RSE et Engagement Sociétal et de l'autorité de la Direction Générale.

2.4.2. Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Lancés par les Nations Unies en 2015, il s'agit de 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, pour créer un monde plus juste et plus prospère d'ici 2030.

Afin de renforcer son action, le Crédit Agricole des Savoie a cartographié les liens entre les ODD, les principaux enjeux RSE et risques extra-financiers identifiés et les politiques mises en place. La Caisse Régionale contribue directement aux ODD par des actions concrètes qui figurent dans le plan d'actions de la DPEF (lien des paragraphes ci-après).

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
Implication auprès des acteurs locaux et des parties prenantes du territoire	Un modèle de développement économique équilibré s'appuyant sur les atouts du territoire, ses acteurs et parties prenantes est source de cohésion sociale, de prévention des fragilités et favorise un développement durable. Les administrateurs du Crédit Agricole des Savoie connaissent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires dans lesquels ils vivent et travaillent. Ils s'engagent au quotidien pour préserver le patrimoine des Caisses Régionales du Crédit Agricole.	Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme	<p>2.2.1.1. Notre démarche pour contribuer au développement économique local, représenter et soutenir les parties prenantes locales</p> <p>2.2.3.1. Soutenir les projets du territoire</p> <p>2.2.3.2. Notre démarche pour développer l'engagement des</p>	
	L'implication du Crédit Agricole des Savoie dans le développement			

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
	<p>économique local est une attente forte des parties prenantes dont l'absence impacterait négativement son attractivité, sa réputation et générerait de la part des acteurs du territoire un rejet de ses activités économiques.</p> <p>Une baisse d'engagement des administrateurs impacterait fortement l'impact, le rayonnement et l'image du Crédit Agricole des Savoie en tant que banque au service de son territoire.</p>		administrateurs	
Inclusion bancaire	<p>L'accès aux services et produits financiers (compte courant, moyens de paiement, crédit, assurance) et l'accompagnement de tous les clients quel que soit leur situation sociale et leur niveau de revenus est un des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion.</p> <p>Outre l'impact de réputation pour le Crédit Agricole des Savoie et la perte d'attractivité, l'exclusion des clientèles les plus modestes entraînerait une perte significative de clients et, en excluant des personnes de la vie économique et sociale, accentuerait la fragilisation des territoires dans lesquels le Crédit Agricole des Savoie agit.</p>	Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme	2.2.1.2. Une approche universelle de nos métiers : favoriser l'inclusion bancaire et assurer le bien vivre pour tous	
Développement du capital humain	<p>Le capital humain du Crédit Agricole des Savoie est l'une de ses ressources clés, de son modèle d'affaire et de sa création de valeur. Une gestion inadéquate des carrières et des compétences (intégration, mobilité et parcours professionnel, gestion des compétences, etc.), la non prise en compte de la lutte contre les discriminations et la perte de talents et de ressources clés pourraient impacter la continuité d'activité, sa performance et sa capacité à attirer et retenir ses collaborateurs.</p> <p>L'évolution des modes de travail et la transformation digitale sont en train de reconfigurer le marché des talents avec notamment une concurrence accrue ce qui peut entraîner des risques pour notre entreprise si nous n'avons pas une politique de développement du capital humain adaptée et de promotion des diversités.</p>	Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme	<p>2.2.2.3. Notre politique de développement des compétences des collaborateurs, d'attractivité des talents et de réduction du turn-over</p> <p>2.2.2.4. Notre politique de diversité</p>	

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
Satisfaction client et culture de service	<p>Les clients ont des attentes fortes vis-à-vis de leur banque en matière de qualité de service et de pratiques relationnelles. Ils souhaitent pouvoir vivre une expérience positive quand ils font appel à leur conseiller ou à tout interlocuteur du Crédit Agricole des Savoie.</p> <p>Outre l'impact de réputation et d'image pour le Crédit Agricole des Savoie et la perte d'attractivité, la faible satisfaction de ses clients entraînerait une perte significative de clients ou une baisse de leur fidélité.</p>	Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme	2.2.1.3. Notre démarche sur la satisfaction client et le modèle relationnel	 
Intégration des risques et opportunités ESG dans nos métiers	<p>Les activités de financement et d'investissement provoquent des externalités environnementales et sociales qu'il faut identifier et estimer. Le secteur financier dispose également d'une capacité d'influence, à travers notamment de l'intégration des critères ESG dans les décisions de financement et d'investissement ce qui oriente l'économie vers un modèle de développement plus durable.</p> <p>L'évolution climatique et la survenance d'évènements naturels peuvent affecter les comptes financiers du Crédit Agricole des Savoie dont le territoire est plus touché que la moyenne mondiale par le réchauffement climatique. L'investissement responsable est une opportunité de création de valeur positive car il répond à une demande croissante des investisseurs et des clients. Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises clientes vers des modèles économiques durables permet de prévenir la dégradation des risques de contreparties.</p>	Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme	<p>2.2.1.2. Proposition de produits, offres et conseils en adéquation avec les changements climatiques</p> <p>2.2.3.3. Intégration de critères ESG dans la gestion de nos fonds propres</p> <p>2.2.3.3. Gestion de notre patrimoine financier, stratégie d'investissement et de prises de participation</p>	  
Atténuation des changements climatiques et adaptation	<p>Les activités du Crédit Agricole des Savoie sont susceptibles d'avoir un impact sur le climat, directement (empreinte carbone directe) ou indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement). La non prise en compte de ces externalités négatives est susceptible d'engendrer à court/ moyen et long terme un risque d'image pour la Caisse Régionale</p> <p>Le dérèglement climatique est susceptible à terme d'affecter les</p>	Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme	<p>2.1.2 La stratégie de lutte contre le changement climatique et environnementale</p> <p>2.2.1.4. La démarche de mesure et de suivi de notre empreinte environnementale directe</p>	  

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
	comptes financiers du Crédit Agricole des Savoie. Les risques climatiques sont cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendés comme des facteurs de risques influençant les risques existants, ils recouvrent les risques physiques et de transition.			
Pratiques loyales & protection des données et de la vie privée des consommateurs	<p>Les attentes des clients sont fortes vis-à-vis de la banque et de l'assurance en tant que partenaire de confiance. Le respect du devoir de conseil et de protection des données personnelles est primordial dans les activités bancaires et assurantielles. Ce conseil doit être loyal au risque d'engendrer une perte de confiance de la part des clients, impacter les agréments sur la distribution d'instruments financiers, et entraîner des sanctions de la part des régulateurs.</p> <p>La formation des collaborateurs est primordiale en matière de pratiques de commercialisation, de devoir de conseil de protection des données. Il en est de même de la nécessité d'adapter les outils. La réglementation est stricte et le préjudice d'image et financier peut-être élevé. Des dispositions telles que le RGPD et au niveau de la sécurité informatique sont indispensables.</p>	Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme	2.2.1.5. Une forte culture éthique	
Utilisation durable des ressources	<p>Notre planète est soumise à de multiples dégradations liées aux activités humaines (surexploitation des ressources naturelles, renchérissement des coûts d'accès à l'eau potable, pollutions de l'air, de l'eau et des terres, imperméabilisation des sols ; chute de la biodiversité), impactant directement les activités économiques des entreprises mais aussi notre sécurité alimentaire et sanitaire. Par les services écosystémiques rendus à notre société (alimentation, bois, pollinisation, formation des sols, qualité de l'eau, de l'air, photosynthèse...), la protection et la restauration des ressources naturelles est essentielle pour maintenir des activités économiques durables, éviter l'apparition et la propagation de maladies et lutter contre le réchauffement climatique.</p> <p>En tant qu'investisseur, financeur et assureur de tous les secteurs de l'économie et de l'agriculture, le</p>	Risque très significatif avec un impact à moyen et long terme	<p>2.2.1.4. La démarche de suivi de notre empreinte environnementale directe</p> <p>2.2.3.3. La gestion de notre patrimoine foncier</p>	   

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
	<p>maintien de la biodiversité et des ressources naturelles est essentiel pour les activités du Crédit Agricole des Savoie. Leur dégradation impacterait les résultats financiers des entreprises et des exploitants agricoles et forestiers, clients de la Caisse Régionale. L'intégration de la notion de durabilité des ressources est une action essentielle.</p>			
Emploi et relations employeur/employé	<p>Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs est l'une des priorités du Crédit Agricole des Savoie. Au-delà de la santé et de la sécurité, la Caisse Régionale s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs des relations de travail empreintes de confiance, respect, implication et reconnaissance. Sans ces éléments, notre impact sur le marché de l'emploi de notre territoire serait négatif en tant que recruteur de premier plan et notamment auprès des jeunes. Un des risques est aussi juridique en lien avec l'obligation de sécurité dont est tenu Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses collaborateurs</p> <p>Dans un contexte en profonde mutation, perdre l'engagement des collaborateurs est un risque pouvant impacter les résultats du Crédit Agricole des Savoie. Cet engagement est indispensable pour réussir la transformation organisationnelle et managériale de la Caisse Régionale. Le rôle des entreprises privées en matière de protection sociale aussi est de plus en plus important. Du fait du nombre de salariés que nous employons, notre système de prévoyance se doit d'être un complément efficace aux dispositifs publics</p>	<p>Risque significatif avec un impact à court, moyen et long terme</p>	<p>2.2.2.2. Notre démarche pour favoriser et maintenir l'engagement des collaborateurs</p> <p>2.2.2.3. Notre politique de développement des compétences des collaborateurs, d'attractivité des talents et de réduction du turn-over</p>	

3. Examen de la situation Financière et du résultat 2022

3.1. La situation économique

3.1.1. Environnement Economique et financier global

RETROSPECTIVE 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario *via* trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le « mix » énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques). Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des resserrements monétaires plus massifs et plus précoces et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1%) en 2021 soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, la **Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale, ; les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3%, loin de la cible « autour de 5,5% » prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9% en 2021) largement due à une consommation « sur-stimulée », les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1% en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB²⁸, la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3% en décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5%) et des hausses de salaires vigoureuses (6,2% sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5% en janvier 2022 à 6,5% en décembre après avoir atteint un pic en juin à 9,1%. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7% en décembre contre 6% en janvier et un pic à 6,6% en septembre).

²⁸ En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6% puis de 0,6%. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

A l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3%) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la **zone euro** a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange²⁹, de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5% au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3% au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5%) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4% et 4,3%³⁰. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9% au troisième trimestre), la « rétention d'emplois », élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5% en novembre 2022 contre 7,1% un an auparavant). Si le soutien public (1,3% de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4% sur les trois premiers trimestre de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive. Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1% en glissement annuel) et son pic (10,6% en octobre) avant de se replier (9,2% en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5% contre 34,9% en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3% en janvier à 5,2% en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux **États-Unis**, le brusque revirement « *hawkish* » du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des *Fed Funds* ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25%-4,50% en fin d'année. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en *Treasuries* et de 17,5 milliards de dollars en *Mortgage-Backed Securities*, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

²⁹ Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29% aux ménages, 68% aux entreprises et 3% aux administrations.

³⁰ Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8% (2,6% en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6% (6,8% en 2021) et 3,9% (6,7% en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5% (5,5% en 2021).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la *Fed* : ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2%, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023.

En **zone euro**, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2% et 2,50%. Le volet « non conventionnel » a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) et en juillet au titre de l'APP (*Asset Purchase Programme*), durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO-3 en juin.

Sur les **marchés financiers**, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (pb) à 4,50% alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90%). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70% fin décembre) et dix ans (2,55%) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à 2 et 10 ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux États-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserments monétaires, les courbes se sont progressivement aplaties pour s'inverser aux États-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux États-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20% au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 ont respectivement reculé de 12% et 10%. Enfin, l'aversion au risque et un resserment monétaire américain puissant et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continuellement baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur 9 mois de 14%. A la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et de resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à -6% sur 2022 %.

PERSPECTIVES 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprêtent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux **Etats-Unis**, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3% et l'inflation sous-jacente passerait sous 3%. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6%).

En **Chine**, l'inflexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de « vivre avec le virus » devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme prêteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisé ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5%, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En **zone euro**, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise COVID et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un

renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition *HICP*) moyenne (prévue à 7,5%) mais elle resterait élevée (4,5% fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustrairaient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1% après 3,4% en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût « non punitif » ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En **France**, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2%, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3%. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5%) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE : 5,2% en moyenne, 3,7% en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux **Etats-Unis**, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la *Fed* a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des *Fed funds* à un pic de 5%-5,25%, en ligne avec le *Dot Plot* de décembre. Forte de son expérience, la *Fed* devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2% étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la *Fed* va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En **zone euro**, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3% en 2023, 3,4% en 2024, 2,3% en 2025) et de croissance à la baisse (0,5% en 2023, 1,9 % en 2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de 50 points de base pour porter le taux de dépôt à 2%, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2% à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25% et 3,75%, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (*Public Sector Purchase Programme*). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des *TLTROs* (*Targeted longer-term refinancing operations*) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (2 ans-10ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (*US Treasuries*) à dix ans culminerait autour de 4,15% au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4% fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, le remboursement des TLTROs pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60% fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

3.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

BILAN 2022

L'année 2022 a été une année bouleversée par le retour de la guerre sur le continent européen, et ses conséquences sur les relations internationales et commerciales, sur l'approvisionnement en matières premières agricoles, industrielles et énergétiques et sur l'inflation qui en résulte, dans un contexte financier d'augmentation des taux et de réduction des marges des établissements bancaires.

Pour les Savoie, 2022 est l'année de la résilience, permettant à ses acteurs de rattraper les deux années Covid, avec des saisons touristiques pleines, la reprise de l'activité industrielle et de l'attractivité genevoise, ainsi qu'une croissance démographique et une dynamique immobilière retrouvées. Dans ce contexte, et malgré la hausse des taux, le CADS a continué à accompagner les projets de ses clients, et le développement économique durable des territoires.

Avec un territoire toujours aussi attractif, dopé par une démographie record, le Crédit Agricole des Savoie a enregistré plus de 34 000 nouveaux clients en 2022. Les frontaliers sont de plus en plus nombreux, et de plus en plus éloignés de la frontière.

Malgré la hausse des prix, et malgré de premiers ralentissements liés aux difficultés d'approvisionnement et de recrutement, le marché de l'immobilier demeure particulièrement dynamique ; avec des réalisations de crédit habitat de plus de 2,6 Mds€, en progression de +8,7% sur l'année.

L'économie du territoire est portée par des activités motrices et résilientes, bien accompagnées par le Crédit Agricole des Savoie. Les chiffres d'affaires confiés par les clients de la Caisse Régionale ont progressé de +2,8% en 2022. Si le parallèle doit être prudent, la comparaison avec l'évolution du PIB à l'échelle nationale (+2,6%) permet de conclure que l'activité économique des Savoie semble suivre la tendance nationale.

- Pour les acteurs du tourisme, 2022 marque le retour d'une année d'activité « normale », après 2 hivers particulièrement perturbés par la situation sanitaire. Les paiements par carte bancaire chez les commerçants clients de la Caisse Régionale, ont ainsi progressé de +30% entre le S1 2019 et le S1 2022. Si les conditions d'enneigement ont plutôt desservi l'activité ski sur la première partie de la saison hivernale (les domaines skiables enregistrent sur la période des vacances de Noël une baisse de fréquentation de 1% en Savoie et de 9% en Haute-Savoie), le calendrier scolaire, qui a fait s'étendre la période sur trois semaines, a plutôt eu un effet bénéfique : la première semaine de janvier enregistre une fréquentation en hausse de 22 points, et les séjours flexibles ont été particulièrement prisés.
- L'activité Agricole a été marquée par un contexte climatique peu avantageux sur l'année, particulièrement sec et pénalisant pour les éleveurs de vaches laitières, et un épisode de grêle très destructeur pour une partie des vignobles, en particulier en Savoie. Pourtant, grâce à la résilience des acteurs, à la valorisation de leurs produits et de leur qualité reconnue, aux débouchés touristiques retrouvés, et à l'accompagnement par le CADS (1er partenaire des agriculteurs des Savoie, qui accompagne près de 9 installations sur 10) et les pouvoirs publics,

le secteur semble finir l'année très correctement avec un chiffre d'affaires confié en hausse de +3%.

- L'industrie a vu son chiffre d'affaires confié croître de +4% sur 2022, y compris pour la filière décolletage, grâce à la légère reprise de la demande automobile mondiale et à l'ouverture de certaines entreprises vers de nouveaux débouchés, cela malgré les difficultés liées au contexte internationale, aux pénuries de matières premières et de main d'œuvre. Le Crédit Agricole des Savoie aura distribué 1 038 M€ de crédits investissement en 2022, en hausse de +12,8% sur un an).
- La demande immobilière, renforcée par la crise sanitaire et la croissance démographique sur le territoire des Savoie, poursuit sa croissance avec un volume de transaction en hausse de +10,8% en Savoie et +14,8% en Haute-Savoie, cela malgré une hausse des prix (+7,2% en Savoie, +6,2% en Haute-Savoie), et une offre de plus en plus rare.

A noter par ailleurs que les défaillances d'entreprises sont en forte hausse sur la période, +55% en Savoie et +77% en Haute-Savoie (en cumul sur 12 mois glissants à fin novembre 2022), lorsque la hausse est de +47% à l'échelle nationale. Cette évolution est à relativiser car nous trouvons à peine le niveau de défaillances d'entreprises de 2019 et il ne semble pas pour l'instant y avoir d'effet de rattrapage des 3 dernières années. Le Crédit Agricole des Savoie enregistre dans ses livres 557 M€ de Prêts Garantis par l'Etat dont 539 M€ à moyen terme, pour soutenir l'économie et les acteurs de son territoire.

Concernant l'emploi, le chômage recule encore sur les Savoie et s'établit à un niveau historiquement bas. Le taux de chômage en Savoie et en Haute-Savoie à respectivement 5,2% et 5,4% au T3 2022 se trouve 1 point sous la moyenne régionale (6,3%) et 2 points sous la moyenne nationale (7,3%). Nos départements font partie des 5 départements aux taux de chômage le plus faible.

L'engagement sociétal et environnemental du Crédit Agricole des Savoie, décliné du projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, fait écho aux actions menées sur le territoire des Savoie.

- Comme banque verte engagée dans la transition énergétique, la Caisse Régionale met tout en œuvre pour accompagner ses clients au travers de solutions innovantes, notamment en leur proposant, pour les projets les plus vertueux de rénovation énergétique de leur logement, ou l'achat d'un véhicule propre, un accès au crédit à taux réduits.
- Comme entreprise ancrée sur son territoire, le Crédit Agricole des Savoie est particulièrement sensible à la préservation des ressources et des espaces naturels, et à l'équilibre et à la durabilité des projets financés : des critères ESG, extra-financiers, ont été intégrés dans l'étude de chaque projet de financement. Ceci constitue un premier pas dans la stratégie de la Caisse Régionale d'influencer les acteurs socio-économiques des Savoie vers des futurs désirables pour nos territoires.
- Comme banque universelle, la Caisse Régionale a également le souci d'accompagner les besoins de tous ses clients, y compris les plus fragiles. En 2022, ce sont par exemple 1,6 million de commissions évitées pour un gain de pouvoir d'achat de 5 M€ pour ses clients, grâce au dispositif Alerte Découvert.
- Comme acteur économique de premier plan, le Crédit Agricole des Savoie a le devoir d'être exemplaire, et s'est doté en 2022 d'un plan de sobriété énergétique (suppression chaudières fioul, éclairages LED, diminution éclairage agences, mobilités douces collaborateurs avec 500 VAE...) avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2030 sur son fonctionnement interne.

Dans ce cadre, le CADS a puissamment investi en 2022 pour son territoire, en particulier à travers son Fonds de Dotation (1,2 M€ distribués chaque année), qui a permis de récompenser 12 lauréats aux Appels à Projets soutenus pour près de 260 K€, mais aussi en maintenant son soutien en proximité aux initiatives locales, aux clients victimes d'évènements de vie avec le dispositif Passerelle, et au monde agricole en pleine mutation.

PERSPECTIVES 2023

Après 3 années de perturbations des activités économiques et sociales par les contextes sanitaire et géopolitique, 2023 sera confrontée à des enjeux constants (tensions internationales, impacts de l'inflation, difficultés de recrutement et d'approvisionnement) et nouveaux (effets de la sortie des dispositifs de soutien à l'économie, remontée des taux), et devra répondre à des défis grandissants de transition écologique et de lutte contre les exclusions. 2023 sera probablement la première année économique « normale » depuis 2019, 2022 ayant encore été perturbée par les conséquences de la crise sanitaire, en particulier pour les activités touristiques d'hiver du fait des contraintes qui pesaient encore sur les déplacements internationaux en janvier 2022.

Parmi les moteurs de l'économie des Savoie, le tourisme devrait retrouver sa pleine activité : les prévisions font état d'une fréquentation hivernale en hausse de près de 2%. Il faudra toutefois surveiller les impacts du niveau d'enneigement, particulièrement faible dans les stations de moyenne et basse altitude en ce début d'année, sur le renoncement aux séjours dans nos départements.

Si le tourisme pèse directement environ 12% de l'activité économique des Savoie, il en engage environ 40% de manière indirecte. La fréquentation très satisfaisante de la saison d'hiver, si elle est suivie par une saison d'été dans la continuité des trois dernières années, sera une bonne nouvelle pour le tissu économique local : commerces alimentaires, commerces non alimentaires, blanchisseries, et même second œuvre et industries de la montagne.

Il semble par ailleurs que l'industrie, qui a souffert ces 2 dernières années de l'effondrement de la demande mondiale (automobile, notamment), puis de l'intensité de la reprise de la demande et donc des difficultés d'approvisionnement, retrouve un rythme d'activité plus habituel. Les carnets de commande sont globalement correctement remplis, grâce à un retour progressif à la normale du fonctionnement des chaînes de production et d'approvisionnement. L'inflation énergétique aura toutefois un effet, parfois majeur, sur les marges de ces entreprises.

Le secteur de la construction bénéficie d'une reprise moins favorable, liée sur le territoire des Savoie à un développement immobilier de plus en plus contraint (saturation foncière, limite de l'artificialisation des sols), à des difficultés intenses d'approvisionnement et à un enchérissement significatif de certaines matières premières.

Dans les secteurs des cafés-hôtels-restaurants, de l'industrie et de la construction, l'un des facteurs susceptibles de limiter la reprise est très vraisemblablement la difficulté, pour les employeurs, d'avoir accès à la main d'œuvre, dans des départements en situation de plein-emploi (5,2% de taux de chômage en Savoie, 5,5% en Haute-Savoie), et où la tentation de travailler en Suisse comme frontalier (92 000 habitants des Savoie travaillent désormais en Suisse), avec les conséquences sur le pouvoir d'achat que cela implique, est forte.

Enfin, le pouvoir d'achat des ménages et l'investissement des entreprises sont comprimés par l'inflation, bien qu'elle soit plus maîtrisée en France qu'ailleurs (boucliers publics, dépendance plus faible à l'inflation énergétique). Le contexte de flambée des taux aura pour effet de limiter l'accès au crédit et la consommation et de favoriser la préférence pour l'épargne.

Pour répondre aux défis majeurs à venir, et qui auront des impacts directs sur les territoires des Savoie et leurs acteurs, le Crédit Agricole des Savoie poursuivra en 2023 les actions engagées dès 2021 en faveur de son projet sociétal et environnemental.

En miroir, la mobilisation des élus et des acteurs du mutualisme sera aussi puissante, et 2023 verra une nouvelle collaboration s'ouvrir à travers la préservation du patrimoine naturel des Savoie composante clé de la lutte contre les effets du réchauffement climatique dans laquelle nous nous inscrivons comme l'ensemble des acteurs financiers. Ils seront amenés à rendre des comptes sur les actions concrètes menées en faveur de la biodiversité.

Le Crédit Agricole des Savoie va ainsi devenir membre fondateur du Fonds de dotation Savoie Mont Blanc biodiversité initié par le Conservatoire des Espaces Naturels, en investissant 90 000€ en soutien de projets locaux. L'ambition est de rassembler des fonds avec l'aide de partenaires privés pour financer des projets, en totalité ou en partie, avec pour objectifs : sauvegarder la faune et la flore, reconquérir les milieux dégradés, créer et sauvegarder des puits de carbone, favoriser l'accès à la nature et développer les connaissances scientifiques sur la biodiversité.

Le Fonds de Dotation du CADS restera quant à lui un point d'ancrage majeur au service des ambitions de notre projet sociétal : appels à projets, actions de soutien ou de développement, café sociétaire, semaine du sociétariat.

Le Crédit Agricole des Savoie est, plus que jamais, légitime pour accompagner ces transformations, les transformations des besoins de ses clients et des Savoie : c'est le sens même de sa raison d'être : agir dans l'intérêt de ses clients et dans l'intérêt de la société.

3.1.3. Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le Crédit Agricole des Savoie, banque universelle de proximité des Savoyards et Hauts-Savoyards, à continuer d'apporter son soutien et d'accompagner les acteurs du territoire tout au long de cette année 2022 marquée par la sortie de crise sanitaire et un contexte économique toujours compliqué.

La conquête de nouveaux clients

Plus de 34 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit Agricole des Savoie en 2022, portant à 726 036 le nombre de client qui nous accordent leur confiance, dont plus de 356 000 sociétaires qui partagent les valeurs mutualistes du groupe Crédit Agricole.

La ressource Clientèle

En 2022, la **Collecte totale** progresse de +2,5% (+630 M€) pour atteindre un encours de **26,2 Mds€** en fin d'année.

Cette progression est portée par la **Collecte CAM** (10,5 Mds€), en hausse de +7,5% (+738 M€) sur l'année. Elle est composée de produits d'épargne mutualisés au niveau du Groupe Crédit Agricole pour l'obtention de meilleures conditions de refinancement et représente 40% de la Collecte totale. Les livrets A et LDD et livret Sociétaire, ont largement contribué à cette performance (+433 M€), de même que les autres livrets. Les autres produits CAM, essentiellement les autres livrets sont également en progression (+411 M€), tandis que les Plans d'Épargne Logement et les livrets Fortissimo sont en décollecte (-108 M€).

La **Collecte monétaire**, composée des dépôts à vue, des comptes d'excédent de trésorerie et des dépôts à terme, est en décroissance de -31 M€ sur l'année (-0,4%), malgré une progression de +223 M€ sur décembre 2022. Elle représente 33% de la Collecte totale avec un encours de 8,7 Mds€.

La croissance des dépôts à vue (+133 M€) et des dépôts à terme (+132 M€), compense la décollecte sur les comptes d'excédent de trésorerie de -296 M€.

Enfin, la **collecte Tiers**, se contracte de -1,1% (-77 M€) pour atteindre un encours de 7 Mds€. L'assurance vie dont l'encours atteint 6,2 Mds progresse de +42 M€, alors que les emprunts CASA, les emprunts Tiers, FCP Sicav sont en baisse de -119 M€ depuis le début de l'année.

Les crédits

L'encours de total de crédits progresse de 5,2% cette année pour atteindre 22,4 Mds€ en décembre 2022. Avec une part de marché de 37,1% à fin novembre, le Crédit Agricole des Savoie demeure le 1^{er} financeur du territoire.

Ce sont près de 4,2 Mds€ de nouveaux financements qui ont été accordés par le Crédit Agricole des Savoie en 2022 sur l'ensemble des marchés. Les réalisations sont en hausse de +6,4% (+252 M€), tirées par 2,6 Mds€ de réalisations Habitat qui atteignent (+211 M€ et +8,7%). L'Équipement connaît également une belle progression avec des réalisations qui dépassent le milliard et sont en hausse de +12,8%. Les réalisations de trésorerie, en revanche, sont en retrait de -98 M€.

Nous constatons toujours une bonne dynamique sur les encours de Crédits Habitat (+6,4%), Equipement (+4,7%) et Consommation (+4,2%), mais un recul de -12,3% sur les crédits de Trésorerie.

L'encours total des Crédits de la Caisse Régionale des Savoie est porté à 71% par les Crédits habitat, à 22% par les crédits à l'équipement des entreprises et professionnels et à 6 % par les crédits de trésorerie et consommation.

Sur un périmètre individuel, l'encours total atteint 22 Mds€ au 31 décembre 2022 en hausse de +5,2% sur l'année. Les crédits titrisés s'élèvent à 0,4Md€.

L'assurance

Avec l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, le Crédit Agricole des Savoie poursuit le développement de son activité.

Avec ses filiales Pacifica et Prédica, la Caisse Régionale détient plus de 543 400 contrats d'assurance des biens et des personnes. Plus de 405 300 contrats sur l'assurance IARD, en progression de 2,9% en 2022 et plus de 138 100 contrats sur la prévoyance en hausse de 0,2%.

Les autres produits et services

Nos clients ont continué de s'équiper en services de banque au quotidien et d'adhérer aux offres proposées par la Caisse Régionale des Savoie puisque nos contrats ont augmenté de 3% pour atteindre un stock de 358 981 en décembre 2022.

Ce stock de contrats est composé du panel d'offres suivant : comptes service, comptes à composer, nouvelle banque au quotidien, offre Globe Trotter et EKO.

Avec plus de 515 700 cartes, le parc carte est quant à lui en progression de 3,5% sur l'année.

3.1.4. Les faits marquants

➤ Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

La Caisse régionale a pris en compte le contexte d'environnement géopolitique particulier de 2022, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et la hausse des taux. En particulier, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse Régionale a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

➤ Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle

exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. La Caisse Régionale a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux et la baisse du marché actions. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'est pas exposée de manière significative au risque pays sur l'Ukraine et la Russie au 31 décembre 2022.

➤ **FCT Crédit Agricole Habitat 2022**

Au 31/12/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 38,5 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 5,4 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'elle a cédées au FCT.

➤ **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé

un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 136 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie au 31 décembre 2021.

L'Autorité de la concurrence a déposé le 2 mai 2022 un mémoire à l'appui du pourvoi formé contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 2 décembre 2021 (soit à l'issue du délai imparti de 4 mois à compter du 31 décembre 2021 pour ce dépôt).

Les banques ont déposé en retour un mémoire de défense le 4 juillet 2022, en réponse duquel l'Autorité de la concurrence a déposé un nouveau mémoire le 30 septembre 2022. Les travaux d'analyse de ce document sont en cours, en vue d'un dépôt de réponse courant novembre. Les dates de l'audience et du rendu de la décision de la Cour de cassation ne sont pas encore connues.

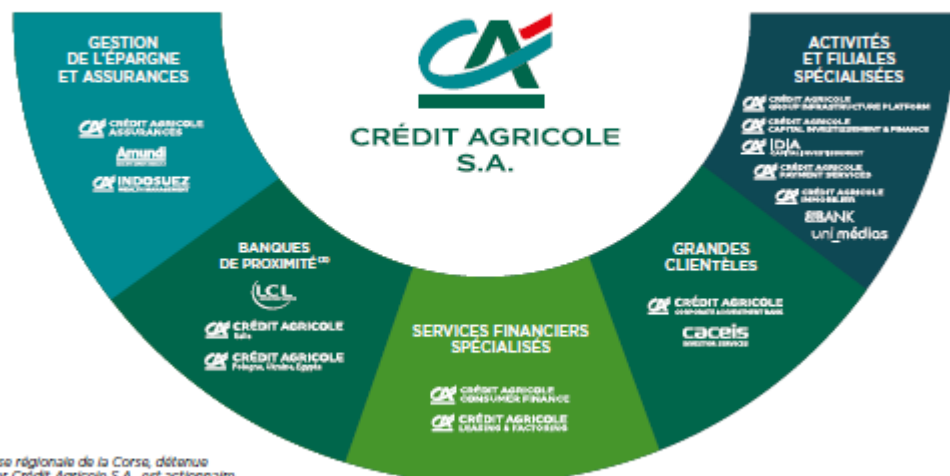
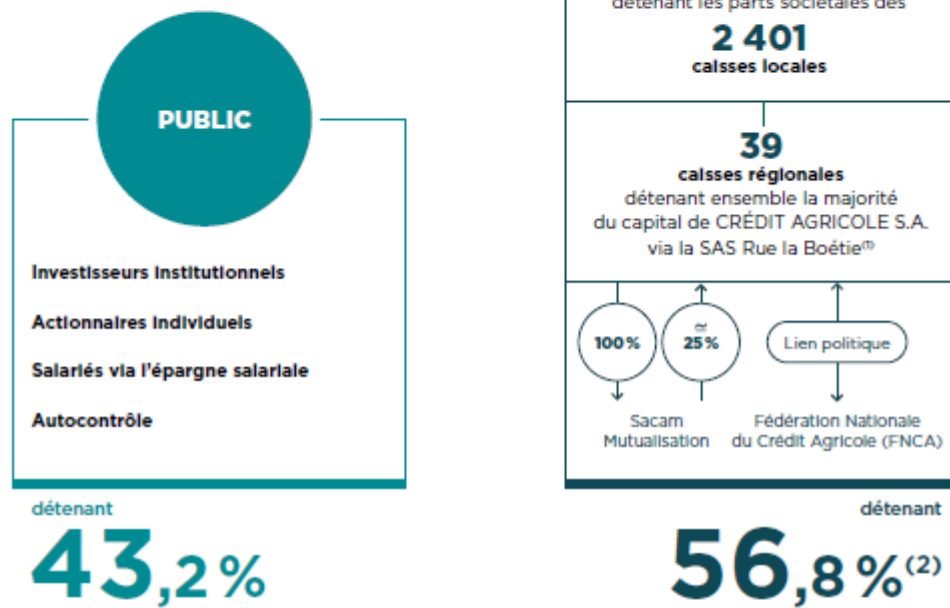
Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 est maintenue dans les comptes du 31 décembre 2022.

3.2. Analyse des comptes consolidés

3.2.1. Organigramme du groupe crédit agricole SA

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

(2) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

(3) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

3.2.2. Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

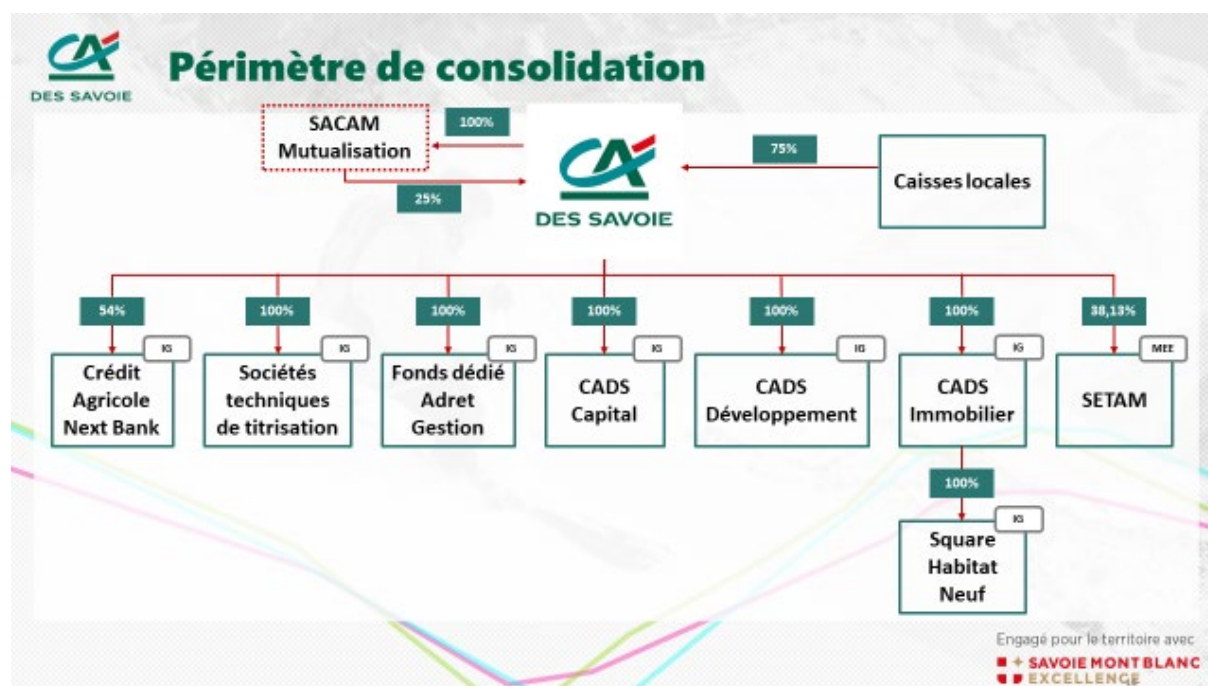
En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Mutuel des Savoie
- 64 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.
- CADS Développement
- CADS Capital
- CADS Immobilier
- Square Habitat Neuf

- Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)
- Le Fonds dédié Adret Gestion
- Les FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020 & 2022, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Avril 2018, Mai 2019, Mars 2020 et Mars 2022.

Hormis la SETAM qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence, ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.



Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a évolué au cours de l'exercice 2022. En effet, l'entité Swiss Home Loan est sortie du périmètre de consolidation.

3.2.3. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	477 745	169 427	108 350
Caisses locales	7 303	6 887	6 121
Crédit Agricole Next Bank (Suisse)	74 324	10 246	4 160
FCT	12 438	12 438	9 439
CADS Développement	557	417	-524
CADS Capital	-30	-129	-54
Adret Gestion	-19 255	-19 255	-13 402
CADS Immobilier	688	38	16
Square Habitat Neuf	3 460	1 569	1 177
SETAM	0	0	5 044

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 11 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 320 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat 2022 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 9,2 millions d'euros, après l'encaissement de 3,1 M€ d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 7 millions d'euros d'intérêts des BMTN. Le résultat individuel des Caisses locales s'élève à 9,2 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'entité contribue au total bilan à hauteur de 5,7 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. A cette date les encours de crédits atteignent 5,3 milliards d'euros et augmentent sur la période de 0,3 milliards d'euros en raison du cumul de la variation des encours et des variations de change.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 193 millions d'euros et a perçu au 31 décembre 2022 une commission de 0,4 million d'euros.

Au 31 décembre 2022, la contribution de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 4,2 M€ contre 1,9 M€ au 31 décembre 2021.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement :

La société CADS Développement, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce

principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31 décembre 2022, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de -0,5 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital :

La société CADS Capital, société par actions simplifiée au capital de 1,6 M€, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. L'entité contribue à hauteur de -0,1 M€ au résultat consolidé 2022.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Adret Gestion :

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2022, le total bilan IFRS affichait 171 millions d'euros, pour une contribution au résultat consolidé de -13,4 M€.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation :

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 février 2017. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 30 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 3,6 millions d'euros. Cette seconde opération a été placée sur le marché pour 26,4 millions d'euros. La contribution du « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 0,02 millions d'euros au 31/12/2022. Suite à l'arrivée à échéance de la société de titrisation, les créances ont été intégralement rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et les titres remboursés au cours de l'exercice 2022.

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,3 millions d'euros. Cette troisième opération a été placée sur le marché pour 28,5 millions d'euros. La contribution du « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 2,6 millions d'euros au 31/12/2022.

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 mai 2019. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 352 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT d'un même montant. Cette opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. La contribution du « FCT

Crédit Agricole Habitat 2019 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 0,1 millions d'euros au 31/12/2022.

Au 31/12/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 12 mars 2020. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. La contribution du « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 2,2 millions d'euros au 31/12/2022.

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 9 mars 2022. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1 » pour un montant de 38,5 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 5,4 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. La contribution du « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 4,5 millions d'euros au 31/12/2022.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 31/12/2022 (inchangé par rapport au 31/12/2019). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 57,7 millions d'euros.

Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2022 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 52,7 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 5 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Immobilier :

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés. Elle détient à ce jour les titres des sociétés juridiques du réseau Square Habitat des deux Savoie.

Une partie de l'activité comptable de CADS Immobilier est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2022, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,2 M€.

Au 31/12/2022, son encours de titres de participation s'élève à 4,8 M€ et sa contribution au résultat du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0,016 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Square Habitat Neuf des Savoie :

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.

Une partie de l'activité comptable de Square Habitat Neuf des Savoie est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2022, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,1 M€. D'autres charges diverses ont été refacturées pour un total de 0,06 M€.

Au 31/12/2022, la contribution de Square Habitat Neuf des Savoie au résultat du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 1,2 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A :

La Caisse régionale détient 2,16% de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

3.2.4. Résultat consolidé

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	557 230	569 174	-11 944	-2%
Charges générales d'exploitation	-343 553	-317 849	-25 704	-8%
Résultat brut d'exploitation	181 638	221 796	-40 158	-18%
Coût du risque	-35 328	-47 357	12 029	25%
Résultat d'Exploitation	146 310	174 440	-28 130	-16%
Résultat avant impôt	151 534	175 462	-23 928	-14%
Impôt sur les bénéfices	-27 664	-43 147	15 483	36%
Résultat net	123 870	132 315	-8 445	-6%
Résultat net part du groupe	120 327	130 686	-10 359	-8%

- **PNB**

A 557,2 millions d'euros, le PNB du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est en diminution de 2% (-11,9 M€) sur l'exercice 2022. Cette diminution est détaillée selon la décomposition ci-dessous :

Marge d'intermédiation globale

Les produits d'intérêts sont en hausse de +24,5 millions d'euros dont une contribution de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à hauteur de +20,7 M€ et une contribution de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. à hauteur de +5,4 M€.

La hausse en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est liée à divers facteurs significatifs dont la reprise de provision épargne logement de +12,3 M€ (vs. 3,6 M€ de reprise en 2021). Cette dernière est également fortement liée à un effet volume sur le stock de crédits dont les intérêts sont en hausse +1,5 M€. Parmi les effets positifs, la rémunération des titres d'investissement est en hausse de +1,8 M€ sur 2022 grâce à la hausse des taux combinée à de nouveaux investissements.

A noter également la hausse de +5,5 M€ de rémunération des intérêts sur le compte de réserve LCR suite à la hausse du taux afférent.

Les charges d'intérêts sont quant à elles en hausse de +18,8 millions d'euros avec pour contribution essentielle une hausse des charges en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de +22,4 M€. Cette augmentation des charges est la conséquence de la hausse globale du coût du refinancement (+31,1 millions d'euros sur les avances et emprunts) compensée notamment par la baisse des charges d'intérêts sur les DAT détenus par le Caisse régionale de 1,3 M€, une baisse des charges d'intérêts du compte courant CASA suite à la remontée des taux (taux négatifs) et une baisse des charges d'intérêts de 11,3 millions d'euros sur les instruments de microcouverture en CHF. Cela s'explique notamment par le fait que les cours EUR/CHF ont fortement évolué cette année (clôture avec un CHF plus fort que l'EUR).

Marge sur commissions

La marge sur commissions augmente de 15,8 millions d'euros sur l'exercice 2022. Cette hausse est essentiellement expliquée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

- hausse des commissions clientèles sur les livrets en raison de la hausse des taux appliqués sur la collecte parmi lesquels les commissions sur les CSL (+3,6 M€) et sur les LDD (+0,5 M€).
- hausse de 1,4 M€ des commissions de dysfonctionnement.
- hausse de 1,3 M€ des commissions mouvement de compte des professionnels en lien avec un niveau d'activité économique soutenu sur l'exercice 2022.
- hausse de 16,5 M€ des prestations de services financiers (+4,7 M€ des commissions cartes adhérents, +2,6 M€ des commissions interbancaires cartes, +0,8 M€ de commissions perçues sur les GAB, +1,3 M€ de commissions CAMCA, +3,4 M€ de ristourne ADI).

En parallèle, les charges de commissions sont en hausse de 7,3 M€, essentiellement sur les commissions liées à la collecte pour +1,7M€ et aux commissions cartes pour +5,9 M€ en lien avec la hausse de l'activité économique accompagnée de volumes de transactions plus importants.

Le reste de la variation est due à la hausse des charges de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. de +4,4 M€, dont +2,5 M€ réside dans les commissions interbancaires (hausse des taux de la BNS de +2,5 points de base sur 2022) et +0,4 M€ de frais d'opérations sur titres.

Gains et pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat

L'évolution de ce poste est essentiellement liée à la variation de juste valeur du portefeuille de placement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Sur l'exercice 2022, la juste valeur des OPCVM a baissé de -26,4 M€. L'attractivité des rendements obligataires a généré une hausse des ventes d'actions au profit des obligations, ce qui a eu pour effet de diminuer la juste valeur du portefeuille OPCVM détenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Cette baisse est compensée par des gains de change significatifs en Caisse régionale pour +3,9 M€ et chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. pour +3,8 M€. Ces gains de change sont en partie expliqués par le volume de vente important réalisé sur les ventes à terme salaires contractés par les frontaliers au cours du mois de mars lorsque le taux de change EUR/CHF a atteint la parité (CHF valeur refuge en conséquence de la guerre en Ukraine).

Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)

L'exercice 2022 est marqué par une hausse des dividendes, essentiellement liée au versement de dividende du titre Rue La Boétie pour 30,1 M€ contre 19 M€ en 2021.

- **Charges générales d'exploitation**

Les charges de personnel hors intéressement augmentent de +7,8% sur un an sous l'effet d'un complément de rémunération versé sur l'exercice 2022, de la majoration de la prime de partage de la valeur ajoutée et de l'augmentation générale des salaires.

L'intéressement évolue de +4,1%, en lien avec la hausse du résultat social.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie continue de participer à la cotisation aux mécanismes de résolution pour lesquelles les taxes annuelles ont augmenté de +1,9 M€ pour le fonds de résolution unique et pour +1,0 M€ pour le fonds de garantie des dépôts et de résolution.

Le reste de la variation est expliquée par diverses charges de fonctionnement (énergie, entretien des biens immobiliers, charges informatiques...).

- **Coût du risque**

Au 31/12/2022, le coût du risque s'établit à 35,3 millions d'euros, en baisse de 12 millions d'euros sur la période. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a doté son coût du risque à hauteur de 34.4 M€ à fin décembre 2022, essentiellement en réponse à la hausse des encours de crédits et des évolutions d'appréciation du risque inhérent à l'environnement économique. La filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. a comptabilisé une dotation complémentaire de 1,1 M€ au titre des créances et engagements sains et douteux composant son portefeuille.

Les spécificités de l'exercice 2022 sur le coût du risque sont détaillés dans la partie 4.3.4.3.4 de ce document.

- **Impôts sur les bénéficiaires**

La charge d'impôt courant et différé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 27,7 millions d'euros à fin 2022, en baisse de 15,5 millions d'euros sur l'exercice. L'essentiel de la charge d'impôts est supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Sa diminution s'explique en partie par la baisse de l'impôt courant de 14,7 millions d'euros dont l'assiette imposable varie selon les éléments suivants :

- Variation des plus et moins-values latente sur OPCVM de -30M€
- Dividendes à taux réduits pour 35,5M€
- Réintégration nette des dotations aux provisions pour risques et charges et des dotations aux provisions sur créances pour 28,6 M€

A noter également que, au 31/12/2022, le taux d'IS applicable est de 25%, soit un taux global de 25,83% après inclusion de la CSB de 3,3% au lieu de 28,41% au 31/12/2021.

Les impôts différés du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont généré sur l'exercice 2022 un produit de 8,9 M€.

La répartition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2022	2021
Impôt courant	-36 565	-51 188
Impôt différé	8 901	8 041
Impôt sur les bénéfices	-27 664	-43 147

3.2.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	260 561	680 643	-420 082	-61,72%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	339 107	656 566	-317 459	-48,35%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	34 989	8 256	26 733	323,80%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	304 118	648 310	-344 192	-53,09%
Instruments dérivés de couverture	436 655	34 782	401 873	1155,41%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 574 561	1 676 387	-101 826	-6,07%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 574 561	1 676 387	-101 826	-6,07%
Actifs financiers au coût amorti	34 561 071	30 890 111	3 670 960	11,88%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	5 297 686	3 332 172	1 965 514	58,99%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	27 417 673	26 122 333	1 295 340	4,96%
<i>Titres de dettes</i>	1 845 712	1 435 606	410 106	28,57%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	26 444	14 493	11 951	82,46%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	127 426	100 407	27 019	26,91%
Comptes de régularisation et actifs divers	252 234	247 997	4 237	1,71%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	57 731	52 688	5 043	9,57%
Immeubles de placement	1 536	1 117	419	37,51%
Immobilisations corporelles	198 375	201 957	-3 582	-1,77%
Immobilisations incorporelles	30 764	30 790	-26	-0,08%
Ecarts d'acquisition			0	
TOTAL DE L'ACTIF	37 866 466	34 587 938	3 278 528	9,48%

Bilan PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	33 105	9 724	23 381	240,45%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	33 105	9 724	23381	240,45%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	54 774	77 609	-22835	-29,42%
Passifs financiers au coût amorti	32 501 767	29 964 453	2537314	8,47%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	21 603 214	19 072 431	2530783	13,27%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	10 805 274	10 822 445	-17171	-0,16%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	93 279	69 577	23702	34,07%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	293 862	20 653	273209	1322,85%
Passifs d'impôts courants et différés	6 209	6 983	-774	-11,08%
Comptes de régularisation et passifs divers	877 591	414 364	463227	111,79%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	90 340	102 884	-12544	-12,19%
Dettes subordonnées		-2	2	-100,00%
Total dettes	33 857 648	30 596 668	3 260 980	10,66%
Capitaux propres	4 008 820	3 991 270	17 550	0,44%
Capitaux propres part du Groupe	3 809 135	3 804 840	4 295	0,11%
Capital et réserves liées	585 393	581 509	3884	0,67%
Gains et Pertes sur Instruments de Capitaux Propres	-2	-2		
Réserves consolidées	2 784 713	2 668 583	116130	4,35%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	318 705	424 064	-105359	-24,85%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	120 327	130 686	-10359	-7,93%
Participations ne donnant pas le contrôle	199 685	186 430	13255	7,11%
TOTAL DU PASSIF	37 866 468	34 587 938	3 278 530	9,48%

ACTIF

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat

La variation des actifs financiers à la juste valeur par résultat est essentiellement liée au portefeuille de titres placement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. La variation s'explique principalement par la baisse de l'encours d'OPCVM détenus pour 336 millions d'euros en lien avec la combinaison de la baisse de juste valeur et des cessons réalisées sur l'exercice. A noter la désensibilisation du portefeuille du fonds dédié Adret Gestion à la remontée des taux (transfert de l'encours sur du monétaire pour 167 millions d'euros à fin 2022).

Instruments dérivés de couverture

Les instruments dérivés de couverture s'élèvent au 31/12/2022 à 0,4 milliards d'euros, en hausse de 0,4 milliards d'euros sur la période. La variation est presque intégralement liée à la variation de juste valeur des instruments de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie qui détient essentiellement des swaps de taux prêteurs fixe et emprunteurs taux variable. Les évolutions de taux constatées sur 2022 ont eu pour effet une augmentation significative de la juste valeur des dérivés.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

L'encours d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables détenus par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 1,6 milliards d'euros au 31/12/2022.

Les principales variations portent sur l'évolution de la juste valeur des participations détenues et à quelques acquisitions nettes sur la période. Les principales variations de juste valeur observées sur l'exercice 2022 concernent les titres SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation avec des baisses de respectivement -116 M€ et -4,5 M€.

Les prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole des Savoie s'élèvent au 31/12/2022 à 27,4 milliard d'euros, en hausse de 1,3 milliards d'euros en un an (+5%). Les contributions sont essentiellement partagées entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (21,6 milliards d'euros) et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (5,3 milliards d'euros). La hausse des encours de crédits à la clientèle est essentiellement portée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+1,0 milliard d'euros), et dans une moindre mesure par CANB (+0,3 milliards d'euros).

La variation des crédits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est principalement due aux natures de crédits suivants :

- Crédits équipement : + 213 millions d'euros
- Crédits habitat : + 937 millions d'euros

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	1 436 474	(865)	-	-	-	-	1 436 474	(865)	1 435 608
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	1 436 474	(865)	-	-	-	-	1 436 474	(865)	1 435 608
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	410 158	(54)	-	-	-	-	410 158	(54)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	600 587	(352)	-	-	-	-	600 587	(352)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(198 878)	307	-	-	-	-	(198 878)	307	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	8 448	(9)	-	-	-	-	8 448	(9)	-
Total	1 846 631	(919)	-	-	-	-	1 846 631	(919)	1 845 712
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	1 846 631	(919)	-	-	-	-	1 846 631	(919)	1 845 712
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Prêt et créances sur les établissements de crédit

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élevèrent à 5,3 milliards d'euros, en hausse de 2,0 milliards d'euros sur l'exercice 2022, soit une hausse de 59%. Cette hausse s'explique essentiellement par une opération entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole S.A. de prêt et d'emprunt d'un montant de 2,8 milliards d'euros permettant de prêter à 18 mois et d'emprunter 6 mois (avec renouvellement de la ligne d'emprunt tous les six mois). L'exercice 2022 est également marqué par le remboursement d'une partie de l'encours TLTRO 0,9 milliards d'euros.

Les titres de dettes

L'encours de titres de dettes détenu par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 1,8 milliards d'euros au 31/12/2022 contre 1,4 milliards d'euros au 31/12/2021, soit une hausse de +0,4 milliards d'euros sur l'exercice. Cela s'explique essentiellement par une hausse nette du portefeuille obligataire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de +0,2 milliards d'euros opérée dans le cadre de la gestion de la liquidité et des effets d'opportunités liés à la remontée des taux long sur 2022. Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA poursuit l'investissement dans le portefeuille de titres HQLA avec pour +0,2 milliards d'euros d'encours sur l'année.

Comptes de régularisations et actifs divers

Les comptes de régularisation et actifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevèrent au 31/12/2022 à 0,3 milliards d'euros, en hausse de 0,04 milliards d'euros sur la période. L'essentiel des variations est lié à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie (cotisation d'assurances appelées, valeurs reçues à l'encaissement, chèques et virements en attente). Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaire particuliers et nécessaires à la compréhension du présent document. Les variations significatives à relever sur l'exercice 2022 concernent néanmoins les postes suivants :

- 0,05 milliards d'euros d'appel de marge sur dérivés (lié à la remontée des taux)
- + 0,04 milliards d'euros sur les valeurs reçues à l'encaissement
- + 0,01 milliards d'euros concernant les produits à recevoir notamment sur le secteur de l'assurance

PASSIF

Les dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédits du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevèrent au 31/12/2022 à 21,6 milliards d'euros, en hausse de +2,5 milliards d'euros (+13,3%). L'encours comme la variation sont presque intégralement portés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A l'instar de l'explication sur les prêts et créances sur les établissements de crédit ci-dessus, cette hausse s'explique essentiellement par une opération entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole S.A. de prêt et d'emprunt d'un montant de 2,8 milliards d'euros

permettant de prêter à 18 mois et d'emprunter 6 mois (avec renouvellement de la ligne d'emprunt tous les six mois).

Le reste de la variation concerne les encours d'avances et emprunts en blanc. Ces emprunts ont pour vocation de financer les projets et investissements des différentes parties prenantes sur le territoire (particuliers, entreprises, collectivités, associations...) par le biais de crédits ou autres moyens de financements proposés. Ils ont également permis le soutien de l'économie du territoire des Savoie en finançant les Prêts Garantis par l'Etat.

Les dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31/12/2022 à 10,8 milliards d'euros, en baisse de -0,02 milliards d'euros (-0,16%). Cette baisse porte sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, les comptes créditeurs de la clientèle sont en baisse de -0,2 milliards d'euros. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression de +0,13 milliard d'euros des dépôts à vue de la clientèle et par la baisse de l'encours de -0,3 milliards d'euros des comptes à terme.

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. fait états quant à elle d'une hausse de ses dettes envers la clientèle + 0,2 milliards d'euros.

Les dettes représentées par un titre

La variation de l'encours d'emprunt obligataire est expliquée par la conjugaison de la mise en place de d'une société de titrisation au cours de l'exercice 2022 (+33,9 M€) et de l'arrivée à échéance d'une société de titrisation initialement créée en 2017 (-9,9 M€). Les spécificités de ces entités de titrisation sont détaillées dans la partie « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent document.

Comptes de régularisations et passifs divers

Les comptes de régularisation et passifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31/12/2022 à 0,9 milliards d'euros, en hausse de 0,5 milliards d'euros. L'évolution des comptes de régularisation s'observe essentiellement en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie notamment concernant la hausse significative des appels de marge sur dérivés en position passive (+ 0,4 milliards d'euros), en lien avec la remontée des taux. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient essentiellement des swaps de taux payeurs taux fixe et receveurs taux variable. Les évolutions de taux constatées sur l'exercice 2022 ont eu pour effet une augmentation significative de la juste valeur des dérivés. Les appels de marge sont ainsi devenus favorables à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et sont ainsi positionnés essentiellement en position passive.

Le reste de la variation s'explique par la hausse des charges à payer.

Les capitaux propres

La variation des capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'explique par la réalisation du résultat 2022 des entités du Groupe Crédit Agricole des Savoie (120,3 millions d'euros) ainsi que par la distribution du résultat de 2021 à ses actionnaires et sociétaires. Cette distribution s'est opérée conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2022, à savoir une distribution de 9,4 millions d'euros à Sacam Mutualisation et 5,7 M€ aux sociétaires des Caisses locales.

Elle est également expliquée par l'affectation du résultat en réserves s'est élevé à 130,7 millions d'euros ainsi que par la progression du capital des Caisses locales de +3,9 millions d'euros suite aux souscriptions nettes des remboursements de parts sociales des sociétaires.

Les capitaux propres ont également varié corollairement à la variation de valeur des titres de participations comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables pour -111 millions d'euros dont -116 millions d'euros sur les titres SAS Rue La Boétie.

Les capitaux propres ont également été impactés par la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour -13 millions d'euros (net d'impôts différés).

Enfin, la variation des gains et pertes actuariels (nette d'impôts différés) des avantages postérieurs à l'emploi de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. s'est élevée à +7,8 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Ainsi, les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont en hausse de +17,5 millions d'euros et ont dépassé les 4 milliards d'euros au 31/12/2022.

3.2.6. Activité et résultat des filiales

Dans cette partie du présent rapport de gestion, les données du Fonds commun de titrisation et des Caisses locales ne seront pas présentées.

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidés (hors Caisse régionale et STT)

(Données sociales en K€)

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.	5 374 092	0	427 749	1256%
CADS Développement	20 346	17 550	31 902	64%
Adret Gestion	6 320	0	164 894	4%
SETAM			151 391	
CADS Capital	166 470	165 499	15 957	1043%
Square Habitat Neuf	939	0	1 859	51%
CADS Immobilier	4 668	4 310	6 081	77%

La présentation de l'activité et du résultat des filiales est présentée dans le paragraphe 3.2.3 « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent rapport de gestion.

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'encours de crédits est en progression sur l'exercice 2022 de +50,4 millions de francs suisses. La production de crédits parvient à compenser les amortissements et remboursements anticipés de la période.

Le PNB de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. est en hausse de +2,1 M€. Cette progression est portée par la hausse de la marge d'intérêts globale de +3,1 M€. Cette hausse est la combinaison d'une hausse des revenus d'intérêts sur les crédits (dont indemnités de remboursement anticipé) et d'une baisse des charges d'intérêts, notamment sur les comptes et prêts à terme envers les établissements de crédits (baisse du coût de refinancement). Cette hausse de PNB est également la résultant d'une bonne année sur l'activité de change qui fait suite aux fortes variations observées en 2022 sur le cours EUR/CHF.

A noter également que, en lien avec le changement structurel de bilan induit par les émissions covered bonds, des swaps de couverture (165 MCHF de notionnel) ont été dénoués par anticipation et ont généré une soulte totale en faveur de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. de 9,1 millions de CHF, à étaler jusqu'à l'échéance des swaps, dont l'impact dans le résultat 2022 est de 0,7 millions de CHF.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de +1,2 millions d'euros notamment en lien avec la hausse des charges informatiques inhérentes au changement de système d'information opéré sur 2022.

Le résultat net en normes suisses s'établit à 10,6 M€ contre 9,3 M€ au 31/12/2021, soit une hausse de 13%.

Le résultat IFRS s'établit à 7,7 M€. La différence entre le résultat en normes suisses et en normes IFRS est essentiellement expliquée par la différence de traitement comptable des indemnités de remboursement anticipé (-5,0 M€), par l'application de la norme IAS19 qui a généré une dotation pour indemnité de fin de carrière de 1,4 M€ et par l'application du modèle IFRS 9 de provisionnement des créances saines affectées qui a généré une reprise de provisions de 2,5 M€.

CADS Développement

CADS Développement exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31/12/2022, son résultat IFRS s'élève à -0,5 millions d'euros. Le résultat est essentiellement constitué de dividendes et d'intérêts sur les actifs financiers détenus.

Adret Gestion

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Au 31/12/2022, son résultat IFRS s'élève à -13,4 millions d'euros. Ce niveau de résultat est majoritairement lié à la baisse de juste valeur des titres

détenus. A noter que l'exercice 2022 est marqué par la désensibilisation du portefeuille à la remontée des taux (transfert de l'encours sur du monétaire pour 167 millions d'euros à fin 2022).

Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027.

Le résultat prévisionnel de la SETAM s'établit à 13,4 millions d'euros au 31/12/2022, notamment grâce à une saison 2021/2022 satisfaisante et à des prévisions de fréquentation sur 2023 optimistes.

CADS Capital

CADS Capital exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31/12/2022, son résultat IFRS s'élève à -0,1 millions d'euros. Le résultat est notamment constitué de la constatation des dépréciations nettes sur les titres de participations et des titres immobilisés pour -0,7 M€. Ce sont des dépréciations partiellement amorties par des résultats de cession de titres pour 0,8 M€. Le résultat 2022 est également composé des intérêts versés à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur l'avance en compte courant pour -0,8 M€ et des intérêts perçus des titres de participations pour 0,4 M€.

Square Habitat Neuf

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.

Au 31/12/2022, son résultat IFRS s'élève à 1,2 millions d'euros. Les produits sont essentiellement constitués des honoraires de transaction sur les ventes des biens immobiliers pour 3,5 millions d'euros. Les charges sont principalement composées des rétrocessions de commissions apporteur d'affaires et agences pour 0,4 millions d'euros, des prestations de services divers reversées à la CADS Immobilier pour 0,4 M€, des charges salariales pour 1,0 M€ et la charge fiscale de l'exercice pour 0,4 M€.

CADS Immobilier

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés.

Au 31/12/2022, son résultat IFRS s'élève à 1,02 M€ et sa contribution au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0,02 M€ après l'élimination des dividendes perçus de sa filiale Square Habitat Neuf pour 1 M€.

Son résultat est constitué principalement des prestations de services refacturées à ses filiales du réseau Square Habitat pour 1,1 millions d'euros dont 0,4 millions d'euros à Square Habitat Neuf, du dividende Square Habitat Neuf pour 1,0 M€ et de charges diverses d'exploitation pour 1,0 M€.

3.3. Analyse des comptes individuels

3.3.1. Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	521 382	492 272	29 110	5,9%
Charges générales d'exploitation	-308 574	-283 708	-24 866	8,8%
Résultat brut d'exploitation	212 808	208 564	4 244	2,0%
Coût du risque	-31 661	-37 210	5 549	-14,9%
Résultat d'Exploitation	181 147	171 354	9 793	5,7%
Résultat net sur actif immobilisé	-8 553	1 369	-9 922	-724,8%
Résultat avant impôt	172 594	172 723	-129	-0,1%
Impôt sur les bénéfices	-38 194	-47 800	9 606	-20,1%
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	-3 300	999	-4 299	-430,3%
Résultat net	131 100	125 922	5 178	4,1%

Produit net bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le **Produit Net Bancaire (PNB)**, différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. En 2022, le PNB s'établit à 521,4 M€, en hausse de +5,9%, soit +29,1 M€ sur un an.

Le **PNB d'activité** progresse de +24,6M€ en 2022 (+5,6%) pour atteindre 468,3 M€.

La **marge d'intermédiation globale** augmente de +7,4 M€ sur un an (+3,3%), à 231,5 M€, portée notamment par un effet de base sur les soultes payées en 2021 (+17M€) et d'une reprise de provision Epargne Logement (+9,6 M€ d'écart par rapport à 2021). Hors soultes et provision Epargne Logement, la marge d'intermédiation globale diminue de -19,6 M€.

Elle supporte l'érosion du taux moyen du stock de crédit (-3bp sur l'année) malgré la reprise de fin d'année (1,41%), mais profite de l'effet volume (+5,8% d'encours). Sur l'année, le coût moyen de la collecte conservée progresse quant à lui de +2 bps, avec un encours moyen en hausse de 0,6 M€. La hausse des taux de marché pèse sur la charge de refinancement et les es produits liés au TLTRO (hors remplacement) sont quasiment réduits de moitié.

Les **commissions clientèles** atteignent 236,8 M€ en progression de +17,2 M€ sur 1 an (+7,8%).

L'ADE progresse de +6,2% avec +3,4 M€ (sous l'effet notamment du nouveau protocole de commissionnement avec CAAPE). Les Cartes poursuivent leur dynamique avec +5,5 M€ dont +4,7M€ proviennent des commissions commerçants seules. Les Dysfonctionnements sont en hausse de +1,9 M€ dont +1,3 M€ sur la Commission d'Intervention. Les cautions CAMCA et les commissions de mouvements Pros progressent également toutes deux de +1,3 M€. Le Change s'améliore de +2,6 M€, plus de 80% de cette hausse étant portée par les différences de change. Les Titres augmentent de +0,5

M€ sur l'année, tandis que l'Assurance Vie, la Prévoyance, l'IARD et les Services sont stables sur l'année.

Le **PNB Fonds Propres** en hausse de +4,5 M€ sur un an (+9,2%), atteint 53,1 M€.

Les dividendes et produits assimilés augmentent + 14,6 M€ en 2022 à 49,8 M€ avec une hausse marquée du dividende Rue de la Boétie (+11,1 M€), mais également CADS Développement (+0,5 M€) et CANB (+0,7 M€). Les externalisations nettes de plus-value sur titres de placement se sont élevées à -3M€ en 2022 (vs 3,6 M€ en 2021, soit -6,6 M€). Des provisions pour moins-value latentes ont été enregistrées sur l'exercice et impactent le résultat pour -0,7 M€ (Ø en 2021). Par ailleurs les intérêts versés aux caisses locales au titre des BMTN subordonnés ont doublé en 2022 et atteignent -7M€ en progression de -3,5 M€. Le PNB lié au produits accessoires diminue de -0,7 M€.

Le résultat brut d'exploitation

Les **charges générales d'exploitation** augmentent de +24,9 M€ sur l'exercice (+8,8%) pour s'établir à 308,6 M€. Les frais de personnel, progressent de 12M€ (+7,4%) sur un an. Hors intéressement la progression est de +7,8% sous l'effet du complément de REC, de la majoration de la prime PPV et de l'augmentation générale notamment. L'intéressement est en hausse de +4,1% sur l'exercice.

Les dotations aux amortissements progressent de +1,2% et la charge de sous-traitance interne informatique (dont CA Technologies) de +6,9%. Les autres charges augmentent de +15,6% (+10,3 M€, dont +3,7 M€ liés aux contributions réglementaires/taxes, +0,5 M€ d'énergie ou encore les effets de base 2021 et la reprise post-Covid.

L'évolution respective du PNB et des charges de fonctionnement conduit à une hausse de +4,2 M€ du résultat brut d'exploitation, qui s'établit à 212,8 M€. Le coefficient d'exploitation se dégrade de 1,6 points sur l'exercice et s'affiche à 59,2%.

Le résultat d'exploitation

Le **coût du risque** diminue à -31,7 M€ (vs -37,2 M€ en 2021). En 2022, les risques se sont avérés moins forts qu'anticipés.

Le coût du risque affecté (pertes et provisions affectées à des crédits en défaut) est en baisse de -11,7 M€ (-6,9 %).

Les provisions non affectées restent fortement dotées (-28,5 M€), anticipant une matérialisation future des risques du portefeuille. Sur la base de scénarios centraux et locaux révisés en 2022, les provisions FLC (Forward Looking Central) et FLL (Forward Looking Local) sont en progression. Au titre des provisions FLC, la hausse provient essentiellement du Locatif, tandis que pour les provisions FLL les hausses sont principalement dues aux filières Bovins Lait et BTP, les provisions sur le THR sont en retrait.

Compte tenu la baisse du coût du risque, le résultat d'exploitation progresse de +5,7% sur un an, à 181,1 M€.

Le résultat Net

Le **résultat net sur actif immobilisé** représente une charge de -8,6 M€ (contre un produit de 1,4 M€ l'an passé). L'exercice 2022 bénéficie d'une reprise nette de provision de 1,4 M€ sur titres de participations (dont +1,6 M€ au titre de la Foncière) mais supporte des moins-values pour cession d'immobilisation (-10,2 M€ sur titres d'investissement, contre -1,5 M€ sur l'exercice 2021).

L'impôt sur les sociétés est en baisse de -20,1% sur un an à 38,2 M€.

Le FRBG a été doté pour -3,3 M€ sur cet exercice.

Le résultat net de l'exercice 2022 s'affiche à 131,1 M€, en progression de +5,2 M€ par rapport à 2021 soit +4,1%.

3.3.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations en vigueur pour les établissements financiers et en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le bilan social évolue de +3 081,9 M€ par rapport à 2021. Les principaux postes de variation sont les suivants :

ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	978 567	513 592	464 975	90,5%
Opérations internes au Crédit Agricole	4 742 576	3 244 108	1 498 468	46,2%
Opérations avec la clientèle	21 852 379	20 758 494	1 093 885	5,3%
Opérations sur titres	1 919 401	1 971 515	-52 114	-2,6%
Valeurs immobilisées	1 831 471	1 762 997	68 474	3,9%
Capital souscrit non versé		0	0	
Actions propres		0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	308 354	300 158	8 196	2,7%
TOTAL DE L'ACTIF	31 632 748	28 550 864	3 081 884	10,8%

- Les opérations interbancaires sont en hausse de + 465M€, dont + 508M€ lié au DAV de la CR passé chez CACIB en octobre 2022 suite au projet Jakarta et entraînant un changement de présentation comptable (anciennement en "Opération interne au Crédit Agricole), - 65M€ d'encours d'OAT et + 23M€ de prêt/emprunt lié à la nouvelle opération de titrisation sur 2022.
- Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de +1,5 Mds€ sur un an (+46,2%) en lien avec la hausse des placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes (+ 2,8Mds€ lié à l'opération sur le NSFR de CASA (prêt MT / emprunt CT), - 0,9Mds€ lié au remboursement du TLTRO, -0,5Mds€ lié au transfert des DAV CASA chez CACIB)
- Les « Opérations avec la clientèle » (encours de crédit diminués des dépréciations sur créances douteuses et litigieuses) sont majorées de 1,1 Mds€ (+5,3%) sur l'exercice, essentiellement portées par la dynamique des crédits habitat (+ 0,9 Mds€) et de l'équipement (+0,2Mds€).

PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	329 554	137 657	191 897	139,4%
Opérations internes au Crédit Agricole	17 921 669	15 415 825	2 505 844	16,3%
Comptes créditeurs de la clientèle	8 949 487	9 168 319	-218 832	-2,4%
Dettes représentées par un titre	1 000	1 331	-331	-24,9%
Comptes de régularisation et passifs divers	840 708	384 485	456 223	118,7%
Provisions et dettes subordonnées	619 445	594 216	25 229	4,2%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	238 950	235 650	3 300	1,4%
Capitaux propres hors FRBG	2 731 935	2 613 381	118 554	4,5%
TOTAL DU PASSIF	31 632 748	28 550 864	3 081 884	10,8%

- Les opérations interbancaires sont en hausse de + 0,2 Mds€, en raison de la hausse des titres donnés en pension (+167M€) et de la mise en place de la nouvelle STT (+24M€ de prêt/emprunt).
- Les « opérations interne au Crédit Agricole » sont en hausse de +2,5 Mds€ essentiellement en lien avec l'opération pour le NSFR.
- Les opérations avec la clientèle sont en baisse de -0,2 Mds€. La croissance de l'encours des DAV et DAT ne compense pas l'érosion de l'encours des DAT Corporate, des CET et des LEF.
- Les comptes de régularisation et passif divers progressent de +0,5Mds€ en lien avec la hausse des appels de marge dans le cadre de la valorisation des dérivés de couverture de la Caisse Régionale.
- Le FRBG a été doté à hauteur de +3,3 Mds€.
- Avec une mise en réserve de la part non distribuée du résultat 2021 de 113,8 M€, les capitaux propres, hors FRBG, progressent de +118,6 M€.

3.3.3. Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	2 742 101	2 583 691	158 410	6,1%
Engagement de financement	1 889 799	1 708 064	181 735	10,6%
Engagement de garantie	851 347	874 802	-23 455	-2,7%
Engagements sur titres	955	825	130	15,8%

Les engagements donnés sont en augmentation de +158,4 M€ sur un an, dont +181,7 M€ au titre des engagements de financement (+17,3 M€ relatifs aux ouvertures de crédits confirmées, +159,9 M€ de prêts acceptés non réalisés, +3,8 de plafonds non utilisés CSCA).

A contrario, les engagements de garantie diminuent de -23,5 M€ dont :

- +10,1 M€ sur les ouvertures de crédit documentaire,
- -5,5 M€ d'engagements donnés à CASA dans le cadre du FGDR,
- -28 M€ d'engagement d'ordre de la clientèle (dont -27,5 M€ des cautions données à CANB, -13,4 M€ d'engagements dégradés, -9,1 M€ de cautions immobilières, -8,3 M€ de garanties envers CACIB, -6,6 M€ de cautions envers l'administration, +16,5 M€ des cautions CA Leasing, +19,7 M€ des autres garanties dont +10,8 M€ sur l'activité commerciale à l'internationale)

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	9 789 936	8 820 493	969 443	11,0%
Engagement de financement	25 136	33 998	-8 862	-26,1%
Engagement de garantie	9 763 845	8 785 670	978 175	11,1%
Engagements sur titres	955	825	130	15,8%

En corrélation avec la progression de l'encours de crédit sur la période, les engagements de garantie reçus sont majorés sur l'exercice de +978,2 M€ dont +911 M€ au titre des garanties CAMCA.

3.4. Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas évolué au cours de l'exercice 2022.

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2022 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 23 mars 2023.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice de 131 100 486,35 euros :

- 3 876 824,6 euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2022, correspondant à un intérêt de 0,55 euros par part sociale.
- 9 821 311,28 euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 4,18 euros par CCA.
- 85 051 762,85 euros à la Réserve Légale
- 29 350 587,62 euros à la Réserve Facultative

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 10 avril 2023.

3.4.1. Les parts sociales

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts, au titre des 3 exercices précédents, ont été de :

(en euros)	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2021	0,44	0,18	3 101 460
EXERCICE 2020	0,48	0,19	3 383 411
EXERCICE 2019	0,52	0,21	3 665 361

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

3.4.2. Les Certificats coopératifs d'associé

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été de :

(en euros)	Dividende unitaire	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2021	4,02	1,61	9 445 376
EXERCICE 2020	3,47	1,39	8 153 098
EXERCICE 2019	4,29	1,72	10 079 767

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

3.5. Autres filiales et participations

Les titres de participation et de filiales sont présentés dans la note 6 des annexes aux comptes sociaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Sur la base des comptes du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie présentés conformément aux normes IFRS, le poste autres filiales et participations est représenté pour 72% par les titres SAS Rue la Boétie et Sacam Mutualisation, Sacam Assurance Caution, Sacam Avenir, Sacam Développement, Sacam Fireca, Sacam Immobilier, Sacam international, Sacam Participations et Sacam Néopro.

3.5.1. Filiales non consolidées

Noms des filiales	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
DELTAGER SA (1)	3 304	1 132	202	16,66%
SCI BISSY 1 (1)	465	133	75	20,00%
ADELA (2)	0	-252	70	24,96%
CAHS IMMO (1)	1 016	-31	0	0,04%
FONCIERE (1)	2 508	-1 531	8 502	91,64%
CRÉDIT AGRICOLE RHÔNE-ALPES INVESTISSEMENT (1)	0	21	290	46,03%
CAHS INVEST (1)	705	596	8	99,80%
SQUARE HABITAT ANNECY (1)	1 314	24	37	100,00%
SQUARE HABITAT SAVOIE (1)	1 652	-60	1 389	100,00%
SQUARE HABITAT GENEVOIS (1)	1 833	201	525	100,00%
CREDIT AGRICOLE ARC ALPIN (1)	0	0	20	50,00%
SAS PATRIMOINE SAVOIE (1)	3 508	1 097	1 470	24,50%
SAS VAL THORENS LE CAIRN	1 242	-1 399	8 165	22,22%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION	0	0	0	20,00%
CADS PROMOTION (1)	0	352	1 000	100,00%
PERFORM SPIRIT INDUSTRY (1)	939	556	119	25,00%
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE (1)	335	2	475	94,92%
GRUPE PAN EUROPEENNE (1)	0	815	100	20,00%
BIONNASSAY M&P TECHNOLOGY (1)	44 674	-1 725	2 720	25,00%
FISTEL DEVELOPPEMENT (1)	189	45	250	23,81%
SAS ZEV BY CA (2)	0	-3	200	20,00%
SAS LE GIFFRE (1)	0	-339	750	20,00%
CAD INVEST (1)	8 720	308	45	45,00%
SOCIETE DU TELEPHERIQUE FUNIFLAINE (1)	0	-860	13	25,00%
SABL (3)	NC	NC	50	20,00%
FONCIERE DE DEVELOPPEMENT DES ALPES (4)	NC	NC	72	33,33%
ENERGIE DES SAVOIE (4)	NC	NC	50	50,00%
SAS TRESUMS RESIDENCE SENIORS (4)	NC	NC	1	50,00%

(1) Données financières 2021

(2) Données financières 2022

(3) Informations financières non publiées - société créée en 2021

(4) Informations financières non publiées - société créée en 2022

3.5.2. Participations

Les participations significatives détenues par le Groupe Crédit Agricole des Savoie sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Elles sont détenues par soit en propre dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, soit par le biais des filiales CADS Développement et CADS Capital. Sont considérées comme significatives les participations dont la valeur brute dépasse 1% du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et qui ne sont pas présentées dans le tableau précédent « Filiales non consolidées ».

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES (1)	905	-3 683	4 912	14,29%
SOCIETE DES 3 VALLEES (1)	1 947	-3 147	16 219	13,48%
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (1)	36 373	1 186	3 703	10,52%
COMPAGNIE DES ALPES (1)	240 573	-123 461	55 511	6,67%
SEVABEL (1)	988	2 637	6 074	8,16%
SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUES (1)	665	937	9 929	15,30%
SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE LA GRANDE MOTTE (1)	1 821	-674	2 391	3,55%
COMPAGNIE DU MONT BLANC (2)	68 842	9 458	2 002	1,79%
MURS LA ROSIERE (1)	3 177	-3 353	2 000	13,33%
C2MS (1)	201 909	4 600	3 145	4,19%
COSMOBILIS (1)	7 224	-84	2 929	0,48%
DELTA (1)	0	-27	2 593	3,26%
PATRIARCHE CORP (1)	113 036	4 685	2 499	6,73%
PERNAT FINANCES (1)	0	1 044	1 719	3,05%

(1) Données financières 2021

(2) Données financières 2022

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
1 102	0%	SCI DACA	8,33%	Immobilier
1 103	13,02%	S3V	13,48%	Remontées mécaniques
1 574	0,00%	SACAM NEOPRO	3,54%	Holding
700	0,00%	RETROFLEET	9,63%	Automobile
589	0,00%	EP INVESTISSEMENT	2,14%	Holding
568	0,00%	TEMMOS LES BOSSONS - BIG SKY	8,93%	Immobilier
500	0,00%	COMPAGNIE MER DE GLACE	10,00%	Tourisme

Les principales cessions enregistrées sur l'exercice sont les suivantes :

- Société des 3 Vallées : cession pour 619 milliers d'euros de la quote-part revenant aux actionnaires bancaires dans le cadre de la clause de liquidité. La société a une activité de remontées mécaniques.
- Energy Pool Développement : cession de la totalité de la participation, soit 0,59% pour 600 milliers d'euros. La société a une activité dans le secteur de l'énergie.
- Apex Energies : cession de la totalité de la participation, soit 0,34% pour 331 milliers d'euros. La société a une activité dans le secteur de l'énergie.

3.6. Tableau des cinq derniers exercices

RESULTATS FINANCIERS DU CA DES SAVOIE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES					
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
1 Situation Financière en fin d'exercice					
Capital Social (K€)	187 967	187 967	187 967	187 967	187 967
Nombre de parts sociales (KU)	7 049	7 049	7 049	7 049	7 049
Nombre de CCA (KU)	2350	2350	2350	2 350	2 350
2 Résultat individuel Global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire (K€) (***)	521 382	492 272	489 848	480 391	667 892
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements (K€) (**)	235 036	230 520	229 971	219 134	240 626
Impôt sur les bénéfices (K€)	38 194	47 800	45 847	54 202	47 147
Bénéfice <u>après</u> impôt, amort. et provisions (K€)	131 100	125 922	108 669	134 277	141 916
Bénéfices distribués (K€)	13 698	12 547	11 537	13 745	14 286
3 Résultat des opérations réduit à 1 titre (€)					
Résultat Brut d'exploitation <u>après</u> impôt avant amortissements	27,93	25,92	26,12	23,40	27,45
Résultat <u>après</u> impôt, amortissements et provisions	18,60	17,86	15,42	19,05	20,13
Intérêt net versé à chaque part sociale	2,75	0,44	0,48	0,52	0,52
Dividende net versé à chaque CCA	4,18	4,02	3,47	4,29	4,52
4 Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre (U)	2604	2611	2567	2 540	2 478
Montant de la masse salariale (K€)	96 726	95 323	89 576	87 511	90 482
Sommes versées au titres des avantages sociaux (*)	50 756	49 551	47 635	46 782	47 455

* intégration en 2018 du forfait social pour 3,6M€

** le rapport de gestion reprenait jusqu'en 2019 le Résultat avant impôt, amort. et provisions (K€) (avec Retraitement des provisions de classe 5 en 2019 et retraitement de l'incidence des provisions les années antérieures). En 2020 c'est le Résultat Brut d'exploitation qui est remonté (avec reprise de l'historique) pour harmonisation de la communication financière au sein du groupe CA.

***Remontée du PNB en 2019, avant remontée du Produit d'Activité Bancaire

3.7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

3.7.1. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

3.7.2. Les perspectives 2023

En 2023, le Crédit Agricole des Savoie continuera sa démarche de transformation avec la poursuite de son projet d'entreprise CARE, Crédit Agricole Réussir Ensemble qui entrera dans une seconde impulsion.

De nombreux projets seront menés autour de la satisfaction de nos clients, de nos collaborateurs et sur l'intensification de notre engagement sociétal.

3.8. Informations diverses

3.8.1. Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent aux nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie présente ci-après les informations sur le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance. Les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/22	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/22	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/22	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/22	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/22	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/22	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/22	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/22	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/22	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/22	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	94					43	29					12
Montant total des factures concernées H.T. (en €)	441 930	217 775	63 531	21 200	3 698	306 205	1 190 352	21 050	795 819	0	86	816 955
Pourcentage du montant total des achats H.T. de	0,38%	0,19%	0,05%	0,02%	0,00%	0,26%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice*							0,23%	0,00%	0,15%	0,00%	0,00%	0,16%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	51						N/A					
Montant total des factures exclues H.T. (en €)	47 350						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Le délai de paiement utilisé par la Caisse des Savoie est le délai légal. Les conditions de règlement de la Caisse des Savoie sont fixées à 30 jours net, sauf pour les fournisseurs indiquant leurs conditions de paiement sur la facture.						Le délai de paiement utilisé par la Caisse des Savoie est le délai légal. Les factures émises par la Caisse des Savoie sont payables à 30 jours net.					

* il s'agit du PNB total

Lecture tableau

(A) Au 31/12/22, le CADS a 94 factures non réglées ne présentant pas de retard de paiement, pour un montant global de 442 K€ HT.
Au 31/12/22, le CADS a 43 factures non réglées présentant plus d'1 jour de retard de paiement, pour un montant global de 306 K€ HT.

(A) Au 31/12/22, le CADS a 29 factures émises non réglées ne présentant pas de retard de paiement, pour un montant global de 1 190 K€ HT.
Au 31/12/22, le CADS a 12 factures émises non réglées présentant plus d'1 jour de retard de paiement, pour un montant global de 817 K€ HT.

NB : les factures clients prises dans le calcul du délai de règlement des factures correspondent aux factures à destination de tiers, autres que les clients concernés par les opérations bancaires et connexes

(B) Le système d'information du CADS ne permet pas d'extraire les factures relatives à des dettes et créances litigieuses.
Chaque service gestionnaire est responsable de son budget et du suivi de ses factures.
Le chiffre 51 correspond au nombre de factures non comptabilisées au 31/12/22 :
il s'agit de factures saisies (statut incomplète) dans l'outil Smartstream qui ont fait l'objet de charges à payer en fin d'année.

3.8.2. Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT, relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, les éléments suivants sont présentés au 31/12/2022 :

- Nombre de comptes inactifs : 12 430
- Montant des comptes inactifs : 7 823 396,01€
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 218
- Montant des comptes remontés à la CDC : 330 752,37€

3.8.3. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 43 879 euros. L'impôt afférent s'élève à 11 332 euros.

Au titre de l'année 2022, il n'y a pas eu de redressement fiscal sur le fondement de l'article 39-5 du CGI.

3.8.4. Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie n'est pas concernée.

4. Facteurs de risques et informations prudentielles

4.1. Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : [<https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>].

Situation au 31 décembre 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 721	2 665
dont Instruments de capital et réserves	3 820	3 828
dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 099)	(1 164)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	14	13
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 735	2 677
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	36	31
FONDS PROPRES TOTAUX	2 771	2 708
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	11 432	11 416
RATIO CET1	23,80%	23,34%
RATIO TIER 1	23,92%	23,45%
RATIO TOTAL CAPITAL	24,24%	23,72%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	32 320	31 161
RATIO DE LEVIER	8,46%	8,59%

Au 31 décembre 2022, les ratios de solvabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

4.2. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse Régionale des Savoie est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et titres obligataires émis par la Caisse Régionale du fait de sa structure.

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale des Savoie sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale des Savoie évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale des Savoie considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

4.2.1. Risque de crédit et contrepartie

a) **La Caisse Régionale des Savoie est exposée au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale des Savoie est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale des Savoie lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale des Savoie pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale des Savoie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale des Savoie est exposée au risque de défaut de tout partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale des Savoie est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale des Savoie est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale des Savoie s'élevait à 39,9 Mds d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 65% sur la clientèle de détail, 11 % sur les entreprises, 3% sur les États et 18 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit auquel est exposée la Caisse Régionale des Savoie étaient de 10,4 Mds d'euros au 31 décembre 2022.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale des Savoie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale des Savoie comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale des Savoie est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale des Savoie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité de énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale des Savoie.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale des Savoie

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale des Savoie pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale des Savoie.

d) La Caisse Régionale des Savoie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Au 31/12/2022, les expositions crédit sur l'habitat représentent 15,9 Mds d'euros (en EAD), soit 65% des expositions au risque de crédit. La Caisse Régionale des Savoie est exposée à l'évolution du marché immobilier. Au sein de ces expositions, les créances en CHF représentent 4.3 Mds d'euros, soit 27% des encours habitat : Les crédits en CHF sont des crédits habitat accordés à des frontaliers, c'est-à-dire à des particuliers qui achètent leur bien immobilier en France et qui travaillent en Suisse (revenus en CHF). La Caisse régionale est exposée à l'évolution du marché du travail pour les frontaliers en Suisse et aux aléas de l'évolution de la devise.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale des Savoie

La capacité de la Caisse Régionale des Savoie à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale des Savoie est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale des Savoie à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale des Savoie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale des Savoie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale des Savoie au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale des Savoie sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 7 Mds d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales) dont 6,5 Mds d'euros en méthode notations internes.

f) La Caisse Régionale des Savoie est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où il exerce ses activités

Le portefeuille de la Caisse Régionale des Savoie est principalement exposé dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Cependant, s'agissant d'une caisse frontalière avec la Suisse, la Caisse régionale des Savoie a des expositions indirectes avec la Suisse, zone de travail de ses clients frontaliers, pour 4.9 Mds d'euros. A ce titre elle est exposée indirectement aux conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la Suisse pouvant impacter le marché de l'emploi des frontaliers et le taux de change.

4.2.2. Risques financiers

a) La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale des Savoie

Depuis début 2022 on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, la Caisse Régionale des Savoie a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts (variation de - 8.29% en 2022 vs 2021).

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des

matières premières et des goulets d'étranglement à la sortie de la crise du covid, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020 et début 2021, de nouvelles pressions très fortes sur les prix des matières premières notamment énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine . Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Le relais a été pris par le choc énergétique lié à la guerre en Europe et par la diffusion progressive de l'inflation importée. Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse Régionale des Savoie (salaires, achats).

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale des Savoie

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale des Savoie sur une période donnée impacte de manière significative les revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêts sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale des Savoie n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale des Savoie ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale des Savoie est exposée, la valeur économique de la Caisse Régionale serait positivement affectée à hauteur de 127 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de – 65 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Les résultats de la Caisse Régionale des Savoie pourraient être affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs

souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse Régionale des Savoie et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale des Savoie, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale des Savoie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés, du portefeuille de placements financiers détenus et de certains autres actifs, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale des Savoie. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale des Savoie ne détenait aucun titre de créance.

d) La Caisse Régionale des Savoie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes. En effet, la Caisse Régionale des Savoie supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie. Le degré de contrôle de la Caisse Régionale des Savoie peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires pourrait avoir un impact défavorable sur sa capacité à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale venait à diminuer de manière significative, elle pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale des Savoie détenait près de 1,6 milliard d'euros d'instruments de capitaux propres dont 0,02 milliard d'euros était comptabilisé à la juste valeur par résultat et 1,57 milliard d'euros était comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres. Aucun actif financier non dérivé n'est détenu à des fins de transaction.

e) La Caisse Régionale des Savoie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse Régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs est incertain, et si la Caisse Régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale des Savoie s'impose des limites strictes concernant les écarts

entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale des Savoie affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 113% supérieur au plancher réglementaire de 100% et un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105%, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

4.2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale des Savoie inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2020 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 29,8 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 24 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 32,7 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (11,2 %), la fraude interne (0,3 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1,5 %) et les dommages occasionnés aux actifs physiques (0,3 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse Régionale s'élevait à 663,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

a) La Caisse Régionale des Savoie est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2022, le montant de la fraude brute pour le périmètre de la Caisse Régionale s'élève à 15,42 millions d'euros, en hausse de 18 % comparé à l'année 2021.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude virements : 39% ;
- fraude cartes : 21%
- suspicion d'abus de faiblesse : 19%
- fraude chèques : 15%:
- fraude identitaire et documentaire : 4% ;
- autres fraudes : 2%.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) La Caisse Régionale des Savoie est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale des Savoie continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale des Savoie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale des Savoie devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale des Savoie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale des Savoie est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale des Savoie est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale des Savoie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale des Savoie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2020 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1,5 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale des Savoie pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale des Savoie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale des Savoie utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale des Savoie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale des Savoie utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale des Savoie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale des Savoie a une exigence de fonds propres prudentiels de 53,1 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale des Savoie pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale des Savoie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale des Savoie sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale des Savoie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse Régionale des Savoie et géré par le service Conformité et Sécurité Financière qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le

financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) La Caisse Régionale des Savoie est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale des Savoie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale des Savoie dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

L'unité Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 14,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, versus 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale des Savoie évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse Régionale des Savoie peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse Régionale des Savoie est exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France et en Suisse. Une détérioration des conditions économiques pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change,
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités, en particulier si la perturbation était caractérisée par

une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale des Savoie pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) L'absence de baisse pérenne des taux d'inflation pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale des Savoie

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que : augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russo-ukrainien), foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation sous-jacente plus résistante, accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

Au 31 décembre 2022, la principale exposition de la Caisse Régionale des Savoie aux secteurs considérés comme "sensibles" concerne le secteur du tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 607 millions d'euros en EAD dont 5,7 % en défaut.

d) La Caisse Régionale des Savoie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse Régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil

du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale des Savoie atteint 23,80% et le ratio global non phasé 24,24%.

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale des Savoie au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution de la Caisse Régionale au Fonds de résolution unique s'établit à 6,7 millions d'euros soit une variation de 9% par rapport à 2021 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Ces mesures ont accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse Régionale des Savoie, notamment en l'obligeant à augmenter la part de son

financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale des Savoie : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse Régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale des Savoie et d'autres institutions financières opèrent.

- Les mesures relatives au secteur bancaire duquel la Caisse Régionale opère pourraient être à nouveau modifiées, élargies ou renforcées et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole des Savoie est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse Régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole des Savoie et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse Régionale des Savoie, mais son impact pourrait être très important.

4.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale des Savoie

a) La Caisse Régionale des Savoie pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale

Bien que les principales activités soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale des Savoie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale est d'autant plus important.

d) La Caisse Régionale des Savoie est exposée aux risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse Régionale de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, ayant eu des conséquences demeurant marginales à l'échelle de la Caisse Régionale. La Caisse Régionale des Savoie est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La Caisse Régionale des Savoie peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellée par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse Régionale. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple. La Caisse Régionale des Savoie pourrait prêter à

des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale dans l'exercice de leurs activités. La Caisse Régionale des Savoie pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes ...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse Régionale des Savoie devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse Régionale des Savoie est confrontée à une forte concurrence

La Caisse Régionale des Savoie est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Parts de marché 2022 (à fin novembre 2022)	CREDIT	COLLECTE BILAN
Particuliers	38,6%	38,2%
Sociétés non financières	29,2%	28,7%
Entrepreneurs individuels	44,8%	50,3%
Administrations Publiques	34,7%	NA

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières

électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse Régionale des Savoie et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse Régionale des Savoie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

4.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour

objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2³¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette³², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine

³¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

³² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la **"Garantie de 1988"**).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

4.3. Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque de la Caisse Régionale des Savoie, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale des Savoie est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ⁽³³⁾ :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale des Savoie se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

4.3.1. Appétit pour le risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale des Savoie exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (*Risk Appetite*) est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale des Savoie est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable ;
- une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- la maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) ainsi que la maîtrise de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
 - un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre

autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique ;

- un risque de non-conformité limité au seul risque subi, lequel est strictement encadré ;
- une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements de la Caisse Régionale, et suivant la réglementation évolutive. La formalisation de l'appétit au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale des Savoie en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que la Caisse Régionale des Savoie se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice de suivi. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, la Caisse Régionale des Savoie exprime également son appétit tout au long de l'année dans des stratégies risques approuvées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires de la Caisse Régionale des Savoie qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques.

L'appétit pour le risque de la Caisse Régionale des Savoie s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés portant sur :**
 - la solvabilité qui garantit la pérennité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux sociétaires ;

- les risques de taux et d'inflation qui sont de nature à impacter fortement les résultats de la Caisse Régionale compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée ;
 - le risque de crédit qui est le principal risque compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié aux suites de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine ;
 - et des risques clé que sont les risques opérationnel et de non-conformité.
- **de limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;**
 - **d'axes qualitatifs** notamment en terme de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale des Savoie s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité de la Caisse Régionale des Savoie est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse Régionale des Savoie au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 2.4 (Gestion des risques) et partie 3.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 2.5 (Gestion des risques) et partie 3.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 2.6 (Gestion des risques) et parties 4 et 5 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 2.8 (Gestion des risque) et partie 3.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1 (Phasé)	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2022	23,80%	113%	31,7 millions d'euros	120,3 millions d'euros	1,86%
31 décembre 2021	23,34%	164%	37,2 millions d'euros	130,7 millions d'euros	1,84%

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétit pour le risque de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit définie par la Caisse Régionale des Savoie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale des Savoie, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général Adjoint.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques Transformation et Données (DRT) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale des Savoie sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse Régionale des Savoie.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la Caisse Régionale des Savoie, la DRT assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques.
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques financiers) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La DRT tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse Régionale des Savoie, leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers de la Caisse Régionale des Savoie pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet

toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, onze réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général de la Caisse Régionale des Savoie, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse Régionale, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- Comité financier (COFI, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité, contrepartie, solvabilité et résolution) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- le Comité de Management de la Conformité (CMC, quatre réunions par an) : définit et valide la politique en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, valide le rapport annuel de conformité.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse au sein de la Caisse Régionale des Savoie au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

4.3.2. Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le Risque. Le dispositif de stress tests couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

a) Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques Groupe. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance du Groupe.

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE ou émanant d'un superviseur.

b) Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

4.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale des Savoie témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 4.3.3.1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

4.3.3.1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁽³⁴⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5)

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au groupe Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce

⁽³⁴⁾ Article L. 511-41.

dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

4.3.3.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

a) Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive* (CRD 5), à l'AIFM, à UCITS V, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

b) Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

✓ Comité de contrôle interne groupe

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

✓ Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la Directrice des risques Groupe a été désignée comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant un dirigeant effectif de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des unités dédiées de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

✓ Rôle du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

4.3.3.3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

a) Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité de la Directrice des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques s'élèvent à près de 2 995 personnes à fin 2020 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et modèles, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des risques Groupe et les

filiales, et divers comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

b) Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité Spécifique sur un rythme bimensuel (Comité de suivi des alertes).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés à *minima* annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat et le risque environnemental.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

c) Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrés, au niveau de chacun des métiers du Groupe

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché à un dirigeant effectif.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure un rôle de normalisation, de pilotage, de coordination et d'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

d) Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

e) Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe a partiellement démantelé le dispositif bi-sites de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités (salle de marché) bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux des entités du groupe a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

f) Sécurité des systèmes d'Information

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faitier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques

sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le MRSI, rattaché au Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFG) consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

g) Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 4.3.9 "Risques de non-conformité" ci-après.

h) Contrôle périodique

L'Audit Interne, directement rattaché au Directeur général la Caisse régionale est le niveau ultime de contrôle. Il a pour responsabilité quasi-exclusive d'assurer le contrôle périodique de la Caisse régionale et de son périmètre sous surveillance consolidé au travers des missions qu'il mène. On notera toutefois que l'Inspection Générale mène également des missions de contrôle périodique (monographies) de la Caisse régionale, en complément des missions de l'audit interne.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein de la Caisse Régionale, de ses filiales, et PSEE critiques éventuelles.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de la Caisse régionale, ou déléguées par l'Inspection Générale Groupe au service d'audit de la Caisse régionale sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, le Comité de contrôle interne— auquel participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité— s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Audit Interne, l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base trimestrielle. Pour chacune des recommandations formulées, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable d'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des Risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, le Responsable d'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse régionale, via le Comité des Risques le cas échéant.

4.3.4. Risques de Crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

4.3.4.1. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par le groupe Crédit Agricole doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque du Groupe et des entités et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Crédit Agricole S.A, ses filiales, et les caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, le Groupe peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. Risques de crédit paragraphe II.4.3 « utilisation des dérivés de crédit », voir également Risques de marché partie III.2 « Utilisation des dérivés de crédit » et Gestion du bilan partie V « politique de couverture »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « *waterfall* »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

4.3.4.2. Gestion du risque de crédit

4.3.4.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction *ex ante* est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

4.3.4.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par la Directrice des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision

homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Au cours de l'année 2021, la Banque Centrale Européenne a autorisé le Groupe à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA et à LCL.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

b) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

La Caisse Régionale des Savoie intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur des comptes consolidés.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers des comptes consolidés.

4.3.4.2.3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

b) Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risquées et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

La Caisse régionale organise à son niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à son profil de risques.

c) Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles.

d) Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

e) Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (stress test 2021 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS9 (PD, LGD, EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres Bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

La Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers concernés, un ensemble de stress.

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. La Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2).

4.3.4.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

a) Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

b) Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales appliquent le close out netting leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3.4.3. Expositions

4.3.4.3.1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

4.3.4.3.2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Groupe dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés.

a) Diversification du portefeuille par zone géographique

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

b) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (hors particuliers), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

répartition des engagements commerciaux par filière économique (hors particuliers)	EAD en M€	poids	EAD en M€	poids
	202212	2022	202212	2021
IMMOBILIER	2 404	32,4%	2 281	31,8%
AGROALIMENTAIRE	824	11,1%	789	11,0%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	792	10,7%	804	11,2%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	678	9,1%	668	9,3%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	624	8,4%	563	7,9%
DIVERS	570	7,7%	518	7,2%
BTP	370	5,0%	382	5,3%
AUTRES TRANSPORTS	278	3,7%	287	4,0%
SANTE / PHARMACIE	241	3,2%	222	3,1%
INDUSTRIE LOURDE	201	2,7%	203	2,8%
AUTOMOBILE	87	1,2%	93	1,3%
AUTRES INDUSTRIES	80	1,1%	80	1,1%
ENERGIE	62	0,8%	64	0,9%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	46	0,6%	57	0,8%
UTILITIES	41	0,6%	43	0,6%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	32	0,4%	25	0,4%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	32	0,4%	27	0,4%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	29	0,4%	27	0,4%
MEDIA / EDITION	23	0,3%	25	0,3%
TELECOM	7	0,1%	2	0,0%
ASSURANCE	5	0,1%	6	0,1%
MARITIME	1	0,0%	1	0,0%
BANQUES	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	7 428	100%	7 167	100%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement inchangée sur 2022.

c) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Les encours Particuliers représentent 69,7% du total, les Professionnels 12,9% et les Agriculteurs 2,3%. Les encours Entreprises représentent 9,3%, les collectivités publiques 3,9% et la Promotion immobilière 2%. Au final, la clientèle de la banque de détail (RETAIL) totalise 84,8 % des encours et la Grande clientèle (CORPORATE) 15,2%.

d) Exposition au risque pays

Non significatif pour la caisse régionale.

4.3.4.3.3. Qualité des encours

a) Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default – LGD*).

Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2022, les encours de crédits objets de dépréciations individuelles s'élève à 417,8 millions d'euros contre 392,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des encours sur lesquels la Caisse régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 1,86 % des encours bruts comptables de la Caisse Régionale contre 1,84% au 31 décembre 2021.

4.3.4.3.4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2022

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillé dans le chapitre 1 Rapport de gestion, partie « Environnement économique et financier » ci-dessus.

Données chiffrées

Le coût du risque de la Caisse régionale, sur périmètre individuel, s'élève à 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 37,2 millions d'euros en 2021.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

4.3.4.3.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 4.3.4.2.2 "Méthodologies et systèmes de mesure des risques.

4.3.4.4. Application de la norme IFRS9

4.3.4.4.1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe Crédit Agricole continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

✓ **Premier scénario : Scénario « central »**

Ce scénario, pondéré à 50%, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

✓ **Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »**

Ce scénario, **pondéré à 35%**, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

✓ **Troisième scénario : Scénario « favorable »**

Dans ce scénario favorable, **pondéré à 5%**, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières :

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés

✓ **Quatrième scénario : Scénario adverse sévère décrit dans le stress budgétaire de juillet 2022**

Scénario pondéré à 10%.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (*spread* OAT-Bund à 185 bp et *spread* BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

Précisions :

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le T2 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit pouvant conduire à des reprises dans les modèles IFRS9 actuels.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Décomposition Stage1-Stage 2 et Stage3 :

À fin décembre 2022, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 60 % et 40 % des stocks de couverture de la Caisse Régionale des Savoie (vs 55% et 45% au 31/12/2021).

4.3.4.4.2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2022.

Evolution des encours bilan clientèle :

L'année 2022 a connu une activité crédit restée dynamique : hausse des encours de 1,1 milliard d'euros, comme en 2021, principalement portée par la forte progression des encours habitat.

Structure des encours sains :

Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) accuse une légère baisse mais reste encore élevé à 91,8% vs 92,8% fin 2021 tandis que la part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) progresse légèrement (8,2 % vs 7,2% en 2021).

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont fortement progressé en 2022 en lien essentiellement avec la croissance des encours et des effets plus défavorables liés aux macro scénarios utilisés dans les paramètres de calcul centraux IFRS9. Cette année, globalement, le niveau de couverture des encours en Stage 1 est en progression à 0,42% vs 0,30% fin 2021.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en légère baisse en lien avec la croissance des encours en défaut (stage 3) et avec un assouplissement des chocs locaux sur certains secteurs d'activité et notamment le Tourisme-Hôtel-Restauration. Le taux de couverture des encours en stage 2 a ainsi baissé en 2022 (6,3% vs 7,8% fin 2021).

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse (37,8% vs 43,3% fin 2021). Cette diminution s'explique par l'augmentation des PGE en défaut avec un niveau de provisionnement en moyenne de 15.5%, de l'augmentation de la part des défauts en période d'observation (provisionnés en moyenne à 8.1% au 31/12/2022) et enfin par un niveau de couverture adapté sur un dossier spécifique tombé en défaut en fin d'année à hauteur de 17%.

4.3.5. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

4.3.5.1. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale des Savoie repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché incertain et marqué par la crise sanitaire, la Caisse Régionale des Savoie a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour les risques. La Caisse Régionale des Savoie ne souhaite pas, et ne détient pas de portefeuille de négociation.

4.3.5.2. Gestion du risque

Les Comités de décision et de suivi des risques

- Le Conseil d'Administration valide les limites globales du portefeuille de titres de la Caisse Régionale des Savoie (allocation, stress et niveaux de plus-values). Il examine sur une base a minima semestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment des principaux indicateurs de suivi des risques de marché, de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs,
- Les alertes relatives au risque de marché sont remontées à la Direction Générale dès détection.

4.3.5.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Les indicateurs

Des indicateurs (sensibilités à divers facteurs de risque : notation ESG, montants nominaux, encours, durées, stress test...) sont produits et suivis, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, et font l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques.

Indicateurs relatifs à la directive CRD 4

Credit Value Adjustment (CVA)

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment (CVA)* qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux.

4.3.6. Gestion du bilan

4.3.6.1. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Gestion Financière de la Caisse Régionale des Savoie a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels ; sous le contrôle du Comité Financier et dans le respect des limites définies et normes du Groupe Crédit Agricole. Le Conseil d'Administration fixe les limites relatives au risque de taux d'intérêt global, et détermine les seuils d'alertes du portefeuille de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

4.3.6.2. Risque de taux d'intérêt global

4.3.6.2.1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la Caisse Régionale des Savoie contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

4.3.6.2.2. Dispositif de mesure et d'encadrement

a) Mesure

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancier dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation la Caisse Régionale des Savoie est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (CHF notamment).

b) Dispositif de limites

Les limites mises en place permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

La Caisse Régionale des Savoie assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

c) Évaluation du besoin en capital interne

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des *caps*, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

4.3.6.2.3. Exposition

Les impasses de taux sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises (EUR et CHF pour la Caisse Régionale des Savoie). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

4.3.6.3. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles ou des positions de change opérationnelles.

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel de la Caisse Régionale des Savoie résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres en CHF investis dans la filiale Suisse Crédit Agricole Next Bank).

Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (principalement les provisions en euros passées sur les crédits en CHF, et des encaisses en CHF).

4.3.6.4. Risque de liquidité et de financement

La Caisse Régionale des Savoie est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

4.3.6.4.1. Objectifs et politique

L'objectif en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse Régionale s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

4.3.6.4.2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement des entités du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Chacune des Caisses Régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, le Comité de Gestion Financière définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale des Savoie.

4.3.6.4.3. Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs

liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Le ratio LCR de la Caisse Régionale sur l'année 2022, se situe dans un intervalle compris entre 113% et 179%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

Le dernier ratio NSFR de la Caisse Régionale, calculé au 30/09/2022, s'établit à 115%.

4.3.6.5. Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale des Savoie, l'utilisation d'instruments dérivés répond aux deux objectifs suivants :

- apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle ;
- couvrir les risques de taux et de change de la Caisse Régionale.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

La protection de la valeur patrimoniale du Groupe

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39.

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori*. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et la Funding Valuation Adjustment (FVA).

La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

4.3.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

4.3.7.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (*via* le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme, publiée en décembre 2021, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe.

4.3.7.2. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA) comme l'ensemble des autres Caisses. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

La filiale Crédit Agricole Next Bank utilise la méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction

Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

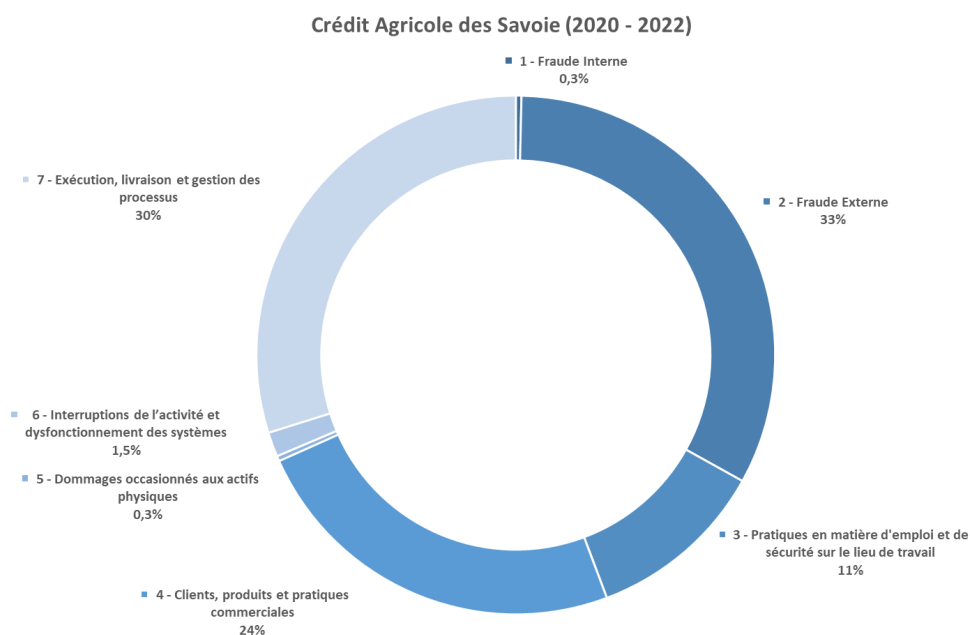
Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

Ainsi deux addons supplémentaires au titre des risques émergents et au titre de la correction du mécanisme de la diversification ont été mis en place au niveau des Caisse Régionales.

Au T4 2022, la Caisse Régionale des Savoie est impactée à hauteur de 3,89 M€ pour les risques émergents, et de 3,35 M€ pour la correction de la diversification.

4.3.7.3. Exposition

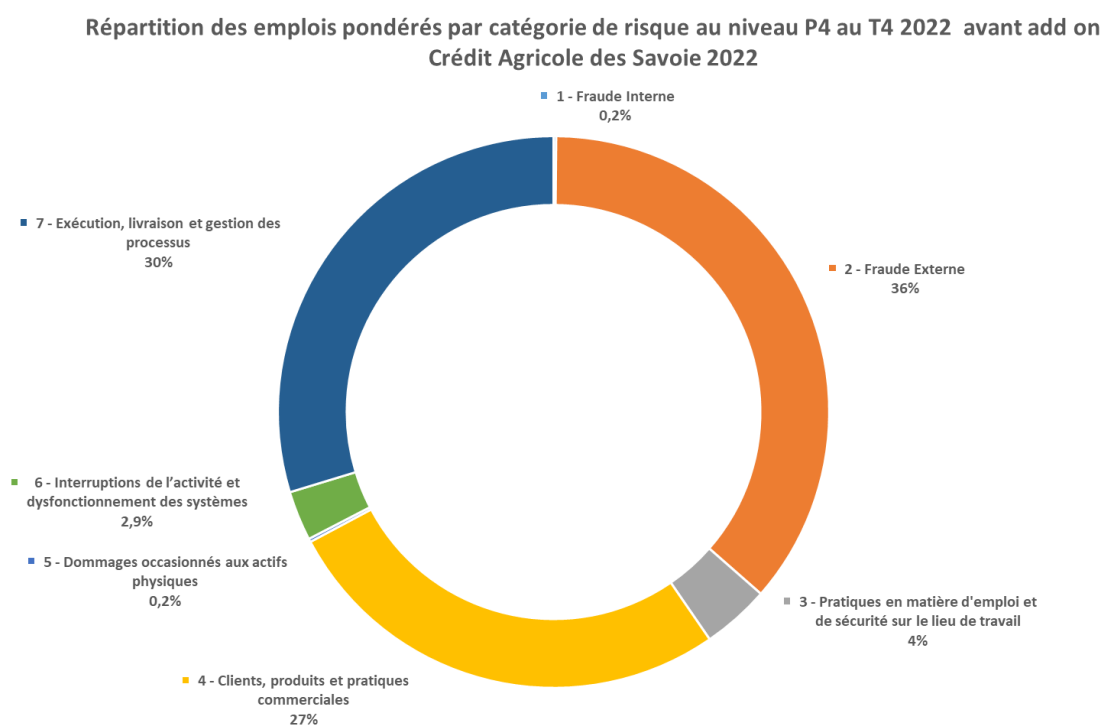
REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2020 A 2022)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe. Les principaux incidents font par ailleurs l'objet d'une présentation au Comité de Contrôle et du Conseil d'administration de la Caisse Régionale.

REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2022)



4.3.7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2022.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

4.3.8. Risques juridiques

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2022 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse Régionale des Savoie ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 de l'annexe aux comptes consolidés.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale des Savoie, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale.

4.3.9. Risques de non-conformité

La Conformité porte la responsabilité d'insuffler une culture d'éthique, de transparence et de loyauté sans faille, en résonance avec nos valeurs historiques que sont l'utilité, la proximité, la responsabilité et la solidarité ainsi qu'avec notre raison d'être, déclinée en piliers Clients, Sociétal et Humain.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse régionale a ainsi pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable.

Pour ce faire, la Direction de la Conformité de CASA a mis en œuvre sa feuille de route stratégique dite *Smart Compliance* et dont l'objectif est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une dimension plus opérationnelle au service des directions, sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. La vision de la *Smart Compliance* se décline selon deux axes : un axe défensif visant à protéger la Caisse régionale et le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif

de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité. La Caisse régionale s'intègre pleinement dans cette dynamique.

4.3.9.1. Organisation et gouvernance

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. En complément du Comité de Contrôle Interne, le Comité de Management de la Conformité, présidé par la Direction générale, se réunit à fréquence trimestrielle. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'Administration et au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

La Caisse régionale a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que pour déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein de la Caisse régionale et dont la Direction de la Conformité Groupe (DDC) assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité). Le dispositif fait l'objet de reporting réguliers à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse régionale et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole, via le service Conformité de la Caisse régionale. Ce dernier est intégré à la Direction des Risques et de la Transformation. Cette Direction est placée sous l'autorité du Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité, également Responsable de la Fonction de Gestion des Risques, lui-même rattaché directement à la Direction Générale de la Caisse régionale. Le responsable de la conformité de la Caisse Régionale a un lien fonctionnel vers la Direction de la Conformité. Le service Conformité de la caisse régionale compte 18.75 ETP au 31/12/2022. 11.65 ETP sont dédiés à la Sécurité Financière et 2,1 ETP à la protection de la clientèle et l'intégrité des marchés. Les ETP restants sont dédiés aux activités de prévention et lutte contre les fraudes et la corruption et aux activités de Pilotage.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Celles-ci sont déclinées au niveau de la Caisse régionale. Son service Conformité est en lien avec les équipes de la DDC spécialisées par domaine d'expertise : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole.

La Direction de la Conformité Groupe assure également l'animation et la supervision de la Ligne Métier Conformité. Lancé en 2021, le dispositif *Smart Supervision* s'attache à renforcer la supervision des entités par une méthodologie homogène, structurée et consolidée. La méthodologie vise, via une approche par les risques, à prioriser des thématiques de supervision par entités et à assurer un pilotage resserré des entités en fonction des écarts constatés. Cette méthode s'appuie sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés.

4.3.9.2. Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique diffusée en 2017 et dont la Caisse régionale s'est dotée. Commune à l'ensemble des entités du Groupe, la charte promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. En 2022, le programme de sensibilisation à l'éthique s'est intensifié avec notamment la diffusion de communications (newsletter, bandes dessinées) et le renouvellement du quiz "L'éthique et vous". En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

La Caisse régionale s'est dotée d'un Code de conduite qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la Loi Sapin II) son dispositif de lutte contre la corruption. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les entités du Groupe, dont la Caisse régionale.

Ainsi, le Groupe dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. La Caisse régionale a également obtenu, en 2022, cette certification, contribuant ainsi à son renouvellement pour le Crédit Agricole.

Lanceur d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...).

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de cette plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole, dont la Caisse régionale.

4.3.9.3. Sécurité Financière

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance Client

2022 a été marquée par l'amplification de la démarche de révision périodique de connaissance client (KYC). Au niveau du Groupe, les travaux d'amélioration et de refonte des démarches de connaissance client se sont poursuivis. Le programme d'accompagnement des entités et de suivi du déploiement a été mis en œuvre. Des indicateurs de suivi et de pilotage ont été mis à disposition des entités. Concernant la Caisse régionale, le taux révision a atteint un niveau très satisfaisant de 97% du périmètre de révision au 31/12/2022. Il est à noter que la démarche visant à actualiser la Connaissance Client lors des opportunités commerciales (révision par anticipation) a fortement contribué à cette campagne de révision 2022. En complément, la fiabilisation des bases clients se poursuit afin de renforcer la qualité des données et du criblage de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme

La feuille de route 2023 vise à amplifier les démarches menées au cours des années précédentes. A partir de 2023, la révision KYC sera pilotée à travers la création de deux nouveaux indicateurs. Le premier est quantitatif : il conviendra d'atteindre la cible de 100% du périmètre de révision. Le second est qualitatif et visera à atteindre, avec une phase de montée en puissance, un taux de conformité de révision de 95%. La feuille de route prévoit des améliorations de la qualité des données avec la mise en place d'outils (contrôles de cohérence, fiabilisation de données), le renforcement des contrôles liés, la poursuite et l'amplification de la révision par anticipation (pour réduire les volumes à traiter les années suivantes), piloter et assurer le suivi de la révision et déployer plus largement des échanges du KYC entre entités du Groupe.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est une préoccupation majeure pour le Groupe. Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Le cadre réglementaire et de supervision en matière de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait l'objet d'importants échanges au niveau européen dans le cadre de la mise en place d'une autorité de supervision européenne. En 2021, le dispositif national français de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a fait l'objet d'une évaluation par le Groupe d'action financière (GAFI). Dans ce cadre et eu égard à l'évolution des risques de délinquance financière, les standards et les attentes des autorités évoluent rapidement en la matière.

Ainsi, le Groupe est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour répondre à ces nouveaux enjeux et à s'adapter continuellement aux nouveaux risques. En 2021, la Caisse régionale a décliné dans son organisation interne les travaux de niveau groupe sur l'organisation du contrôle interne en matière de LCB FT à la lumière des exigences posées par l'arrêté du 6 janvier 2021. Des travaux ont été menés afin d'optimiser les outils de sécurité financière en particulier pour faciliter la coopération et l'échange d'informations intra-Groupe.

Sanctions internationales

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions se sont inscrites dans le cadre du vaste chantier de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Le Groupe Crédit Agricole a achevé le 23 avril 2021 la réalisation des 118 jalons du plan remédiation OFAC, au terme de 5 années de travaux de transformation profonde destinés à renforcer la maîtrise des risques liés aux sanctions internationales. Ainsi, par exemple, toutes les entités du groupe ont vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de leurs clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Le filtrage des flux de paiement, des noms des clients, fournisseurs et autres tiers sont centralisés sur des plateformes administrées par le Groupe. Plus de 63 millions de tiers sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (*trade finance*) a été renforcé et automatisé. Pour autant, les accords de 2015 avec les autorités U.S. restent en place : la Caisse régionale veille désormais à ce que les actions mises en place dans le cadre du plan USLCP soient effectives, pleinement intégrées aux processus opérationnels de la Banque et durables.

Dans le prolongement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, l'Union européenne et les Etats Unis ont adopté un arsenal de sanctions larges et complexes, se traduisant entre autres par : des mesures de gels d'avoir, des restrictions financières larges et variées, de l'exclusion de banques russes du système SWIFT, de restrictions financières d'une nature nouvelle visant les ressortissants ou résidents russes, biélorusses, de fortes restrictions sur le commerce international, dans le domaine du transport et de mesures d'embargo sur les régions de Donetsk et Louhansk. Suivant les lignes directrices du Groupe, la Caisse régionale a renforcé son dispositif de contrôle afin de remplir ses obligations de résultat issues de ces mesures. Elle s'est appuyée sur les outils de filtrage et de surveillance des opérations du Groupe, qui ont intégré pleinement les évolutions réglementaires au fil de l'eau en fonction des parutions. Les opérations avec la Russie ont fait l'objet d'une surveillance et d'une vigilance accrue. Les nouvelles mesures de restrictions à l'encontre de ressortissants / résidents russes ou biélorusses ont donné lieu à l'élaboration d'outils de surveillance et de blocage et les opérations ou événements concernant ces typologies de clients (entrées en relation) sont suivis régulièrement.

4.3.9.4. Prévention de la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude a été déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une unité dédiée de coordination de la lutte contre la fraude a été créée au niveau Groupe, au sein de la Direction de la Conformité Groupe, ainsi que des unités équivalentes dans chaque entité du Groupe, constituant ainsi la ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et de la corruption. La Caisse régionale dispose d'un agent dédié en charge de la coordination de la Prévention de la fraude qui rapporte au Responsable de la conformité. Au niveau du Groupe, un comité faitier de coordination de la prévention de la fraude, animé par la DDC, se réunit régulièrement associant les autres fonctions support concernées par les problématiques de fraude (IT, service des paiements...) ainsi que les principales entités du groupe.

La gouvernance dans les entités est très présente avec une implication prégnante du management et la mise en place, dans de nombreuses entités, de services spécialisés dans le traitement des alertes Fraude (experts, outils spécifiques). Dans la Caisse régionale, le Comité de Management de la Conformité pilote notamment des plans d'actions appropriés.

Des outils informatiques ont été déployés au niveau du Groupe pour détecter les cas de fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux, ainsi que dans le domaine des prêts et des crédits. Un effort a également été conduit pour optimiser la détection des faux documents et un partenariat est, notamment, en cours de finalisation avec les services du ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés).

Des modules de formation et de sensibilisation, à l'intention des collaborateurs du Groupe et également des clients, sont à disposition des entités et font l'objet d'actualisations régulières en fonction de l'évolution des menaces et des modes opératoires des fraudeurs.

Depuis 2020, la crise sanitaire du COVID 19 a constitué une opportunité immédiatement saisie par de nombreux escrocs et par des groupes criminels organisés, notamment via Internet (phishing) et en matière d'escroqueries par ingénierie sociale (fraudes au président, abus de confiance, placements frauduleux...). Le Groupe Crédit Agricole a pris des dispositions sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées en matière de sensibilisation des collaborateurs et des clients, de renforcement des outils de détection et des travaux sont en cours pour mieux accompagner les entreprises clientes qui seraient victimes de cyber-attaques, avec ou sans demande de rançon.

4.3.9.5. Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du groupe Crédit Agricole. En 2022, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil. Le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière a notamment été sensiblement renforcé pour protéger davantage nos clients, autour d'une approche en trois étapes :

- Prévention : poursuite du déploiement au sein des Caisses régionales du service Alerte Découvert. Ce service permet à tout client dont le compte passe en découvert, ou au-delà de son découvert autorisé, d'en être avisé. Le réapprovisionnement du compte dans la journée permet d'éviter la facturation d'une commission d'intervention

- Détection et accompagnement des situations de fragilité avérée : mise en œuvre d'une approche par client tant au niveau de la détection que du plafonnement de certains frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte
- Rétablissement : accompagnement des clients revenus à une situation financière stable et saine

4.3.9.6. Protection des données personnelles

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du groupe Crédit Agricole déployé en 2018 a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le *Privacy by Design* dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe. Une attention particulière a été portée sur le devoir d'information des personnes, grâce à un enrichissement de la Politique de protection des données personnelles de la Caisse Régionale, accessible à tous. L'année 2023 sera notamment consacrée à l'actualisation du dispositif normatif et à l'intégration des dernières jurisprudences.

4.3.9.7. Finance durable

La Finance Durable est un pilier du Projet Groupe, notamment dans le cadre du volet « Engagement Sociétal ». A ce titre, la fonction Conformité contribue au programme de transformation Finance Durable du Groupe en lien étroit avec l'ensemble des fonctions et métiers impactés (Finance, Risques, Projet Sociétal) depuis 2021. En particulier, la Direction de la Conformité est en charge de la mise en place des réglementations européennes visant à la transparence et à la protection de la clientèle sur les sujets de durabilité. Elle accompagne notamment les métiers dans l'évolution des démarches conseil et de l'offre de produits afin de proposer une offre durable cohérente avec les attentes des clients et de la société. Au-delà des enjeux réglementaires, la fonction Conformité soutient activement les engagements sociétaux volontaristes du Groupe et contribue à l'acculturation « Finance Durable » des équipes métiers.

4.3.9.8. L'intégrité des marchés

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. et ses filiales disposent d'un dispositif mondial de centralisation de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer le cas échéant tout franchissement de seuil d'entités du Groupe dans les délais réglementaires.

La Caisse régionale a mis à jour, conformément aux nouvelles lignes directrices du Groupe, les procédures de remontées d'information portant sur le reporting réglementaire relatif au BHCA.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, le Groupe participe d'une part à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. D'autre part, le Groupe veille au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations

MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Depuis 2021, les outils de détection des abus de marché et des conflits d'intérêt potentiels ont fait l'objet d'évolutions majeures qui en ont considérablement renforcé l'efficacité. Les procédures sont régulièrement révisées et le dernier chantier d'importance a porté sur la revue des dispositifs d'encadrement permanent de l'information privilégiée, outil primordial dans la lutte contre les abus de marché. La Caisse régionale a engagé les travaux d'application de ces nouvelles mesures et les poursuivra en 2023, notamment sur le dispositif d'encadrement des personnes dites « concernées ».

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations) et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2021, une simplification des normes Groupe FATCA/EAI a été entreprise. Cette action a eu pour objectif de rendre la compréhension de ces réglementations plus aisée pour l'ensemble des entités du Groupe tout en allégeant les normes des dispositifs devenus obsolètes.

Par ailleurs, plusieurs actions entreprises en 2021, se sont prolongées en 2022 dans l'objectif de mieux informer les clients sur les réglementations FATCA/EAI. Dans ce cadre, un portail FATCA/EAI a été mis pour les Caisses Régionales. Enfin, les actions visant à collecter des informations fiscales (le numéro d'identification fiscale – dans le cadre de FATCA et EAI) se sont poursuivies en 2022.

4.3.9.9. Formations réglementaires

Le Groupe a poursuivi en 2022 ses travaux de mise à jour et d'enrichissement de son offre en matière de formation à la maîtrise des risques de non-conformité. La Caisse régionale a déployé les nouvelles formations dédiées à la lutte contre les abus de marché, à la lutte contre la corruption.